

# L'Asie Française



*L. 46639*

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

JANVIER 1921

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. Saxe 32-84.

Le Numéro : 3 francs

**LIBRAIRIE PLON**

**PRIX GONCOURT 1920**

**ERNEST PEROCHON**

# NÈNE

Un volume in-16. . . . . 7 fr.

**T. LEUBA**

**L'AILE DE FEU**

Un volume in-16. . . . . 7 fr.

Roman de mœurs coloniales

**T. MELIA**

**LA VILLE BLANCHE**

(Alger et son département)

Un volume in-16. . . . . 8 fr.

**J. & T. THARAUD**

**UN ROYAUME DE DIEU**

Un volume in-16. . . . . 7 fr. 50

**PAUL CAZIN**

**L'HUMANISTE A LA GUERRE**

Un volume in-16. . . . . 7 fr.

A obtenu 2 voix au premier tour de scrutin  
pour le Prix Goncourt 1920.

**R. BOUTET DE MONVEL**

**SAINT FRANÇOIS D'ASSISE**

Album illustré de nombreux hors texte en noir de M. B. DE MONVEL. 25 fr. *Épuisé*

Exemplaires sur beau papier d'alfa. . . . . 35 fr.

Exemplaires sur Hollande, numérotés de 1 à 75, . . . . 66 fr.

PARIS, 8, Rue Garancière. — **PLON-NOURRIT & C<sup>ie</sup>** — Imprimeurs-Éditeurs.

RETRO  
NEWS

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE



INDOCHINE — LEVANT — EXTRÊME-ORIENT

1921

4° Lc 12  
248

**RETRO  
NEWS**

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. HENRI FROIDEVAUX

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONCLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE;  
CH. MOUREY; E. PAYEN; PAUL LABBÉ; M. SAUVÉ; PAUL MARTIN, etc., etc.

ANNÉE 1921

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21  
Téléphone : Saxe 32-84

1921

**RETRO  
NEWS**

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Saxe 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

## SOMMAIRE

A nos Adhérents .....	5
Liste des souscripteurs.....	6
Réunion du Comité du 11 décembre 1920. Exposé verbal du général GOURAUD, haut commissaire de la République française en Syrie.....	6
L'effervescence asiatique au début de 1921, par HENRI FROIDEVAUX.....	12
L'accord tripartite relatif à l'Anatolie : origines et documents.....	15
Le Rapport de la Commission Esher sur la réorganisation de l'armée de l'Inde, par PAUL MARTIN.....	19
Une circulaire de M. Albert Sarraut sur le développement de l'enseignement indigène.....	23
Indochine. — M. Maurice Long et l'autonomie indochinoise. — Un recensement de la Cochinchine en 1921. — Une agence d'informations économiques relatives à l'Extrême-Orient. — Un hôtel des monnaies à Saïgon. — Les conseils provinciaux au Laos.....	25
Levant. — Les Grecs en Asie Mineure et le changement de régime en Grèce. — Grecs et nationalistes en Asie Mineure. — Les transformations d'Angora. — Les récents événements d'Arménie, d'après M. A. Beaumont. — Les nationalistes turcs et le traité de Sèvres. — La Syrie au Sénat et la discussion des douzièmes provisoires. — La frontière syro-palestinienne. — Deux protestations de Rabbins sionnistes. — La Mésopotamie à la Chambre des Communes.....	28
Extrême-Orient. — Chine : La conférence des Chambres de Commerce britanniques à Changhaï. — Un hôtel des monnaies à Changhaï. — Le retour des Allemands à Canton. — Désordres à I-tchang. — Troubles dans le Se-tchouen. — Massacres dans le Kouang-si. — Les brigands au Koei-tcheou.....	41
Japon. — La reprise des relations officielles entre Allemagne et Japon. — Une carte du « nouveau Japon ». — La résistance coréenne à la domination japonaise.....	43
Asie anglaise. — Le nouveau vice-roi. — La visite du duc de Connaught. — Le Congrès national. — La réforme constitutionnelle. — Indian Unrest.....	45

CARTE.

Carte de l'Anatolie, d'après les clauses de l'Accord tripartite et du Traité de Sèvres.....

## A NOS ADHÉRENTS

*Nous publions aujourd'hui la liste des dernières souscriptions enregistrées par le Comité de l'ASIE FRANÇAISE au cours de l'année 1920. C'est dans notre prochain numéro, celui de février, que nous donnerons les noms de ceux de nos amis qui, les premiers, nous ont envoyé leur souscription pour l'année 1921. Dès aujourd'hui, toutefois, nous tenons à les en remercier et à leur dire combien nous sommes touchés de leur confiance et de leur fidélité.*

*Quant à ceux qui ne nous ont pas encore fait parvenir leur cotisation, nous les prions de vouloir bien nous éviter des frais onéreux de recouvrement. Qu'ils nous adressent donc eux-mêmes le montant de leur cotisation pour l'année 1921 par un mandat-poste ou par un chèque, ou encore qu'ils la versent dans un bureau de poste au crédit de notre compte courant de chèques postaux : Paris n° 1900.*

\* \* \*

*Nous tenons à rappeler ici quelle cotisation la misère des temps nous oblige à demander à nos nouveaux adhérents désireux de recevoir le service de l'ASIE FRANÇAISE. Pour eux, le prix de la souscription annuelle est fixé à **trente francs** au minimum, sauf pour les officiers des armées de terre et de mer, pour les fonctionnaires coloniaux, pour les agents diplomatiques et consulaires et pour les membres de l'enseignement; pour ceux-là, le prix de la souscription annuelle est ramené à **vingt-cinq francs**.*

*Bien entendu, ces prix ne s'appliquent qu'à nos nouveaux adhérents, et c'est uniquement de la bonne volonté de nos anciens adhérents que nous voulons tenir l'augmentation du prix de leur souscription.*

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

M. Gabriel Combelles, à Paris.....	100 »
M. le baron de Contenson, à Paris.....	50 »
Bibliothèque de l'Université de Lyon; Bibliothèque de l'Université d'Aix; Cercle militaire, aux Invalides, à Paris : 35 francs.....	105 »
M. Maître, à Paris; Chevallier; Cercle militaire de Toulouse, 30 francs.....	90 »
Cercle Gaulois, à Hankéou; M. Bapst; Bibliothèque Municipale de Saint-Mandé; Bibliothèque de l'Ecole de Guerre, à Paris; Bibliothèque des Officiers de Rabat; Réunion des Officiers de Toulon; Etat-major général de l'Armée, à Tokio; Chouvellon, à Szechwan : 27 francs.....	216 »
MM. G. Marquis, à Paris; Muteau; Amadou Touré, Secteur postal 610; Ecole militaire de Saint-Maixent; Arbalosse, à Damas; baron de Gunzbourg, à Paris : 25 francs...	150 »
Ecole Supérieure de Commerce de Marseille; général Houry; comte de Maleisseye; Colonel Mattin-Decaen; Gestraud; Haack, à Damas; Bergeron, secteur 608; Colonel Normand : 20 francs.....	160 »
Lieutenant Lebon; Colonel Billet, à Fismes; Boucher, à Tananarive : 15 francs.....	45 »
Cercle militaire, à Grenoble; Général Tétard; Père Ruffier : 12 francs.....	36 »
Total.....	952 »

## RÉUNION DU COMITÉ

DU 11 DÉCEMBRE 1920

### Exposé verbal du général Gouraud

HAUT COMMISSAIRE  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN SYRIE

Le Comité de l'Asie française s'est réuni le 11 décembre 1920, sous la présidence de M. Emile Sénart, pour entendre une communication du général Gouraud, Haut Commissaire de la République Française en Syrie.

Étaient présents : MM. Eugène Etienne, le général Bailloud, Bertin, de la Boulinière, Victor Collin, baron de Contenson, A. Gérard, A. Henry, Raymond Kœchlin, Paul Labbé, Charles Lallemand, M<sup>me</sup> Massieu, MM. Claudius Madrolle, comte d'Ormesson, Georges Outrey, D. Pérouse, Poignant, L. Raveneau, baron Roulleaux-Dugage, Roume, A. Salles, comte Jean de Sayve, Christian Schefer, Maurice Spronck, S. Simon, A. Terrier, Ternaux-Compans, colonel de Thomasson.

S'étaient excusés : M. le président Poincaré, le général d'Amade, le marquis de Barthélemy, Paul Doumer, le vice-amiral Gervais, André Lebon, le marquis de Moustier, Henri Froidevaux.

Après avoir payé un tribut aux morts dont le Comité de l'Asie française déplore la perte toute récente, MM. le comte de Labry et J.-H. Franklin, le président souhaite une cordiale bienvenue au général Gouraud. Il le remercie d'avoir pris le temps de venir au Comité pour l'entretenir de cette Syrie, qui tient tant à cœur à l'Asie française, et il lui donne immédiatement la parole.

Voici en quels termes s'est exprimé le général Gouraud.

« Mesdames, Messieurs,

« J'ai eu l'occasion, vous le savez sans doute, de prendre la parole sur les affaires de Syrie et de Cilicie plusieurs fois ces jours-ci, dans des conditions auxquelles je ne m'attendais pas, car ce n'était pas pour m'occuper de défendre les crédits que le Gouvernement, par une dépêche de M. Millerand, alors président du Conseil, m'avait appelé. Il m'avait appelé, à la fin d'août, pour lui parler de l'organisation de la Syrie que nous venions d'occuper. Mais, en arrivant à Paris, j'ai trouvé plusieurs parlementaires émus de la situation financière et, par conséquent, disposés à apporter des réductions sur les différents budgets, notamment sur le mien. C'est pour défendre ce budget que j'ai pris la parole devant la Commission des Finances et des Affaires Etrangères au Sénat et à la Chambre, et devant la Commission de l'Armée de la Chambre.

« C'étaient là des occasions de prendre la parole auxquelles je ne m'attendais pas, tandis qu'en quittant Beyrouth, qu'en quittant M. Robert de Caix, notre ami, je ne doutais pas une minute que le Comité de l'Asie française me ferait l'honneur de m'appeler. J'étais certain qu'il m'inviterait à lui parler de cette terre de mandat, mais de mandat français, le mandat étant la forme par laquelle la France généreuse entend désormais exercer son influence, de cette terre que le Comité de l'Asie française a fait beaucoup pour nous permettre d'acquérir. Je pensais aussi y trouver une occasion de remercier le Comité de l'hospitalité qu'il veut bien donner à la Délégation de Syrie qui, sans cette hospitalité aimable, eût été peut-être embarrassée de trouver où se placer.

« Ce devoir rempli, je vous demande la permission de dire très rapidement un mot — puisque je parle devant les membres du Comité, devant des hommes qui ont une influence autour d'eux, grande pour beaucoup d'entre eux — de vous dire d'abord un mot des raisons qui m'ont fait m'opposer, dans la mesure de mes moyens, aux intentions qu'avait le Gouvernement de réduire les crédits de Syrie.

\*  
\*  
\*

« J'ai été envoyé par M. Clemenceau, alors président du Conseil, en Syrie, pour faire la relève des troupes anglaises. Cette relève s'est opérée dans les conditions difficiles de la fin de 1919, c'est-à-dire à l'époque de la démobilisation des armées françaises.



« Il faut, pour la clarté de l'exposition, diviser la contrée en deux parties : la Syrie et la Cilicie.

« En Syrie, nous avons trouvé devant nous l'émir Fayçal. J'ai débarqué le 21 novembre; j'avais été prévenu à Paris que les partisans de l'émir Fayçal étaient disposés à s'opposer à la relève des troupes anglaises par les troupes françaises. En effet, débarqué le 21 novembre, j'ai appris dès le 8 décembre que trois de mes officiers, qui se promenaient avec la femme de l'un d'eux sur la route de Tripoli à Homs, avaient reçu des coups de fusil, que l'un desdits officiers avait été tué, les autres blessés.

« Le surlendemain, les chérifiens, drapeau de Fayçal en tête, donnaient l'attaque au poste de Tel Kalah, qui est le poste frontière de la route de Tripoli à Homs. Cette attaque fut repoussée. En même temps, fin décembre, les chérifiens envahissaient l'hinterland de Tyr et de Saïda, la plaine de Merdj Ayoun, et là ils livraient un combat très vif à une de nos colonnes dans la matinée du 4 janvier.

« Fayçal débarquait le 14, m'apportant une dépêche de M. Clemenceau (dépêche que j'avais déjà reçue d'ailleurs) me faisant connaître qu'il s'était mis d'accord avec l'émir pour reconnaître une sorte de mandat français sur le Gouvernement de celui-ci, à la condition (avait dit M. Clemenceau) que l'émir Fayçal trouvât en Syrie le moyen de rétablir le calme dans les esprits et le pouvoir de se faire obéir par son peuple.

« J'eus immédiatement une longue entrevue avec l'émir Fayçal, qui, avec une certaine loyauté ou une certaine naïveté, me dit en propres termes : qu'il lui serait très facile d'arrêter les troubles, attendu que c'était lui qui les avait organisés pour braver les Français; qu'il fallait compter avec lui; et qu'ayant donné des ordres à ses troupes pour marcher, il lui serait aisé de donner des ordres pour les arrêter.

« Quoi qu'il en soit, l'émir entra le 17 janvier à Damas et dès le 22, une troupe chérifiennne, troupe régulière, commandée par le capitaine Fouad Selim, emmenant deux mulets chargés de mélinite, essayait de faire sauter le pont du Litani, pont qui est au pied d'une gorge extrêmement abrupte, sur la route du Merdj Ayoun dans le sud de la région. Il y eut là un petit combat entièrement à notre avantage; les mulets prirent peur et nous ramassâmes, dans la matinée du 23 janvier, les deux mulets chargés de mélinite et les deux troupiers qui les conduisaient.

« Je vais passer très rapidement sur la suite des relations avec Fayçal car, si je voulais vous les conter en détail, notre dîner serait fortement retardé, attendu que cela a duré toute la période qui sépare le mois de janvier du mois de juillet. La liste est longue. Je crois devoir souligner un point : c'est la modération dont nous avons fait preuve et la loyauté — j'insiste sur le mot — dont nous avons fait preuve aussi. Si j'insiste auprès des hommes que vous êtes, c'est que je sais, comme vous le savez vous-mêmes, que l'émir

Fayçal est aujourd'hui à Londres et que la thèse soutenue par les partisans qu'il a conservés en Angleterre, c'est qu'il est un homme très aimable. C'est certain. Il a, en plus de beaux yeux, le charme oriental; il est tout à fait gentil et aussi trompeur que gentil. Les Anglais soutiennent qu'il a pu avoir quelques torts, mais qu'il a été débordé et que, vraiment, les Français n'ont pas été très chic, après s'être entendus avec lui, de l'avoir étranglé un peu brusquement. Il est vrai qu'en effet, il a disparu dans les vingt-quatre heures, cela par le manque de bravoure de ses soldats.

« Eh bien, je prétends au contraire que la France a été modérée et loyale. D'abord j'affirme, et je puis le prouver, que j'ai fait tout ce que je devais et ce que je pouvais pour exécuter les instructions du Gouvernement de la République, pour essayer de tirer de cet accord avec Fayçal ce qu'on pouvait en espérer. J'ai agi loyalement. Lorsque j'ai vu les attaques continuer, lorsque j'ai vu l'émir me refuser l'emploi de la ligne de chemin de fer de Rayak à Alep — ligne française, exploitée par des Français, construite avec des capitaux français, ligne qui nous était indispensable pour ravitailler les troupes qui se battaient sur le front kemaliste au Nord, — je lui ai écrit par deux fois de longues lettres, en avril et en mai, en lui énumérant tous les faits que j'avais à lui reprocher. Embarrassé, il ne m'a pas répondu ou, plus exactement, il m'a fait répondre par un secrétaire une lettre tellement inconvenante que je l'ai remise entre les mains du colonel Toulat, notre officier de liaison, en lui déclarant que je préférerais ne pas l'avoir reçue.

« En mai, les troubles continuèrent; la situation en Cilicie était de plus en plus critique; les chemins de fer continuaient à être interdits. Alors M. Millerand s'est décidé à me fournir les renforts nécessaires pour pouvoir envoyer à Fayçal un ultimatum — car il est inutile de faire des démonstrations que l'on ne peut pas soutenir. J'ai eu en juin les renforts nécessaires pour constituer à Beyrouth une colonne de 10 bataillons qui m'a permis, le 14 juillet, d'envoyer l'ultimatum à Fayçal.

« Cet ultimatum, qui est un document assez copieux, énumérait de nouveau tous nos griefs contre l'Emir et son Gouvernement et lui donnait quatre jours pour remplir les conditions fixées, c'est-à-dire : nous donner la liberté du chemin de fer, supprimer la conscription, admettre la monnaie syrienne, châtier les coupables.

« L'Emir a tout de suite demandé un délai. Je lui ai alors accordé deux jours de délai. Cela nous menait au 20 juillet. Dans la matinée du 21 juillet, l'Emir n'ayant pas envoyé de réponse, j'ai donné des ordres pour que la colonne se mit en marche. Elle est descendue dans la plaine de la Bekaa et a commencé à monter les pentes de l'Anti-Liban. C'est à ce moment, alors que la colonne était en marche depuis plusieurs heures, que j'ai reçu de l'Emir une dépêche disant : « J'accepte ». Cette dépêche n'avait pas pu me parvenir à temps.

Pourquoi ? Il y a deux versions : ou la ligne télégraphique a été coupée par des bandes de brigands, qui trouvaient à l'état d'hostilité avec la France de grands avantages de pillage et ne voulaient pas la paix ; ou le chef du service télégraphique, qui était partisan de la guerre, n'a pas envoyé la dépêche de son Souverain.

« Quoi qu'il en soit, malgré les inconvénients graves que présentait pour notre prestige l'arrêt des troupes, par souci purement de loyauté de la France et de la mienne, j'ai arrêté la colonne au premier point d'eau, et j'ai posé à nouveau la question à l'Emir Fayçal : « Il ne s'agit pas de dire *J'accepte*, il faut prendre des mesures de Gouvernement qui suppriment la conscription et qui acceptent la monnaie. Il faut me donner connaissance des décisions qui sont la condition de votre acceptation. »

« En même temps, comme les troupes ne pouvaient pas boire, n'ayant pas suffisamment d'eau, je lui demandai de porter la colonne au point suivant. Il y eut deux jours de négociations, envoi de ministres, etc., et, dans la soirée du 23 juillet, j'ai appris en même temps que l'Emir refusait de laisser faire ce pas en avant pour permettre de boire à la colonne, qu'il refusait les conditions officielles, conditions d'acceptation, et surtout que, dans la journée du 22, il m'avait fait attaquer sur la route de Tripoli, pensant que toutes nos troupes étaient concentrées sur l'autre point d'attaque et que nous étions découverts sur la route Homs-Tripoli.

« J'avais, en prévision de cette attaque possible, laissé deux bataillons, qui ont infligé un échec complet aux troupes sorties de Homs, tué deux officiers, pris 6 mitrailleuses. Cette fois, la trahison ne me laissait pas de doute et c'est après cette série de négociations et de délais que j'ai finalement donné, dans la nuit du 23 au 24 juillet, l'ordre de marcher sur Damas. Cet ordre a amené la rencontre de la 3<sup>e</sup> Division de l'armée du Levant avec la Division chérifienne. Le combat a été dur. L'armée chérifienne était commandée par le seul homme de valeur que possédât Fayçal, un ancien officier turc, Damasquin d'origine, très antifrançais, ancien élève de l'école de guerre de Berlin, et qui s'était vanté d'avoir pointé le canon qui m'avait démoli aux Dardanelles.

« Les tireurs français étaient sans doute meilleurs que les tireurs turcs car, dans ce combat, nous l'avons tué d'un coup de canon. Toujours est-il qu'après un combat des plus difficiles, à cause du caractère montagneux et rocheux du pays, l'action des troupes de droite et de gauche a fini par permettre aux chars d'assaut de déboucher, et ces chars, accompagnés d'une compagnie du 415<sup>e</sup> de ligne, un des régiments que j'ai eu l'honneur d'avoir sous mes ordres le 15 juillet en Champagne, dans la bataille qui a arrêté net et brisé la dernière grande attaque allemande, ces chars culbutèrent l'ennemi. Les positions ennemis furent enlevées. L'action de l'artillerie acheva la déroute des Arabes. Dans la soirée du 24, les troupes approchaient de Damas. Le Gouverneur militaire de Damas, le Général Noury Pacha Saïd,

et le Conseil municipal, se sont présentés au commandant de la colonne, lui ont demandé de ne point faire de mal à la ville, qui n'avait pas pris part à la bataille, qui n'avait fait que subir le joug de Fayçal, promettant de nourrir les troupes jusqu'à ce que le chemin de fer eût été rétabli. Et c'est ainsi qu'avec une matinée de combat mené par des troupes françaises, c'est-à-dire par des troupes braves, l'armée de Fayçal s'est effondrée.

« L'effet a été très grand. Notre prestige, dans ces débuts pénibles de l'année 1920, avait subi des atteintes graves et j'avais eu une grande peine à m'entendre dire plusieurs fois, et M. de Caix de son côté : « Mon général, dites-nous donc la vérité. Il n'est pas possible de nous faire comprendre qu'une grande nation comme la France, que le général Gouraud, qui a une bonne réputation à la guerre, ne puissent pas nous défendre contre des Bédouins. Avouez donc que votre pays est épuisé et que vous ne voulez pas nous défendre. »

« Comme je n'avais à cette époque, dans ce pays qui a plus de 300 kilomètres de frontière, que 4 bataillons, il était assez difficile de donner de bonnes raisons et je ne pouvais que prêcher péniblement la patience. D'autre part, les journaux égyptiens faisaient une campagne acharnée en faveur de Fayçal, cherchaient à effrayer notre Gouvernement et nous-mêmes, racontant que, si on s'en prenait à Fayçal, ce serait une catastrophe ; qu'il disposait de 40.000 hommes instruits, courageux, bien armés et qu'il y avait des centaines de mille de Bédouins armés jusqu'aux dents qui suivraient.

« Comme tout cela s'est effondré dans une matinée, nous avons du même coup rétabli largement notre prestige. Les troupes françaises sont entrées le 25 juillet à Damas, sans incident. J'y suis entré le 7 août. J'ai trouvé un accueil très chaud de la part de la population chrétienne, un accueil convenable et réservé de la part de la population musulmane. Quand j'y suis retourné, le 25 octobre, j'ai trouvé un accueil aussi chaud de la part de la population musulmane que de celle de la population chrétienne. C'était le résultat de trois mois d'expérience du Gouvernement français et du contact avec les troupes françaises.

« Vous avez pu avoir un aperçu, par le compte rendu qui a paru dans le *Petit Journal*, des qualités de « bravoure et de souplesse » de l'armée du Levant. Ce mot de « souplesse » a été imprimé sur ma demande, parce que nous avons là cinq ou six bataillons du 415<sup>e</sup> de ligne, du 11<sup>e</sup> sénégalais, du 2<sup>e</sup> tirailleurs algériens ; et, en trois mois, ces troupes victorieuses qui, d'après la vieille légende, auraient dû tout bousculer, n'ont pas eu une seule histoire de femmes, pas de pillage de boutique, rien.

« J'ai cru devoir un peu développer pour vous montrer que si, dans le temps, on vient à raconter que nous avons voulu, soit par patriotisme, soit par un mouvement militaire qui veut en finir à tout prix, nous avons voulu absolument avoir une victoire sur l'émir Fayçal, les gens qui parleront

ainsi ou se trompent ou mentent, et je suis prêt à prouver le contraire.

En somme, Fayçal nous avait attaqués sans oser prendre les grands moyens. La formule de son action a été donnée par un de ses officiers, le colonel Ruchdi bey Saffadi, commandant la Division arabe qui siégeait à Alep. Dans une réunion, le 13 avril, il disait à ses officiers : « Puisque nous ne pouvons pas déclarer la guerre à la France, votre devoir, Messieurs, est de vous engager dans les bandes, de faire aux Français le plus de mal possible, de les dégoûter de ce pays et de les amener à s'embarquer sans que cependant on puisse s'en prendre à notre souverain. »

« Du côté du Nord, la guerre était beaucoup plus dure. En Cilicie, voici ce qui s'est passé : Nous étions en Cilicie par un article de l'armistice passé avec les Turcs, qui autorisait les Alliés à occuper les points stratégiques importants. Les Alliés ont jugé que la Cilicie était un point important et elle a été occupée dès 1919 par les troupes anglaises et les troupes françaises ainsi qu'une autre région qui n'est pas la Cilicie, mais qu'on confond encore avec elle ; c'est la région de l'Euphrate, marquée par les grands points d'Aïn-Tab et Ourfa, au nord du chemin de fer, et que le Traité de Sèvres reconnaît à la France.

« Pendant les premiers mois de 1919, notre occupation de la Cilicie a été laissée tout à fait tranquille. Mais, en mai 1919, les Grecs ont débarqué à Smyrne. C'est ce débarquement des Grecs à Smyrne qui a permis à Moustapha Kemal de provoquer l'explosion du nationalisme turc qu'on appelle « kemalisme », pour cette raison que les Turcs n'aiment pas les Grecs (permettez-moi un mot que je ne voudrais pas voir répéter à un pays qui est devenu un ami) parce qu'ils ont peu d'estime pour eux ; et enfin, ils savaient très bien que les Grecs n'avaient pas pris part à la guerre. Les bataillons anglais et français débarquant à Smyrne n'auraient pas produit la commotion qu'a produite le débarquement des Grecs.

« Cependant, le mouvement kemaliste ne s'est pas porté sur les Grecs ; il s'est porté sur la Cilicie. La première raison, c'est que les Grecs ont débarqué au nombre d'une centaine de mille et que nous avions six bataillons, ou plutôt qu'il restait six bataillons quand les troupes anglaises sont parties. La deuxième raison, c'est qu'on avait fait en Cilicie, en 1919, une politique arménienne. Vous vous souvenez qu'au lendemain de la guerre on avait donné des encouragements aux Arméniens. Ceux-ci sont accourus en grand nombre en Cilicie, et ils ont tendu à faire de la Cilicie turque une province arménienne.

« Tant, je le répète, que les bataillons français qui s'y trouvaient ont été flanqués des trois divisions anglaises, la force de cette occupation a maintenu tout le monde dans la tranquillité. Mais au moment où j'ai été envoyé là bas, le Gouvernement anglais, qui avait demandé la relève, a imposé le 1<sup>er</sup> novembre pour date de cette relève, guidé par des raisons de terrain,

des raisons de routes. Les bonnes routes sont rares, les pistes nombreuses, le terrain marécageux. Les Anglais ne voulaient pas voir leurs troupes pérégriner sur les mauvaises routes pendant l'hiver.

« Quoi qu'il en soit, il n'a pas été facile de transporter en Orient les troupes composant l'armée du Levant et quand mon prédécesseur, le général Hamelin, a dû relever les troupes anglaises, il a relevé ces troupes depuis Adana jusqu'à Ourfa avec six bataillons. Les officiers anglais témoins de cette relève lui disaient : « Mais, vous allez à une catastrophe ! Vous relevez avec une poussière d'hommes ». D'autre part, sur les six bataillons, il y avait trois bataillons arméniens et il n'est pas douteux que c'est la présence de ces bataillons arméniens, qui arrivaient animés d'un esprit de représailles inévitable en raison de la haine profonde qui divise Turcs et Arméniens, qui a été la cause de l'insurrection qui a éclaté le 21 janvier à Marache.

« Lorsque l'insurrection a éclaté, les bataillons existants avaient été renforcés de quelques autres bataillons, mais ils étaient loin de composer les effectifs suffisants pour maintenir dans le calme un pays aussi vaste ; et alors, en attendant que le gouvernement, mieux éclairé sur le poids de la charge qui pesait sur l'armée du Levant, ait pu lui donner les renforts nécessaires, je suis resté en Cilicie avec quatre bataillons. Il a donc été long de faire venir des renforts et, en attendant la période où ils ont pu arriver en Orient, les deux divisions ont eu une tâche écrasante. Elle a été illustrée par la chute de Marache, que nos troupes ont évacué le 11 février, retraite atroce par une tempête de neige épouvantable, qui a mis en lumière la vigueur des troupes, leur endurance, la générosité de nos officiers, puisque plusieurs parmi ceux-ci ont été signalés ayant transporté sur leur dos dans la neige des femmes et des enfants.

« Au mois d'avril, c'est le poste d'Ourfa qui a succombé à son tour parce qu'il n'y avait pas de colonne permettant d'aller le secourir et le dégager. En mai, le poste de Bozanti dans le Taurus, succombait pour les mêmes raisons ; il n'a pu être formé qu'une colonne de quatre bataillons, chiffre insuffisant dans la montagne, et le poste a succombé. Ce n'est qu'après le mois d'août que l'arrivée des renforts nous a permis, non pas d'infliger à Moustapha Kemal un échec, loin de là, mais, enfin, de tenir le coup, c'est-à-dire que, depuis le mois de septembre, les combats contre les kemalistes se sont tous terminés en notre faveur, et ces combats se sont réglés par des pertes de quatre ou cinq tués, pertes que l'on peut qualifier de raisonnables.

« A l'heure actuelle, la situation est la suivante : En Syrie, très bonne. On peut aller les mains dans les poches, dans la sécurité la plus complète, à Damas ou à Alep ; à Damas en auto ou en chemin de fer, à Alep en chemin de fer. J'engage, Messieurs, ceux d'entre vous qui auront du temps et quelque argent à dépenser, à

venir au printemps voir la Foire que nous ferons à Beyrouth, et j'espère bien que vous profiterez de votre passage dans cette ville pour circuler dans l'intérieur du pays. Je le répète, la Syrie est complètement pacifiée, sauf une bande côtière qui s'étend au nord de Tripoli, qui s'appelle le pays des Ansariés, entre Tripoli et Alexandrette, et qui est habitée par une race montagnarde. Ce n'est pas la grande guerre, mais c'est du brigandage en grand. Sa pacification est, d'ailleurs, en bonne voie.

« En Cilicie, la pacification est loin d'être complète; mais la présence d'une colonne mobile d'une dizaine de bataillons a complètement changé la face du problème et, partout où cette division se montre, ou les troupes de Kemal se retirent, ou elles sont complètement battues. Malheureusement, comme elles ont l'Anatolie derrière elles, elles se retirent beaucoup plus souvent qu'elles ne combattent. Vous comprendrez certainement, Messieurs, la situation que je viens d'essayer de vous décrire de deux divisions françaises attaquées jusqu'au mois de juillet, en Syrie, supportant de lourdes pertes dans une lutte extrêmement pénible et enfin perdant trois postes. Il ne faut pas vous en prendre à ces troupes; elles étaient aussi vaillantes, aussi bien préparées, que celles qui ont fait la Grande Guerre. Elles étaient bien commandées. Mais vous comprendrez aisément que quand un poste est cerné par 6.000 Turcs et qu'il n'y a pas, derrière lui, un effectif suffisant pour le dégager, fatalement il finit par succomber. Vous comprendrez ainsi que, sortant de cette situation, étant arrivé au Nord à établir un état d'équilibre, j'ai été surpris en arrivant à Paris, de voir qu'en raison de la situation financière, on envisageait de réduire les crédits de Syrie.

« La première fois qu'on m'en a parlé on m'a dit : « Vous avez un crédit militaire de 300 millions, vous demandez 800 millions; il faudrait le comprimer de moitié. » C'est excessivement clair! Vous le voyez, nous avons eu des échecs douloureux. Des mères de famille sont venues me reprocher la mort de leurs fils en Cilicie. On ne peut pas leur dire : « Il n'y avait pas assez de monde. » Et pourtant c'est la seule raison.

« Les 800 millions correspondent à quatre divisions, par conséquent, on peut apprécier à peu près la division à 200 millions. Si on supprime les crédits, c'est le rapatriement inévitable; c'est, d'autre part, le recommencement non moins inévitable des incidents pénibles que je viens de rappeler. On m'a dit : « Alors, envisagez-vous donc la guerre éternelle et le maintien indéfini de ces forces militaires et financières? » J'ai répondu : « Non, mais on est obligé de maintenir les troupes tant que l'état de guerre durera; c'est une question de bon sens. » Puisqu'on est en guerre avec les Turcs sur le front nord, diminuer les effectifs avant que la paix existe est aussi absurde que si, par raison pécuniaire, on avait invité le

maréchal Foch à limiter ses dépenses, toutes proportions gardées.

« Pour faire la paix, il y a deux moyens, dans tous les pays et dans tous les temps. L'un, c'est d'imposer la paix à l'adversaire. Je ne crois pas qu'il soit possible de demander à la France de porter la guerre, par une offensive puissante et soutenue, dans le centre de l'Asie Mineure, et de faire ce que les nationalistes eux-mêmes m'ont défié de faire : la conquête du plateau d'Anatolie. Mais si on ne peut pas imposer la paix, il faut s'accorder avec son adversaire et voir s'il n'y a pas entre lui et nous un grand malentendu. C'est le second moyen.

« Or, vous me permettrez de vous dire qu'il y a un grand malentendu. Par le Traité de Sèvres, la France reconnaît la souveraineté turque sur la Cilicie, que nous n'occupons que d'après une des clauses de l'armistice, avec quelques avantages économiques qui n'ont jamais troublé les Turcs. Ce n'est pas ce fait qui heurte le sentiment national turc; ce qui le heurte, ce sont les Grecs à Smyrne et en Thrace. On peut se demander si, depuis la chute de Venizelos, qui a certainement été causée en partie prépondérante par l'effort militaire démesuré qu'il demandait pour soutenir sa grande politique, si cette chute n'entraîne pas l'abandon de cette force militaire. Je suis convaincu que c'est là-dessus que se sont faites les élections, ce qui me fait penser que le nouveau gouvernement devra démobiliser rapidement. J'ai vu, d'ailleurs, des dépêches qui font prévoir que, s'il ne prenait pas ces mesures, les troupes se démobiliseraient d'elles-mêmes. Dans ces conditions, si les Grecs ne font pas l'effort nécessaire pour maintenir le Traité de Sèvres en ce qui concerne Smyrne, les Turcs feront, eux, l'effort qu'il faudra pour les en déloger.

« Pour répondre à une question qui m'a été posée, je ne crois pas qu'il soit impossible de s'accorder avec Kemal. Ce sera certainement, en tous cas, très difficile en raison de l'effondrement de Venizelos, qui constitue un fait favorable pour les nationalistes, ainsi que celui du général Wrangel. Mais, tout de même, les troupes kémalistes se battent depuis le mois de janvier. Les Turcs sont braves, c'est incontestable, mais enfin, il n'est pas agréable de se battre avec des troupes beaucoup plus armées. Enfin, ils sont mal ravitaillés. L'Entente est maîtresse de la mer. Ils attendent leur ravitaillement des bolcheviks. Moustapha Kemal, chef révolutionnaire, doit tendre à être reconnu souverain légitime; enfin, circonstance heureuse, il est très mal avec Enver Pacha.

« Ce qui prouve qu'un accord de ce genre n'est pas impossible, c'est que Kemal, au lendemain de la chute de Venizelos, a envoyé un colonel à Constantinople pour s'entendre au sujet de la remise des prisonniers français, dont il ne s'était jamais occupé. En même temps, le gouvernement de Constantinople a envoyé le ministre de l'Intérieur et le chef de l'Etat-major pour voir Kemal. C'est la preuve qu'il y a des possibilités d'entente. Que la conversation soit pénible, il n'y a pas de

doute. Ce n'est pas une raison pour ne pas la tenter, puisqu'on ne voit pas le moyen de sortir du dilemme. Nous sommes forcés de diminuer nos charges militaires et nous ne pouvons pas les diminuer sans être arrivés à l'état de paix.

« Cet état de paix, il faut donc le conclure. Certes, il nous serait possible d'y arriver par la guerre, mais nul n'envisage cette solution que je réprouve tout le premier. Elle serait coûteuse en vies humaines, onéreuse en dépenses, pénible à tous points de vue et elle prolongerait un malentendu qui n'a déjà que trop duré. — Car c'est vraiment un malentendu dont nous souffrons actuellement avec les Kémalistes, représentant le parti nationaliste de la Turquie. Un égarement qu'elle a durement payé a lancé cette puissance dans la guerre contre nous. Mais cela n'a changé ni la tradition séculaire qui nous unissait d'amitié avec la Turquie, ni l'intérêt même de la Porte d'être l'ami de la France. — Cet intérêt est actuellement réciproque et il y a tout avantage à ne pas prolonger le différend.

« Sans doute Kémal Pacha a subi jusqu'ici l'influence de mauvais conseillers, mais il doit se rendre compte que sa situation ne peut durer indéfiniment ainsi et qu'il doit aujourd'hui s'entendre avec le gouvernement de son pays et avec la France.

« Le Parlement français, en votant récemment les crédits intégraux, pour les mois en cours, qui lui avaient été demandés par le gouvernement pour notre action au Levant, a marqué son intention de nous laisser les moyens de poursuivre, s'il était nécessaire, une action militaire intense, qui réduise les Kémalistes en leur imposant des succès comme ceux qu'ils ont subis déjà en Cilicie aux cours des dernières semaines.

« C'était donner la meilleure base à la conversation de nos négociateurs de demain avec les nationalistes d'Angora. Je ne puis d'ailleurs que souhaiter que, si la paix que je considère comme nécessaire est prochainement réalisée, j'aie la satisfaction de ne pas dépenser la totalité des crédits qui m'ont été accordés.

\*  
\*\*

« Au point de vue économique, le pays que nous occupons au Levant se divise encore en deux parties. La Cilicie offre peut-être, d'après l'ingénieur du Service des mines à ma disposition, plus de chances minières (elles sont certainement, en tous cas, d'un accès difficile), mais elle a 200.000 hectares de forêts. En moyenne elle peut donner, quand elle est tranquille, quand elle est cultivée, 1.300.000 tonnes de céréales, 250.000 tonnes de coton; elle est suffisamment connue.

« Si le traité de Sèvres reconnaît la Cilicie à la souveraineté ottomane, cependant l'Accord tripartite, signé avec les Anglais et les Italiens, nous donne des avantages économiques, des priorités d'option dans les affaires, et il n'y a qu'à souhaiter que nos capitaux en profitent.

« Pour la Syrie, son avenir est, pour le moment, uniquement agricole, mais il est magnifique. On s'est longtemps fait les plus complètes illusions sur la Syrie parce qu'on la voyait dans le Liban montagneux et aride. L'origine de nos relations amicales avec les populations libanaises remonte aux Croisades, pendant lesquelles les Maronites ont été les guides de saint Louis, et ils en sont très fiers. Ils ont vu venir chez eux pendant des années de très nombreux commerçants français, marseillais surtout, de très nombreuses missions chrétiennes et laïques, des œuvres françaises admirables de tout genre. Mais derrière ce Liban très rocheux, et par conséquent peu productif, il y a la grande plaine admirablement cultivable et cultivée de la Bekaa et, au Sud de la magnifique oasis de Damas, une immense plaine qui s'appelle la plaine du Hauran et qui était appelée autrefois le grenier de Rome. Au Nord, la plaine d'Alep, la plaine d'Alexandrette et d'Antioche, sont des plaines magnifiques; tout le pays jusqu'au Tigre comprend également un sol cultivable, si bien que voici ce que M. Achard attend de l'avenir, c'est-à-dire pour le jour où le pays sera mis à l'abri des troubles qui l'ont empêché jusqu'ici de produire :

Dans la zone de mandat actuelle, c'est-à-dire en ce qui concerne le Liban et l'ancienne Syrie de Fayçal, Homs, Damas, Alep : 3 millions de tonnes de céréales et 100.000 tonnes de coton;

Dans la partie non occupée, du Liban au Tigre, 5 millions de tonnes de céréales et 400.000 tonnes de coton.

« Voilà des chiffres donnés par un homme qui a dans le monde économique une réputation établie. Il n'est donc plus possible de dire, depuis que la France a obtenu le mandat, que la Syrie est un pays de rochers, où simplement une raison de sentiment nous amène.

\*  
\*\*

« Deux mots de l'organisation actuelle. Il a été formé en Syrie et au Liban, quatre Etats. L'un, le Grand-Liban, est l'ancien Liban, auquel on a ajouté le pays de Tyr et de Sidon, et au Nord le pays de Tripoli. Cela donne au Liban toute la surface de la plaine cultivable de la Bekaa, ce qui permet au pays de vivre. C'est, de plus, la réalisation de ses ambitions historiques.

« L'autre, l'ancienne Syrie de Fayçal, a été divisée en deux Etats autonomes, Damas et Alep. Ce n'est pas une décision arbitraire. Cette décision a été prise pour répondre au vœu de la population d'Alep, qui supportait péniblement le joug de Damas.

« Un quatrième petit Etat est le territoire des Alaouïtes, qui est plutôt un territoire militaire, dont la population est sauvage, difficile, où les brigands sont nombreux et qui demande à être tenu assez fortement.

« Au Liban, nous avons un gouverneur français, une Commission administrative qui a remplacé l'ancien Conseil administratif. On nous

reproche d'avoir fait acte d'impérialisme, de brutalité militaire, en arrêtant, m'a-t-on dit, 11 conseillers libanais sur 12, alors que ces gens faisaient un libre usage de leur mandat en allant voir l'émir Fayçal. Voici la vérité sur cette affaire. Je vous disais tout à l'heure que la confiance en la France avait été progressivement très ébranlée en Syrie par les attaques continuelles des bandes de Fayçal. Celui-ci poursuivait deux buts : nous dégoûter, nous faire voir qu'il faudrait faire un effort considérable pour venir à bout de lui, et montrer aux populations que nous étions incapables de les défendre et que c'était lui qui pouvait leur donner liberté et sécurité.

« Les Libanais ont longtemps résisté à ce raisonnement; malheureusement, au commencement de juillet, un agent de Fayçal a trouvé le moyen de les séduire contre le versement d'une somme de 42.000 livres, soit plus de 2 millions de notre monnaie. Dans la matinée du 8 juillet, 8 conseillers sur 12 sont partis pour Damas. J'ai su leur départ, auquel personne ne voulait croire. J'ai pris des dispositions et à 7 heures du soir les 8 conseillers étaient arrêtés en voiture, filant sur Damas, avec de l'argent plein leur poches. Ils ont avoué dans la nuit même qu'ils avaient succombé à l'attraction de cet or chérifien.

« J'estime que, dans tout pays, il n'est permis à personne, pour une somme d'argent importante, de changer rapidement de politique et d'aller vendre son pays à celui que l'on considérait la veille comme un ennemi. Aussi ce conseil administratif a-t-il été dissous, et remplacé par une commission administrative.

« Dans l'Etat de Damas, les anciens chefs des départements ministériels ont été transformés en Directeurs par mesure d'économie. Il en a été de même à Alep. Ces directeurs des Gouvernements d'Alep et de Damas, comme ceux du Grand Liban, ont à côté d'eux des conseillers français qui les dirigent — je ne dis pas : les commandent. — Je cherche à trouver des gens qui puissent assurer l'influence, c'est-à-dire l'autorité française, non pas par le commandement, mais par la démonstration de l'utilité de leurs conseils, qui prouvent que l'intérêt du pays est lié aux indications bonnes et expérimentées qu'ils peuvent donner. Cela est une question personnelle et voilà pourquoi je suis reconnaissant à M. Sarraut de l'accueil qu'il m'a fait.

\* \*

« Voilà, Monsieur le Président, quelques idées sur la question de Cilicie et Syrie. Je m'excuse d'avoir insisté sur le côté militaire de la question; malheureusement, comme vous le voyez, ce côté militaire a primé complètement, et il faut en tenir compte quand on traite cette question de crédits.

« Nous souffrons en Syrie d'une comparaison qui vient naturellement à l'esprit avec le Maroc. Le Maroc a trois chances. D'abord il a treize ans d'existence; c'est quelque chose. Il a la chance d'avoir à sa tête depuis huit ans un homme que

je n'hésite pas à qualifier d'homme de génie. Et, enfin, tout cela a commencé avant la guerre, à un moment où tout était moins cher.

« Le malheur de la Syrie, c'est d'avoir commencé un an après la guerre, quand on démobilisait, et à la veille d'une situation budgétaire lourde. Est-ce une raison pour jeter le manche après la cognée? Je ne le pense pas. C'est d'ailleurs impossible et c'est ce côté très intéressant du problème que M. André Lefèvre, Ministre de la Guerre, a parfaitement vu. Si, effrayés par la situation financière mauvaise, nous allions rapatrier nos bataillons, qu'arriverait-il? Ces troupes sont en immense majorité composées de troupes algériennes et sénégalaises. Il n'y a en effet que trois régiments français. Si d'Algérie, la Tunisie et le Maroc, qui n'ont jamais vu rentrer que des troupes victorieuses, venaient revenir aujourd'hui leurs bataillons poursuivis à coups de fusil et fuyant devant le Croissant, je suis convaincu qu'il y aurait des troubles. Et si vous aviez des troubles en pays musulman, ce n'est pas avec des troupes indigènes que vous pourriez les réprimer; il faudrait des troupes françaises. Ce ne serait donc pas seulement une dépense d'argent; ce serait une dépense d'hommes. Je n'insiste pas. »

Après quelques mots d'affectueux remerciements, le Président du Comité de l'Asie française déclare la séance levée.

## L'EFFERVESCENCE ASIATIQUE

AU DÉBUT DE 1921

Les premiers jours de l'année 1921 n'ont pas été marqués par une amélioration de la situation politique, ni dans le Levant, ni en Extrême-Orient. En réalité, l'Asie presque toute entière demeure toujours en feu ou, à tout le moins, en effervescence, et, de quelque côté que l'on se tourne, on ne constate aucun symptôme d'un proche apaisement. Triste conséquence de la grande guerre qui a sévi de 1914 à 1918! Celle-ci, par suite de lourdes fautes sur lesquelles nous ne voulons pas revenir aujourd'hui, se poursuit encore, en réalité, dans la partie du monde dont l'Europe n'est vraiment que le prolongement et la terminaison vers le Couchant, que la péninsule occidentale.

Exagération, riposteront peut-être les optimistes systématiques, ou encore ceux qui se refusent à ouvrir les yeux à l'évidence et qui se contentent des apparences; sur beaucoup de points, l'Asie jouit d'un calme profond. Pour vérifier l'exactitude d'une telle affirmation, il n'est rien de mieux que de jeter un coup-d'œil d'ensemble sur la situation politique de l'Asie au début de 1921. Essayons-le.

Il est une partie de l'immense continent asiatique sur la situation de laquelle tout le monde est d'accord : c'est le Levant. Gouvernements et peuples alliés s'en montrent également préoccupés, et comment pourrait-il en être autrement ? Plus que jamais, la confusion et même le chaos y règnent en maîtres, puisque, loin de procurer la paix aux populations de l'ex-empire ottoman, le déplorable traité de Sèvres n'a fait qu'exaspérer le nationalisme turc, que donner naissance à des ambitions très vite déçues, et qu'engendrer de nouvelles guerres. Après les espérances de revision ou de correction du traité qu'avaient fait concevoir certaines interviews de M. Georges Leygues, consécutives aux conférences de Londres, les déclarations de M. Lloyd George à la Chambre des communes ont causé un pénible sentiment de déception ; elles ont prouvé que l'Angleterre, ou du moins les hommes d'Etat responsables de la politique britannique n'envisageaient les problèmes du Levant que sous un angle particulier et de façon très étroite. Que de fois déjà, depuis le début de la Grande Guerre ou même depuis la signature de l'armistice, les événements se sont chargés de contraindre nos amis et alliés à modifier leur point de vue primitif ! Que de fois ils les ont plus ou moins lentement amenés à adopter telle ou telle solution qui leur avait été proposée ou suggérée de très bonne heure, mais qu'ils avaient d'abord écartée pour n'en avoir nullement saisi les avantages ! Tant que, dans ce cas encore, pareille évolution ne se sera pas produite dans l'esprit du Premier ministre anglais et de ses principaux collaborateurs, la situation — les Italiens le comprennent aussi bien que nous-mêmes — demeurera aussi précaire que par le passé dans les parties de l'Asie antérieure limitrophes de l'Europe.

Dans celles-là, et aussi dans d'autres plus orientales, c'est-à-dire dans cette Perse, sur laquelle l'Angleterre a voulu dès le milieu de l'année 1918 établir son protectorat en profitant de circonstances qui lui semblaient favorables. En Perse, autant que le silence à peu près complet de la presse permet de s'en rendre compte, réelles, très réelles même sont les difficultés à surmonter ; peut-être sont-elles plus sérieuses encore que dans cette Mésopotamie, où, depuis quelques mois, l'Angleterre a dû consentir tant de sacrifices pécuniaires et tant de pertes de vies humaines, — de soldats appartenant d'ailleurs pour la plupart à l'armée des Indes. Là encore, les événements devront se charger de prouver aux Anglais leurs erreurs ; alors seulement, ceux-ci se décideront à modifier une politique dont, depuis longtemps, dans un important ouvrage, lord Curzon avait formulé le programme, une politique dont l'effondrement de l'Empire des Turcs a poussé nos voisins à brusquer l'application... En attendant, la Perse est dans une situation singulièrement troublée et l'abdication du Shah n'est pas pour améliorer cette situation.

De l'autre côté du golfe Persique, dans cette péninsule arabe où sont nées, à côté de l'Islam orthodoxe, tant de sectes islamiques, l'agitation paraît également très réelle et, peut-être, beaucoup plus intense que ne permettent de la supposer les trop rares renseignements publiés dans les journaux de l'Europe sur les différentes parties de l'Arabie.

Ainsi, dans les différentes contrées asiatiques du Levant méditerranéen et dans l'Empire des Shahs, l'observateur constate l'existence de nombreux ferments de troubles. Ceux-ci sont d'ordre religieux, ceux-là d'ordre politique et national, déterminés surtout par une réaction contre les étrangers qui prétendent imposer aux populations une loi dont elles ne veulent pas, celle de l'Angleterre ou celle de la Grèce. De là un état d'instabilité, d'insécurité politique qui suffit à témoigner de la précarité de la paix de Sèvres et de la nécessité de sa revision, à tout le moins de sa modification sur plus d'un point.

Bien que le traité de Sèvres ne touche en aucune manière les pays de l'Extrême-Orient, précaire en est également la situation politique ; là comme dans l'Asie antérieure, multiples sont les causes de fermentation et d'effervescence.

Voici l'Empire du Soleil-Levant. Depuis longtemps, on parle de la maîtrise de l'Océan Pacifique et de la possibilité d'un conflit entre le Japon et la grande Confédération des Etats-Unis d'Amérique : les événements qui se sont passés au cours des toutes dernières années ne sont pas pour démentir ceux qui ont envisagé une telle éventualité. Quels progrès vient, en effet, de réaliser l'Empire nippon ! Après l'île Formose et les Pescadores, après la Corée, voici qu'il met la main sur l'arsenal allemand de Kiao-tchéou et sur les petits archipels ci-devant allemands de la Micronésie, et aussi sur le Chan-toung, et sur la Mandchourie, et sur Sakhaline ; son ingérence dans les affaires de la Chine, dans celles de la Sibérie orientale, est absolument évidente. Combien considérables sont, d'autre part, ses budgets militaires, ses armements, ses efforts économiques ! Les Etats-Unis ne sont pas sans en être émus ; et les citoyens de la grande Confédération américaine habitant les pays riverains de la « mer Pacifique » se préoccupent, de leur côté, de l'immigration nipponne, soit en Californie, soit ailleurs. De là des demandes d'explication, des projets de toute nature, ceux-ci pour contrebalancer la puissance navale du Japon dans les eaux du Grand Océan, d'autres pour entraver ou plutôt pour empêcher la venue des Nippons en Californie. Ainsi est créé une sorte de malaise entre les deux pays qui se font face sur les côtes du Pacifique.

Ce malaise, toutefois, ne fait qu'accroître le trouble dans lequel vit aujourd'hui l'Extrême-Orient. L'expansion japonaise hors de l'archipel qui constitue le point de départ et le cœur de l'Empire actuel du Soleil-Levant est loin, en effet, d'être l'unique cause de ce trouble ; des causes internes ont contribué à le faire naître et contri-

buent également à l'accroître. Ce n'est pas impunément qu'un peuple de civilisation autre entre en contact avec la civilisation occidentale et entreprend de s'en assimiler certaines parties; le Japon s'en est aperçu depuis un certain temps déjà et il s'en aperçoit davantage encore dans des années consécutives à l'effort économique considérable réalisé par lui pendant la guerre. Les difficultés intérieures y sont sérieuses; la crise commerciale et industrielle qui s'est déclarée depuis plus d'un an n'est pas faite pour calmer les ressentiments d'un prolétariat exploité avec une sévérité dont il n'existe peut-être pas d'autre exemple; et convient-il d'insister sur la résistance opiniâtre offerte par les Coréens à l'emprise japonaise? C'est là un sujet qui ne saurait être qu'indiqué d'un mot à cette place; il conviendra de le traiter avec tous les développements dont il est digne pour bien faire comprendre à quels obstacles se heurte, hors de son territoire propre, en pays de colonisation, le gouvernement nippon.

Au total, en dépit des apparences et malgré des succès remarquables et continus, le Japon ne se trouve pas dans une situation aussi belle que d'aucuns pourraient être tentés de le croire. Que dire maintenant de cet objet de ses convoitises, la Chine, qui lui fait face de l'autre côté de la mer Jaune? Cet immense pays, à la population énorme, aux merveilleuses possibilités, va-t-il enfin sortir de la situation chaotique dans laquelle il se trouve depuis dix ans? Va-t-il parvenir à se dégager de sa déplorable anarchie, de cette lamentable lutte de partis divers: nordistes contre sudistes, antifouistes, militaristes, etc., que l'on a vu se disputer le pouvoir et ses profits et grouper parfois autour de leurs chefs des armées assez nombreuses, vivant sur le pays, le rançonnant, le pillant, bref, ressuscitant en Chine une grande époque de piraterie? Peut-être le sentiment, chaque jour plus net, du péril que les convoitises nipponnes font courir à la Chine, peut-être aussi les preuves manifestes d'incapacité que le gouvernement ne cesse de donner dans tant de circonstances diverses — à propos de la terrible famine qui sévit si durement dans le Nord de la contrée, par exemple — peut-être tous ces faits finiront-ils par stimuler complètement, chez le peuple chinois, le sentiment de ce qu'il peut et de ce qu'il doit être. Alors seront poussés au pouvoir des hommes de gouvernement, conscients du rôle qui incombe à la Chine en Extrême-Orient. La France a vu se produire naguère, sur son sol même, des phénomènes de ce genre; pourquoi ne s'en produirait-il pas chez les Célestes?

Il est vrai qu'au Nord et à l'Ouest de ce pays les doctrines prêchées par le gouvernement des Soviets règnent sans partage; il est vrai encore que les Bolchevistes russes travaillent à les propager partout, au Japon, en Corée, en Chine, aussi bien que dans les pays de l'Asie antérieure. Là, toutefois, n'est pas dirigé leur principal effort; il l'est vers cette Inde britannique qui semble aux Bolchevistes propice à la diffusion de leurs doc-

trines, où l'ivraie engendrée par leurs théories lèvera de merveilleuse façon et produira au centuple... Naguère, dans son *Indian Unrest*, sir Valentine Chirol montrait avec une singulière pénétration les maux variés dont souffrait l'Empire des Indes; le voici obligé d'ajouter de nouveaux chapitres à son livre et contraint de constater que de nouvelles causes de mécontentement et d'agitation sont venues s'ajouter, au cours des dernières années, à celles dont souffrait naguère l'Inde britannique. Les bolchevistes de Moscou le savent fort bien; aussi fondent-ils de grands espoirs sur l'appui que leur apporteront les naturels de l'Inde pour lutter contre l'Angleterre..., alors même que leurs principaux chefs, les Lénine, les Krassine et autres, sembleront, officiellement, s'entendre avec elle en Occident.

Ainsi, de quelque côté que se tourne l'observateur de la situation politique, économique et morale du continent asiatique au début de l'année 1921, il constate un trouble réel, un état d'agitation ou de malaise qui n'a rien de rassurant. Toutefois, un coin très éloigné de la plus grande des parties du monde semble faire exception à la règle. Sans doute a-t-on pu constater, dans notre Indochine, quelques symptômes d'inquiétude et de mécontentement; mais ils furent si sporadiques, si insignifiants, qu'on ne saurait, sans en exagérer complètement la portée, en déduire que l'Empire français d'Extrême-Orient ne jouit pas d'une tranquillité capable de faire envie à nombre d'autres pays, même en dehors de l'Asie. Par leur loyalisme pendant la guerre, par la collaboration de toute espèce qu'elles ont apportée à la métropole, par leur travail persévérant et continu, les populations des différentes parties de notre Indochine n'ont pas seulement mérité d'acquiescer l'admirable prospérité dont elles jouissent aujourd'hui; elles ont aussi maintenu, et même affermi et accru la place déjà tenue par leur pays dans le monde de l'Extrême-Orient. C'est ce qui, après M. Sarraut, M. le gouverneur général Maurice Long ne se lasse pas de proclamer, et la France a le droit d'être fière de ce résultat, comme le devoir de le consolider et de l'accroître encore.

\*  
\*  
\*

De ce très rapide coup d'œil sur la situation du continent asiatique aux premiers jours de l'année 1921, que convient-il de déduire?

En premier lieu, une conclusion toute générale: dans sa presque totalité, l'Asie est aujourd'hui en proie à une agitation, à une effervescence dont il ne sert de rien de nier la réalité. Sous des influences diverses, la plupart de ses peuples se montrent mécontents de leur sort; tandis que ceux-ci sont impatients de secouer le joug ou la tutelle des Européens, d'autres aspirent à une vie meilleure, à plus de bien-être, ou même à la fondation de véritables empires asiatiques rivaux de nos propres empires d'outre-



mer. Telle est la vérité; se refuser à la constater n'est pas la supprimer; il faut la regarder bien en face, au contraire, afin d'en comprendre toute l'importance et afin, par là même, de se mettre en état d'y remédier autant que possible.

Mais, pour regarder les faits bien en face, que convient-il de faire? Il faut les étudier de manière continue, dans toutes leurs manifestations et sous tous leurs aspects. C'est là précisément le rôle qui incombe à l'Asie française, et une tâche à laquelle elle n'entend nullement se soustraire. Voici surmontées les premières grandes difficultés de l'après-guerre; la vie normale a repris son cours et les communications avec l'Extrême-Orient redeviennent moins difficiles et plus régulières. L'Asie française serait inexcusable, par conséquent, de ne pas porter aux questions de l'Asie moyenne et de l'Asie orientale autant d'attention qu'à celles de l'Asie antérieure, et elle s'y efforcera de son mieux.

Mais les pays secoués par des aspirations diverses, ou placés depuis hier sous le mandat français, ne doivent pas lui faire négliger ceux qui ne sont pas en effervescence et qui, par surcroît, depuis un certain temps déjà, font partie de notre empire colonial.

Aussi bien, dans notre Indochine, tout le monde n'apprécie pas également les bienfaits de la paix française, et certains groupes d'indigènes, mécontents, remuants et ambitieux, y existent comme ailleurs. Sans doute, de tels groupes sont très restreints; mais on ne saurait sans péril nier leur existence, surtout dans ces pays d'Extrême-Orient où les Sociétés secrètes sont si florissantes, où des intrigues bolcheviques sont nouées au Siam, à Singapour, à Canton, au Japon, partout autour de notre Indochine qui, par ailleurs, confine à la Chine sur une si longue étendue. De là, pour nous, la nécessité de ne négliger aucune des manifestations des aspirations indigènes, celle de rechercher les moyens de contenter des désirs légitimes et de procurer à nos sujets plus d'ordre encore, plus de bien-être et de prospérité, comme aussi une meilleure justice et une instruction plus développée.

Tel va être le programme de l'Asie française en l'année 1921; tel, en effet, l'examen de la situation du continent asiatique l'impose à notre réflexion. Travaillons, sans tarder davantage, à le remplir au mieux, pour le plus grand bénéfice de notre France, et, partant, de la civilisation et de l'humanité.

HENRI FROIDEVAUX.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 30 francs.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

## L'ACCORD TRIPARTITE RELATIF A L'ANATOLIE

(Origines et document)

Le 10 août 1920, ce n'est pas le seul traité de paix avec la Turquie qui a été signé à Sèvres, à la Manufacture de porcelaines; différents autres documents y ont également été revêtus de la signature des représentants de diverses puissances. Tel a été le cas pour cet acte diplomatique, désigné sous le nom d'Accord tripartite relatif à l'Anatolie, dans lequel sont délimitées les zones d'influence de la France et de l'Italie en Asie Mineure.

Avant de reproduire le texte même de cet accord, il est bon de rappeler que d'autres accords l'avaient précédé et en avaient, de plus ou moins loin, préparé en quelque manière l'élaboration. Sans parler de ces documents, arrêtés d'accord avec les ministres de l'infortuné Nicolas II, dont la valeur semble, par suite de la révolution russe, devenue purement historique, trois textes méritent d'être retenus et signalés ici comme ayant contribué à préparer l'accord tripartite du 10 août 1920.

\* \* \*

Le premier d'entre eux est cet « aide-mémoire », rédigé à Pétrograd le 10 mars 1916, dans lequel les deux gouvernements français et britannique ont formulé les principes qu'ils se sont mis d'accord pour communiquer au gouvernement russe, en tenant compte des sentiments que les populations arabes de la presqu'île arabique et des provinces de l'Empire ottoman nourrissaient à l'égard de la domination turque. Ces principes n'aboutissent à rien moins qu'à la création éventuelle d'un Etat arabe ou d'une Confédération d'Etats arabes à la fois hostile au gouvernement turc et favorable aux puissances de l'Entente.

Reconnaissance et protection d'un Etat arabe indépendant, ou d'une Confédération d'Etats arabes dans des zones territoriales désignées par les deux lettres A et B, sous la suzeraineté d'un chef arabe, mais avec situation privilégiée pour la France dans la zone A et pour la Grande-Bretagne dans la zone B; — reconnaissance du contrôle de la France dans une zone *bleue* et de la Grande-Bretagne dans une zone *rouge*, après entente avec l'Etat ou la Confédération d'Etats arabes; — création d'une administration internationale dans une zone *brune*, dans une forme à déterminer après consultation avec la Russie et, ensuite, d'accord avec les autres Alliés et les représentants du chérif de La Mecque; — octroi à la Grande-Bretagne des ports de Caïffa et d'Acre et de la garantie d'une quantité définie d'eau du Tigre et de l'Euphrate dans la zone A pour la zone B et promesse du gouvernement britannique de n'entreprendre aucune négociation pour la ces-

sion de Chypre à une tierce puissance, sans le consentement préalable du gouvernement français; — reconnaissance d'Alexandrette comme port franc en ce qui concerne le commerce de l'Empire britannique, et de Caïffa comme port franc en ce qui concerne le commerce de la France, de ses colonies et de ses protectorats, voilà les premières clauses formulées dans cet aide-mémoire. D'autres articles sont relatifs au chemin de fer de Bagdad et à ses prolongements éventuels au delà de Mossoul et de Samarra; à la construction par la Grande-Bretagne d'une voie ferrée reliant Caïffa avec la zone B; au maintien des tarifs douaniers turcs; enfin au maintien de la situation territoriale actuelle dans la Péninsule arabique et sur les côtes de la mer Rouge (sauf telle rectification de la frontière d'Aden que les agressions des Turcs auraient pu faire estimer nécessaire) et à des mesures de contrôle pour l'importation des armes sur le territoire arabe.

Cette analyse de l'Aide-mémoire du 10 mars 1916 suffit à montrer son étroite parenté avec les lettres que M. Paul Cambon et sir Edward Grey ont échangées quelques semaines plus tard. En réalité, les accords de mai 1916 n'ont fait que confirmer les clauses précédemment communiquées au gouvernement russe par les deux gouvernements français et anglais.

Revenir sur ces accords de mai 1916 et les analyser est inutile; *L'Asie française* les a naguère publiés intégralement (dans son numéro d'août-novembre 1919, p. 244-246). Aussi suffit-il d'y renvoyer le lecteur, d'autant plus qu'à bien des reprises, depuis quinze mois, le texte en a été invoqué et cité, et que chacun le connaît parfaitement.

\* \*

On ne connaît pas, par contre, ou plutôt on connaît moins bien le résultat des conversations qui ont eu lieu, un an plus tard, à Saint-Jean-de-Maurienne, comme aussi des Conférences immédiatement postérieures entre les représentants de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Aussi convient-il d'y insister davantage.

C'est (on s'en souvient) au mois d'août 1917 que M. Ribot, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd George, le premier ministre anglais, et le baron Sonnino s'étaient réunis à Saint-Jean-de-Maurienne. Là, conformément à une coutume déjà prise, le 21 août, les chefs des Gouvernements amis et alliés avaient étudié ensemble la situation politique et militaire, arrêté un certain nombre de résolutions et traité les intérêts des pays qu'ils représentaient. Là furent portés à la connaissance du Gouvernement italien les accords des 9 et 16 mai 1916.

En échange de son adhésion à ces accords et aux stipulations de toute nature qu'ils contenaient, le Gouvernement italien se fit reconnaître des avantages territoriaux en Asie Mineure, si bien qu'aux zones bleue, rouge et brune, A et B, existantes en Turquie d'Asie vinrent alors s'ajouter une zone verte et une zone C.

Il est inutile d'indiquer avec précision ce qu'étaient ces deux zones; aujourd'hui, c'est là purement de l'histoire. On s'en rendra compte en sachant que l'Italie s'engageait à faire de *Smyrne* un port franc en ce qui concerne le commerce de la France, de ses colonies et de ses Protectorats, ainsi que le commerce de l'Empire britannique et de ses dépendances. Par contre, l'Italie devait jouir de ces mêmes droits et privilèges que la France et la Grande-Bretagne s'étaient réciproquement assurés dans les ports d'Alexandrette, de Caïffa et de Saint-Jean-d'Acre. *Mersina*, d'autre part, devait également devenir un port franc en ce qui concerne le commerce de l'Italie, de ses colonies et de ses Protectorats. En outre, l'Italie devait établir, et dans la zone verte et dans la zone C, le même régime douanier que la France et l'Angleterre, respectivement dans les zones bleue et A et dans les zones rouge et B; elle adhérerait aux dispositions des accords anglo-français relatives à la péninsule arabique et à la mer Rouge; elle déclarait promettre, elle aussi, devoir scrupuleusement respecter les intérêts possédés par la France et l'Angleterre dans les zones relevant d'elle, mais à charge de réciprocité et sous cette condition que les Puissances que ces intérêts concernent ne s'en serviraient pas comme moyens d'action politique. D'autre part, pour réserver l'avenir, elle avait soin de faire admettre que si, à la conclusion de la paix, les avantages envisagés dans les accords stipulés entre les Puissances alliées, quant à l'attribution à chacune d'elles d'une partie de l'Empire Ottoman, ne pouvaient être assurés entièrement, soit à une, soit à plusieurs desdites Puissances, dans ce cas et lors du règlement des clauses territoriales, les Parties contractantes se préoccuperaient de maintenir l'équilibre dans la Méditerranée.

\* \*

Est-il besoin de rappeler ici quels événements se sont produits depuis le moment où, en août 1917, a été rédigé le memorandum secret dans lequel ont été résumées les conclusions relatives à l'Asie Mineure des conversations tenues à Saint-Jean-de-Maurienne, et celles des Conférences ultérieures? La Russie impériale, à qui devait être communiqué le texte de ce memorandum, n'existe plus; l'Italie a renoncé à la zone verte qui était pour elle, en Anatolie, l'équivalent des zones bleue et rouge de Syrie et de Mésopotamie; elle a renoncé à *Smyrne* et, Rhodes exceptée, abandonné le Dodécannèse à la Grèce; celle-ci occupe maintenant, en vertu du traité de Sèvres, la ville même de *Smyrne* et, autour d'elle, un territoire considérable. Que de modifications, par conséquent, aux clauses prévues par le memorandum d'août 1917! et que de motifs pour faire sortir ses effets à l'article qui prévoyait la possibilité de telles modifications! C'est pour se conformer aux stipulations de cet article, comme aussi à l'article 9 de l'accord de Londres du 26 avril 1915, qu'a été négocié et rédigé l'« Accord tripartite relatif à l'Anatolie. »

De cet accord, dont on connaît maintenant les origines, et qui (nous l'avons indiqué en débutant) a été signé le 10 août 1920 en même temps que le traité de paix avec la Turquie, voici le texte intégral.

Les gouvernements britannique, français et italien, respectivement représentés par les plénipotentiaires sous-signés,

Soucieux de venir en aide à la Turquie, de développer ses ressources et d'empêcher les rivalités internationales qui, dans le passé, y ont mis obstacle ;

Désireux de satisfaire à la demande du gouvernement ottoman de se voir prêter le concours nécessaire à l'œuvre de réorganisation de l'administration judiciaire, des finances, de la gendarmerie et de la police, ainsi qu'à la protection des minorités de religion, de race ou de langue et au développement économique du pays ;

Prenant en considération leur reconnaissance de l'autonomie, ou éventuellement de l'indépendance du Kurdistan, et estimant que pour faciliter le développement économique de ce pays et lui apporter toute l'assistance dont son administration aurait besoin, il est désirable d'éviter en pareille matière les rivalités entre nations ;

Reconnaissant respectivement les intérêts spéciaux de l'Italie en Anatolie méridionale et ceux de la France en Cilicie et dans la partie occidentale du Kurdistan limitrophe de la Syrie jusqu'à Djéziré-Ibn-Omar, ainsi que ces régions sont ci-après décrites ;

Ont convenu des stipulations suivantes :

ARTICLE PREMIER. — Entre les Puissances contractantes, il y aura en Turquie une parfaite égalité pour tout ce qui concerne la composition de toutes les commissions internationales déjà constituées ou à constituer, y compris les différents services qui en dépendent, chargés de réorganiser et de contrôler, dans la mesure compatible avec l'indépendance du pays, les différents services publics (administrations judiciaire et financière, gendarmerie et police) et d'assurer la protection des minorités de race, de religion ou de langue.

Toutefois, si le Gouvernement ottoman ou le Gouvernement du Kurdistan manifestaient le désir d'obtenir un concours extérieur pour l'administration ou la police locale des zones dans lesquels les intérêts particuliers de la France et de l'Italie sont reconnus respectivement, les puissances contractantes s'engagent à ne pas contester le droit préférentiel de la puissance, dont les intérêts particuliers dans ces zones sont reconnus, à apporter ce concours. Ce concours devra tendre spécialement à mieux assurer la protection accordée aux minorités de race, de religion ou de langue dans lesdites zones.

ART. 2. — Conformément aux stipulations du traité de paix avec la Turquie, les ressortissants des Puissances contractantes, leurs navires et leurs aéronefs, ainsi que les produits et les objets manufacturés en provenance ou à destination des territoires desdites Puissances, de leurs dominions, colonies ou protectorats, jouiront dans les zones où les intérêts particuliers d'une desdites Puissances sont reconnus, d'une égalité absolue pour tout ce qui a trait au commerce et à la navigation, et particulièrement en ce qui concerne le transit, les douanes et les matières similaires.

Toutefois, les Puissances contractantes s'engagent à n'adresser aucune demande, à n'en formuler et à n'en appuyer aucune au nom de leurs ressortissants en vue d'obtenir des concessions commerciales ou industrielles dans une zone où les intérêts particuliers de l'une desdites Puissances sont reconnus, à moins que cette Puissance refuse ou soit dans l'impossibilité de tirer parti de sa situation particulière.

ART. 3. — Les Puissances contractantes s'engagent à se prêter mutuellement leur appui diplomatique pour maintenir leur situation respective dans les zones où leurs intérêts particuliers sont reconnus.

ART. 4. — Le chemin de fer d'Anatolie, celui de Mersina-Tarsus-Adana et la partie du chemin de fer de Bagdad comprise dans le territoire ottoman, tel qu'il est défini par le Traité de Paix avec la Turquie, seront exploités par une Compagnie dont le capital sera souscrit par des groupes financiers britanniques, français et italiens, en représentation des intérêts que ces groupes pouvaient respectivement posséder au 1<sup>er</sup> août 1914 sur l'ensemble de la ligne de Bagdad ; le surplus de ce capital sera réparti par parties égales entre les groupes britanniques, français et italiens.

Toutefois, en échange de tout ou partie des intérêts que les ressortissants français possédaient au 1<sup>er</sup> août 1914 dans la ligne du chemin de fer de Bagdad, le Gouvernement français se réserve le droit de se faire attribuer et d'exploiter tout ou partie des lignes du chemin de fer (y compris la ligne Mersina-Tarsus-Adana) qui se trouvent dans la zone où des intérêts particuliers lui sont reconnus. Dans le cas, la participation des ressortissants dans la compagnie visée à l'alinéa précédent sera réduite de la quote-part correspondant à la valeur des lignes ainsi attribuées au Gouvernement français. Ce droit du Gouvernement français devra être exercé dans un délai de douze mois à partir de la date de l'entrée en vigueur du traité de paix avec la Turquie.

Dans le fonctionnement de la compagnie constituée comme il est prévu à l'alinéa premier du présent article, il sera tenu compte des droits et intérêts particuliers reconnus aux gouvernements respectifs dans les zones définies par le présent accord, mais de façon à ne pas nuire à la bonne exploitation des chemins de fer.

Les Puissances contractantes sont d'accord pour favoriser dans un avenir rapproché l'unification de l'ensemble des réseaux de chemins de fer situés sur le territoire restant ottoman, par la constitution d'une compagnie générale pour l'exploitation de ces réseaux. La répartition du capital de cette nouvelle compagnie sera fixée par un accord entre les groupes intéressés.

La Compagnie constituée comme il est prévu à l'alinéa 1<sup>er</sup> du présent article, ainsi que toutes compagnies qui pourraient être formées aux fins indiquées à l'alinéa 4, seront tenues d'observer les dispositions de la Partie XI (ports, voies d'eau et voies ferrées) du Traité de Paix avec la Turquie et notamment d'assurer l'égalité absolue de traitement en ce qui concerne les tarifs de chemins de fer et les facilités pour les marchandises et voyageurs, quelles que soient leur nationalité, leur destination et leur origine. Le Gouvernement français s'engage, dans le cas où il exercerait le droit stipulé à l'alinéa 2 du présent article, à observer les mêmes dispositions en ce qui concerne la partie du chemin de fer qui lui serait attribuée.

ART. 5. — Pour tout ce qui fait l'objet du présent accord :

1<sup>o</sup> La zone dans laquelle sont reconnus les intérêts particuliers de la France est ainsi limitée :

*Au Sud :*

Depuis l'embouchure de la rivière Dama Su dans le golfe d'Alexandrette, jusqu'au point où la frontière nord de la Syrie, telle qu'elle est décrite dans le Traité de Paix avec la Turquie, rencontre la mer :

La mer Méditerranée ;

De là, vers l'Est, jusqu'à l'extrémité sud-ouest du coude du Tigre, à environ 6 kilomètres au nord d'Azekh (27 kilomètres à l'ouest de Djéziré-Ibn-Omar) :

La frontière nord de la Syrie, telle qu'elle est décrite dans le Traité de Paix avec la Turquie ;

**A l'Est :**

De là, vers le Nord, jusqu'au confluent du Haso Su, directement au sud du Meleto-Dagh :

Le cours de Haso-Su vers l'amont ;

De là, directement au Nord jusqu'au Meleto-Dagh :

Une ligne droite ;

**Au Nord :**

De là, vers le Nord-Ouest, jusqu'au point où la frontière, entre les vilayets de Diarbekir et de Bitlis, rencontre le cours du Murad-Su :

Une ligne suivant la ligne des hauteurs : Meleto-Dagh, Antogh-Dagh, Siri Siri-Dagh, Chevtela-Dagh ;

De là, vers l'Ouest, jusqu'à son confluent avec le Kara-Su (Euphrate) :

(point où la limite de la zone d'intérêts italiens fixée ci-dessous rejoint la limite ouest de la zone française) :

Une ligne droite ;

De là, vers le Sud-Ouest, jusqu'à Omarli :

Une ligne suivant la ligne des hauteurs : Erdjias-Dagh, Develi-Dagh et Ala-Dagh ;

De là, vers le Sud et jusqu'au confluent du Tarbaz-Chai avec la rivière qui descend du Kara-Geul :

Une ligne droite ;

De là, vers le Sud Ouest et jusqu'au coude situé à 5 kilomètres au sud-ouest de son embouchure :

Le cours vers l'amont de la rivière qui descend du Kara-Geul ;

De là, vers le Sud-Ouest, jusqu'au Perchin-Bel :

Une ligne suivant la crête du Bulgar-Dagh ;



Comité de l'Asie Française.

G. Hure.

CARTE DE L'ANATOLIE D'APRÈS LES CLAUSES DE L'ACCORD TRIPARTITE ET DU TRAITÉ DE SÈVRES

Le cours du Murad-Su vers l'aval ;

De là, vers le Nord, jusqu'à Pingén, sur le Kara-Su (Euphrate) :

Le cours du Kara-Su (Euphrate) vers l'amont ;

De là, vers le Nord-Ouest, jusqu'au Habash-Dagh :

Une ligne droite ;

De là, vers l'Ouest, jusqu'à Batmantash :

Une ligne suivant la ligne des hauteurs : Habash-Dagh, Terfellu-Dagh, Domali-Dagh ;

**A l'Ouest :**

De là, vers le Sud, jusqu'à Yenikhan :

Une ligne droite ;

De là, vers le Sud-Ouest, jusqu'à l'Ak-Dagh, sur la limite entre les vilayets de Sivas et d'Angora :

Une ligne atteignant, puis suivant, la ligne de crête de l'Ak-Dagh ;

De là, vers le Sud, jusqu'à un point exactement à l'ouest de Seresek :

La limite entre les vilayets de Sivas et d'Angora ;

De là, vers l'Ouest Sud-Ouest, jusqu'à l'Erdjias-Dagh

De là, vers le Sud-Est, jusqu'à la source du Lama-Su ;

Une ligne droite ;

De là, jusqu'à son embouchure dans le golfe d'Alexandrette :

Le cours du Lama-Su vers l'aval.

2° La zone dans laquelle sont reconnus les intérêts particuliers de l'Italie est comprise dans les limites ci-après :

**A l'Est :**

A partir de l'embouchure de la rivière Lama-Su sur le golfe d'Alexandrette et jusqu'à l'Erdjias-Dagh :

La limite ouest de la zone des intérêts particuliers français définis ci-dessus ;

**Au Nord :**

De là, vers l'Ouest et jusqu'à la station du chemin de fer de Akshahr :

Une ligne droite modifiée de façon à laisser le chemin de fer de Akshahr à Konia dans la zone ;

De là, vers le Nord-Ouest et jusqu'à Kutaya :

Une ligne suivant la ligne de chemin de fer de Akshahr

à Kulaya (le chemin de fer restant en dehors de la zone);  
De là, vers le Nord-Ouest jusqu'au Keshish Dagh :

Une ligne droite;

De là, vers l'Ouest et jusqu'au point le plus oriental où  
la limite sud de la zone des détroits rencontre l'Abulliont  
Geul :

Une ligne droite;

A l'Ouest :

De là, dans une direction générale Sud, jusqu'à l'em-  
bouchure de la rivière qui se jette dans la mer Egée,  
à environ 5 kilomètres au Nord de Scala Nova;

La limite Sud de la zone des détroits, les limites Nord,  
Est et Sud du territoire de Smyrne telles qu'elles sont  
décrites dans le Traité de Paix avec la Turquie;

Au Sud :

De là, et jusqu'à l'embouchure de la rivière Lama Su  
sur le golfe d'Alexandrette :

La Mer Egée et la Mer Méditerranée.

ART. 6. — En ce qui concerne les territoires détachés  
de l'ancien Empire ottoman et faisant l'objet d'un mandat  
en vertu du traité de paix avec la Turquie, la puissance  
mandataire jouira, vis à-vis des autres Puissances contrac-  
tantes, des droits et privilèges dont jouissent, en ce qui  
concerne les zones décrites à l'article 5, les Puissances  
auxquelles des intérêts particuliers sont reconnus dans les  
dites zones.

ART. 7. — Toutes les concessions d'exploitation du  
bassin houiller d'Héraclée, ainsi que les moyens de trans-  
port et d'embarquement relatifs à ces concessions, sont  
réservés au Gouvernement italien sans qu'il puisse être  
porté atteinte à tous droits acquis du même ordre (conces-  
sions accordées ou demandées par des ressortissants  
alliés ou neutres au 30 octobre 1918.) Quant aux droits  
d'exploitation, appartenant à des ressortissants ottomans,  
leur indemnisation aura lieu d'accord avec le Gouverne-  
ment italien.

Toutefois, le jour où le Gouvernement italien ou les  
sociétés italiennes effectueront des extractions annuelles  
de charbon égales à celles qu'effectueront, au 1<sup>er</sup> janvier  
1920, les Sociétés appartenant, au 30 octobre 1918, à des  
ressortissants alliés ou neutres, le Gouvernement italien  
s'engage, dans un esprit d'équité, à réserver à la Société  
ottomane d'Héraclée à capitaux français (au cas où celle-ci  
n'aurait pas exprimé antérieurement le désir d'être rachetée  
ou de renoncer au renouvellement de sa concession), une  
participation de 1/4 dans les intérêts qui seront consti-  
tués une fois que sera atteinte par le Gouvernement ou  
par les sociétés italiennes, une extraction égale à celle  
desdits ressortissants alliés et neutres, au 1<sup>er</sup> janvier 1930.

Les deux Gouvernements se prêteront mutuellement  
leur appui diplomatique en vue d'obtenir du Gouvernement  
ottoman la promulgation de nouvelles dispositions régle-  
mentaires assurant l'exploitation des droits miniers con-  
cédés, l'établissement des moyens de transport tels que  
chemins de fer miniers et toutes facilités d'embarquement,  
ainsi que l'emploi éventuel de main-d'œuvre autre que la  
main-d'œuvre ottomane, et répondant aux exigences d'une  
exploitation moderne. Il reste entendu dès maintenant que  
tous les bénéfices et avantages devant résulter de la mise  
en vigueur de ces dispositions réglementaires seront  
acquis au même titre à toutes les concessions, que celles-ci  
aient été accordées postérieurement ou antérieurement à  
la promulgation desdites dispositions.

ART. 8. — Les gouvernements français et italien retire-  
ront leurs troupes des zones respectives où leurs intérêts  
particuliers sont reconnus, lorsque les Puissances contrac-  
tantes seront tombées d'accord pour considérer que ledit  
traité de paix est exécuté, que les mesures acceptées par  
la Turquie pour la protection des minorités chrétiennes

ont été mises en vigueur et que leur exécution est efficace-  
ment garantie.

ART. 9. — Chacune des Puissances contractantes dont  
les intérêts particuliers sont reconnus dans une zone du  
territoire ottoman, acceptera par là même la responsabi-  
lité de veiller à l'exécution du traité de paix avec la Tur-  
quie, en ce qui concerne les stipulations qui protègent les  
minorités dans ladite zone.

ART. 10. — Rien dans le présent accord ne portera  
atteinte au droit des ressortissants des tierces Puissances  
d'avoir libre accès, pour des fins commerciales et écono-  
miques, dans l'une quelconque des zones décrites par  
l'article 5, sous réserve des limitations contenues dans le  
traité de paix avec la Turquie ou de celles que les Puis-  
sances contractantes se sont volontairement imposées dans  
le présent accord.

ART. 11. — Le présent accord, qui sera ratifié, sera  
communiqué au Gouvernement ottoman. Il sera publié et  
entrera en vigueur en même temps que le traité de paix  
avec la Turquie entrera en vigueur entre les trois Puis-  
sances contractantes.

## Le Rapport de la Commission Esher SUR LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE DE L'INDE

L'Armée de l'Inde est à la veille d'une réorgani-  
sation complète. La Commission, présidée par lord  
Esher, chargée par le Gouvernement de soumettre  
un projet, a déposé son rapport, et une vive polé-  
mique s'est engagée aussitôt au Parlement et dans  
la Presse. Nos lecteurs connaissent déjà, d'autre  
part, la protestation véhémement de l'Aga Khan  
(cf. *L'Asie française*, décembre 1920, p. 394-398).  
C'est qu'il ne s'agit pas seulement de réformes ad-  
ministratives et de regroupement des unités, mais  
d'un changement absolu d'orientation stratégique.

L'ancienne organisation. — Jusque maintenant  
il avait toujours été admis comme un dogme que  
les troupes de l'Inde devaient servir uniquement  
à sauvegarder l'intégrité de la Péninsule en défen-  
dant les frontières contre toute attaque des peuples  
voisins; c'est pourquoi, depuis la vice-royauté de  
lord Curzon, et sauf une division en Birmanie,  
elles étaient concentrées dans la région nord-  
ouest. Elles étaient réparties en deux armées :  
l'armée du nord (43.000 Européens, 91.000 indi-  
gènes) avait comme centre principal Rawal-Pindi,  
dans le Pendjab septentrional, de manière à  
menacer Caboul par le défilé de Khaïber; l'armée  
du sud comprenait 36.000 Européens et 70.000  
indigènes; groupée autour du grand camp de  
Pouna, en arrière de Bombay, elle était prête à  
marcher sur le Bélouchistan ou à s'embarquer  
pour le Golfe Persique (1).

Cette armée territoriale était à la disposition,  
non pas du ministère de la Guerre, mais du Gou-  
vernement de l'Inde; on ne pouvait pas l'employer  
hors du pays sans l'autorisation expresse du Par-  
lement.

(1) Cf. Alb. MÉTIS. *L'Inde d'aujourd'hui*, p. 192-4.

**La Commission Nicholson.** — Cependant, dès 1911, le Gouvernement anglais essayait de mettre cette armée sous l'autorité du Ministère de la Guerre. Une commission fut nommée pour étudier, entre autres questions, comment les forces de l'Inde pourraient être utilisées, le cas échéant, à l'intérieur ou hors du pays. Elle se composait de Lord Nicholson, feld-maréchal, président (mort depuis); de Sir Percy Lake, lieutenant-général; de Sir Robert Scallon, lieutenant-général; et de Sir William Meyer. La Commission siégea pendant plus d'un an, mais ne put se mettre d'accord, et rédigea deux rapports, d'un côté Lord Nicholson et Sir William Meyer, de l'autre, les deux généraux. Ces deux rapports n'ont, d'ailleurs, jamais été publiés, et l'on ignore encore quelles en étaient les conclusions.

Puis vint la guerre : l'armée indienne joua son rôle sur tous les champs de bataille d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Mais, après l'armistice, on devait revenir à l'ancienne conception; l'auteur du *Livre bleu* (1) dit : « Outre les services que l'Inde a rendus à l'Empire pendant la guerre, elle a été forcée de prendre des mesures pour la défense de ses frontières, tâche regardée auparavant comme l'essence et le but capital de son système militaire ». Cependant, des réformes étendues avaient été reconnues nécessaires.

**La Commission Esher.** — Une nouvelle Commission fut instituée en juillet 1919 sous la présidence de Lord Esher; elle comprenait Sir Michael O'Dwyer, ancien gouverneur du Pendjab, et sept autres membres, dont cinq officiers, parmi lesquels l'adjutant-général dans l'Inde, le grand-maître de l'artillerie et le commandant d'un corps d'occupation sur le Rhin. Cette Commission a fait paraître son rapport le 1<sup>er</sup> octobre; la première partie en avait été soumise au Secrétaire d'Etat en novembre 1919, avant le départ de la Commission pour l'Inde; la seconde, en mai dernier.

La presse indienne avait protesté contre l'absence de tout indigène dans cette Commission. Le Gouvernement fit droit à cette réclamation en désignant Malik Sir Umar Hyat Khan comme représentant des officiers et Sir Krishna Gupta, autrefois membre du Conseil de l'Inde, pour exposer les vues de la partie instruite de la population civile. Mais il faut remarquer que ces deux Indiens n'ont pris aucune part à la rédaction de la première partie du rapport; or, c'est de beaucoup la plus importante, puisque là se trouve énoncé le principe nouveau et gros de conséquences dont nous parlerons plus loin.

**Les mesures proposées.** — Le rapport propose une série de mesures destinées à augmenter le bien-être matériel et moral des officiers et des soldats. « Nous désirons attirer l'attention sur ce fait que les soldats d'aujourd'hui voient la vie d'un point de vue très différent de celui de leurs prédécesseurs de l'ancienne armée. Ils n'ont ni leur discipline profondément enracinée, ni leur patience endurente. Eux et leurs femmes aspirent

à un niveau plus élevé de confort et à des récréations quelque peu différentes. Il faut faire droit à ces aspirations raisonnables; il faut étudier avec sympathie leurs idiosyncrasies, si l'on veut qu'ils forment une armée satisfaite de son sort pendant leur temps de service dans l'Inde ». Les cantonnements sont loin de valoir ceux de la mère-patrie; cuisines et bains-douches ne pourraient guère être plus mal installés qu'ils ne le sont actuellement; on ne fournit aux soldats mariés que peu ou point de meubles; les familles ne touchent aucune ration; les navires-transports laissent beaucoup à désirer.

La Commission propose d'unifier la solde des officiers anglais, d'augmenter celle des sous-officiers et officiers indigènes; beaucoup ont servi en France et visité l'Angleterre, leur idée du confort s'est modifiée; d'autre part, le prix de la vie s'est accru dans l'Inde comme ailleurs.

Dans une lettre au *Times* (8 novembre), M. Montagu of Beaulieu, qui a visité de nombreux cantonnements dans l'Inde, entre janvier 1915 et avril 1919, écrit : « Je tiens à déclarer de la façon la plus nette que les réformes proposées dans le rapport sont immédiatement nécessaires et auraient dû être faites il y a longtemps. »

**Regroupement des unités.** — Une réforme beaucoup plus grave est le regroupement des unités. L'Inde serait divisée en 12 districts répartis entre 4 armées, la Birmanie formant un district indépendant. Ces districts sont de première ou de seconde catégorie; nous désignerons les premiers par A et les seconds par B.

Voici le détail de cette organisation :

I. — Armée du Nord : Province frontière du nord-ouest (sauf la région des Waziris), et Pendjab (sauf la province de Delhi). Districts : Peschawar (A); Rawal-Pindi (A); Lahore (A).

II. — Armée de l'Est : Delhi, Provinces Unies (sauf le district civil de Jhansi), Bengale, Bihar et Orissa, Assam. Districts : Provinces Unies (sauf les districts civils de Jhansi et d'Allahabad) (A); territoire de la brigade d'Allahabad, district civil d'Allahabad, Présidence et district d'Assam (B) (Bihar et Orissa, Bengale, Assam; port fortifié de Calcutta). Le quartier-général sera à Lucknow; en attendant son installation, le district de Meerut, la Présidence et l'Assam seront sous les ordres directs de l'état-major de l'armée de l'Est.

III. — Armée du Sud : Inde Centrale, Provinces Centrales, district civil de Jhansi, Présidence de Bombay (au sud de la Narbada), Etat indigène d'Haïderabad, Présidence de Madras. Districts : Provinces Centrales (A) (territoire actuel de la division de Mhow, sauf le Rajpoutana); district de Pouna (A) (Présidence de Bombay au sud de la Narbada, non compris le port fortifié de Bombay et Deolali) et Etat d'Haïderabad; Bombay (B) (port fortifié de Bombay et Deolali); Madras (A) (Présidence de Madras et Mysore).

IV. — Armée de l'Ouest : Bélouchistan, Sind, Rajpoutana, Koutch, Goujerat jusqu'à la Narbada. Districts : Bélouchistan (A); Sind-Rajpoutana, (B) (Sind, Rajpoutana, Koutch, Goujerat jusqu'à

(1) Londres, juillet 1919, p. 3.

la Narbada). La région des Waziris sera rattachée à cette armée après la fin des opérations militaires actuellement en cours. Le quartier-général s'établira à Karachi; en attendant, les districts sont sous les ordres directs de l'état-major de l'armée de l'Ouest.

#### Birmanie (B).

Les quatre commandants nommés sont : armée du nord, général Sir W. R. Birdwood; armée de l'est, lieutenant-général Sir H. Hudson; armée du sud, lieutenant-général Sir W. R. Marshall; armée de l'ouest, lieutenant-général Sir W. P. Braithwaite.

**La question budgétaire.** — Tous ces remaniements n'iront pas sans entraîner de grosses dépenses. « Nos propositions augmenteront encore le coût annuel de l'armée de l'Inde. Mais, bien que l'effet immédiat de leur adoption doive être de relever le niveau des dépenses normales, nous n'envisageons pas comme probable que ce niveau dépasse, au moins pendant quelques années, ce que peut couvrir l'augmentation normale des revenus de l'Inde. » Car c'est le gouvernement de l'Inde qui devra payer toutes les dépenses de son armée. Acceptera-t-il volontiers ces charges nouvelles? le budget militaire pour 1920-21 est déjà le double de ce qu'il était avant la guerre.

Le rapport est obligé, il est vrai, de faire un grave aveu :

L'armée de l'Inde n'est pas exempte de l'esprit d'agitation qui règne dans le monde entier. Un traitement libéral et sympathique (des soldats) et la suppression des abus dont nous avons montré l'existence feront beaucoup pour assurer le contentement. Notre but principal a été d'augmenter le rendement et le contentement de l'armée de l'Inde et de faire en sorte que le Gouvernement de l'Inde ait à sa disposition une armée bien entraînée et loyale qui puisse prendre sa part dans la défense de l'Empire.

**Un principe nouveau.** — Qu'on prenne garde à ces derniers mots : c'est le point le plus important du rapport, et le plus gros de conséquences. La Commission est partie d'un principe nouveau :

Pour l'avenir nous devons envisager des opérations possibles de nos armées dans l'Orient Moyen, basées en partie sur l'Inde, en partie sur la métropole... L'armée indienne a combattu en liaison avec des troupes venant d'autres parties de l'Empire, sur tous les théâtres de la guerre. Ses responsabilités se sont ainsi fortement étendues, et on ne peut plus la regarder comme une force locale dont la sphère d'action soit limitée à l'Inde et aux régions frontalières environnantes. On doit plutôt la traiter comme une partie d'une armée impériale, prête à servir dans n'importe quelle partie du monde.

En bon français, cela veut dire : Les experts militaires anglais prévoient une série de guerres dans l'Orient Moyen (Perse, Mésopotamie, etc.); l'Angleterre n'a ni les hommes, ni l'argent nécessaires, ni le désir de faire ces guerres elle-même; c'est l'Inde qui devra tirer les marrons du feu (1).

(1) Le 13 septembre dernier, il y avait en service hors de l'Inde les troupes indiennes suivantes : 17 régiments de cavalerie, 89 1/2 bataillons d'infanterie, 8 bataillons du génie. (Réponse du Commandant en chef à une question posée par le Dr Sarbadhikari au Conseil Législatif Impérial le 16 septembre; citée par les *Istamic News* du 11 novembre).

Et voilà ce qu'on ose proposer au moment où l'Inde va faire l'essai du système représentatif, à la veille des élections aux nouvelles assemblées législatives!

Pour assurer le succès de ce beau projet, la Commission veut placer l'armée de l'Inde sous le contrôle effectif et unique du ministère de la Guerre. En effet, le vice-roi n'aurait auprès de lui comme expert militaire que le commandant en chef des troupes de l'Inde, et celui-ci ne peut être nommé qu'avec l'assentiment du chef d'Etat-Major, c'est-à-dire du ministère; d'autre part, ce même chef d'Etat-Major serait le seul conseiller militaire du Secrétaire d'Etat. On croit que le choix du général Rawlinson aurait été dicté par le désir de faire aboutir cette révolution, qui, suivant le *Morning Post*, tendrait à soustraire l'armée et la police militaire de l'Inde à l'autorité des nouveaux conseils élus conformément à la nouvelle constitution.

**Création d'une armée territoriale.** — Puisque l'armée régulière serait destinée à combattre « dans n'importe quelle partie de l'Empire », il s'en suit la nécessité de créer une armée territoriale pour la défense du pays. On enrôlerait des volontaires entre dix-huit et trente ans, pour une période de quatre ans. La Commission estime qu'il faudrait commencer par mettre sur pied douze unités, montées ou non; il y en aurait deux dans chacune des quatre grandes provinces, et l'une des deux serait recrutée parmi les étudiants des universités. L'unité unique dans chacune des quatre autres provinces comprendrait également des compagnies d'étudiants. Cette armée territoriale serait coordonnée à l'armée régulière et placée sous les ordres des autorités militaires.

Le conseil législatif de Simla, dans sa session de septembre, a adopté ce projet; suivant le correspondant du *Times*, les membres indiens l'ont accueilli avec enthousiasme.

**Le rapport Esher et l'opinion.** — Ce n'est pas, on le pense bien, dans les milieux militaires que se sont élevées des objections contre cette conception nouvelle du rôle de l'armée indienne. Dans une lettre au *Times* (11 novembre), le général Maurice approuve entièrement l'idée de la Commission de placer cette armée sous l'autorité directe et unique du ministère de la Guerre. L'enquête sur la campagne de Mésopotamie a montré les inconvénients désastreux de la dualité de direction. Avant de prendre aucune décision, il fallait consulter les autorités suivantes : le commandant en chef des troupes de Mésopotamie, le commandant en chef des troupes de l'Inde, le vice-roi, le secrétaire d'Etat et son secrétaire militaire, le Conseil de guerre et le grand état-major de l'Empire, enfin le cabinet. Il est temps de renoncer à ce système absurde, qui rappelle trop la « scie » fameuse : « Voici la maison que Jean a bâtie » (dans la version française, Picon va chercher le boucher pour tuer le bœuf qui ne veut pas boire l'eau, qui ne veut pas éteindre le feu, qui ne veut pas brûler le bâton, qui ne veut pas battre le chien, qui ne veut pas mordre le

loup, qui ne veut pas manger la bique, qui ne veut pas sortir des choux).

- D'autre part, il est nécessaire que, sur les questions militaires, le vice roi suive uniquement les conseils du commandant en chef des troupes de l'Inde, seul à même de concentrer les éléments d'information voulus pour se former une opinion raisonnée. Si éminent que soit un général, son avis est sans valeur, car sa documentation est forcément incomplète. En outre, « la multiplicité des cuisiniers gâte la sauce ».

\*  
\* \*

Pour justifier l'emploi des troupes indiennes hors de l'Inde, certains Anglais invoquent des arguments inattendus. Un correspondant du *Times* (n° du 24 novembre) raisonne ainsi : le service militaire n'est pas plus obligatoire pour les Indiens que pour les Anglais, les engagements sont volontaires; un soldat indien n'a donc pas plus lieu de se plaindre quand on l'envoie en Perse qu'un soldat anglais qui doit faire son service au Pendjab. L'Inde a besoin des troupes anglaises pour assurer l'intégrité de son territoire; en retour, l'Angleterre a le droit de se servir des troupes indiennes pour garantir sa sécurité. Les Dominions ne peuvent se passer de la marine britannique et, en échange, mettent leurs navires à la disposition de la mère-patrie. — Inconscience, ou impudence? Sont-ce les Indiens qui ont fait appel à l'Angleterre pour les défendre contre leurs voisins? ils s'en chargeraient sans doute fort bien eux-mêmes. Et en quoi une expédition en Mésopotamie ou en Palestine intéresse-t-elle la sécurité du Royaume-Uni?

\*  
\* \*

Des esprits plus clairvoyants, qui n'attendent le salut de l'Inde que d'une autonomie de plus en plus étendue, pensent qu'il est au moins maladroite de vouloir faire servir l'armée de l'Inde à des visées impérialistes, juste au moment où cette autonomie va commencer à s'exercer.

Le rapport, nous l'avons dit, se compose de deux parties; dans l'introduction de la seconde, datée du 19 mai 1920 et adressée à M. Montagu, on lit : « Les propositions faites par nous dans la première partie ayant été, dans l'ensemble, approuvées par vous... » Cette phrase a excité l'indignation du *Times*; dans un article de tête du 2 octobre, ce journal s'étonne que M. Montagu, sans consulter le Parlement, ait « approuvé » des mesures qui sont « la négation du Gouvernement Constitutionnel et sapent complètement le principe britannique fondamental suivant lequel, dans les affaires militaires, le pouvoir civil doit être souverain. L'idée que l'Inde doit se préparer à s'engager à perpétuité dans des opérations inconnues, en dehors de ses frontières, produira dans la péninsule une tempête de reproches indignés ».

Le ministère de l'Inde a répondu à cette attaque. L'approbation que le gouvernement a don-

née au rapport Esher « n'était qu'une favorable disposition d'ensemble, sans préjudice des changements qu'il pouvait être nécessaire d'y apporter pour le mettre en harmonie avec les lois constitutionnelles. » Aucune décision définitive ne devait être prise tant que la seconde partie du rapport ne serait pas entre les mains du gouvernement. Le secrétaire d'Etat en Conseil n'a pas encore « complètement » examiné les vues du gouvernement de l'Inde sur les réformes proposées. Il n'a jamais eu l'intention de supprimer la suprématie du pouvoir civil ni de transférer le commandement de l'armée de l'Inde du gouvernement de l'Inde au ministère de la Guerre. La phrase incriminée laissait donc supposer une approbation plus complète que ce n'était le cas.

Faut-il voir là une reculade du secrétaire d'Etat, qui désavouerait la Commission? Ou bien celle-ci a-t-elle voulu faire pression sur lui?

— **Le rapport Esher devant le Parlement.** — Le 10 novembre, à la Chambre des Communes, un député a demandé à M. Montagu si des modifications avaient déjà été apportées à l'organisation de l'armée de l'Inde comme suite au rapport de la commission Esher, avant toute discussion au Parlement, avant même la publication des vues du gouvernement de l'Inde. Le secrétaire d'Etat a répondu que les changements opérés jusqu'ici se bornent à la création de quatre commandements au lieu de deux et à la réorganisation de commandements subalternes. Le projet a été soumis par le gouvernement de l'Inde à la commission Esher quand elle était à Delhi; le rapport de la commission a été approuvé par le gouvernement de l'Inde, puis par le secrétaire d'Etat en Conseil, après consultation de Lord Rawlinson, commandant en chef; il est actuellement devant un comité du Conseil de l'Inde; ensuite ce Conseil donnera son avis, et enfin le Cabinet décidera; « après cela j'ose espérer que les buts poursuivis par la commission Esher — amélioration des conditions de service et organisation de l'armée de l'Inde — ne donneront plus matière à débat ». Que devient le contrôle parlementaire? Notons encore la phrase suivante : « Je crois que, dans l'ensemble, le projet n'entraînera pas de dépenses supplémentaires ». Ce *dans l'ensemble* n'est-il pas joli?

La question vitale de l'état-major général sera-t-elle tranchée avant que le Parlement l'ait discutée? a demandé un autre député. M. Montagu a répondu : « C'est l'affaire du président de la Chambre. Je ferai en sorte que les délibérations du gouvernement à ce sujet soient publiées assez à temps pour que la Chambre puisse demander à son président de lui fournir l'occasion d'une discussion avant qu'aucune mesure ne soit prise. »

Quant à la partie du rapport qui a soulevé le plus d'objections, c'est-à-dire l'emploi de l'armée de l'Inde dans le Moyen Orient, « ce n'est pas, comme on l'a dit à tort, l'opinion de la Commission, mais d'une minorité de ses membres ».

Pourquoi le secrétaire d'Etat n'a-t-il pas dit



cela plus tôt? Et il paraît que Lord Esher fait partie de cette minorité.

Cependant, répondant au lieutenant-colonel A. Murray, M. Montagu a déclaré :

Les engagements dans l'armée de l'Inde se font pour le service général; les engagés sont susceptibles de servir hors des frontières de l'Inde en temps de paix comme en temps de guerre. La sanction du Parlement n'est pas nécessaire pour faire servir ces troupes hors des limites territoriales de l'Inde. Mais, sauf pour empêcher ou repousser une invasion réelle des possessions indiennes de Sa Majesté, ou sous le coup d'une autre nécessité subite et urgente, les revenus de l'Inde ne peuvent pas, sans le consentement des deux Chambres, être employés à défrayer les dépenses d'opérations militaires entreprises en dehors des frontières de ces possessions par les troupes dont l'entretien est imputable à ces revenus.

La phrase que nous mettons en italiques laisse la porte ouverte à bien des éventualités. Le langage du secrétaire d'Etat nous paraît manquer de netteté. Il semble que, dans cette question de l'emploi de l'armée de l'Inde hors de ce pays, le gouvernement veuille forcer la main au Parlement. La commission Esher, nous l'apprenons maintenant, n'a pas établi un projet, mais simplement pris à son compte celui que lui proposait le gouvernement de Delhi. L'opinion publique, en Angleterre comme dans l'Inde, s'inquiète à bon droit de cette façon de procéder.

PAUL MARTIN.

## Une Circulaire de M. Albert Sarraut

SUR LE DÉVELOPPEMENT  
DE L'ENSEIGNEMENT INDIGÈNE

Ce n'est pas aux lecteurs de l'*Asie française* qu'il est besoin de dire quel souci M. Albert Sarraut a montré, pendant ses différents séjours en Indochine, pour la propagation de l'instruction parmi les indigènes. Cette Revue, a en effet, reproduit les principaux passages des discours qu'à plus d'une reprise il a prononcés sur le sujet en Extrême Orient, et tout récemment encore, elle citait plusieurs fragments de son important discours à la pagode de Confucius. Une fois devenu ministre des Colonies, M. Albert Sarraut n'a eu garde de se désintéresser des questions d'enseignement; l'ancien gouverneur général de l'Indochine, l'ancien ministre de l'Instruction publique est demeuré fidèle à lui-même en rédigeant, au sujet du développement de l'éducation indigène, une longue et importante circulaire qu'il a adressée aux gouverneurs généraux, et aux gouverneurs des Colonies, à l'administrateur de Saint-Pierre et Miquelon et aux commissaires de la République au Cameroun et au Togo.

De cette circulaire, qui touche à certaines questions récemment signalées dans l'*Asie française* en même temps qu'à beaucoup d'autres, nous

croions utile de reproduire intégralement le texte. Le voici :

Paris, le 10 octobre 1920.

Le moment est venu d'un nouvel effort, à la fois puissant et méthodique, pour le développement de l'enseignement dans notre domaine colonial.

En réorganisant naguère le Comité consultatif de l'Instruction publique des Colonies, mon éminent prédécesseur, M. Henry Simon, posait en principe que la base même de la politique indigène est dans l'enseignement, et que la mise en valeur de nos possessions d'outre-mer appelle d'abord la mise en valeur de l'individu par l'instruction. En réformant, le mois dernier, le Conseil supérieur des Colonies, j'ai rappelé à mon tour qu'un effort constant d'éducation, dont le libéralisme reste l'honneur de notre politique indigène, doit préparer l'association étroite de nos sujets et protégés à notre œuvre civilisatrice.

C'est le développement solidement ordonné de cette éducation indigène que je vous demande avec force de promouvoir, comme la tâche que commandent impérieusement, au lendemain de la guerre, les sollicitations égales de notre devoir et de notre intérêt.

Il me paraît superflu d'insister devant vous sur la gravité de l'obligation morale que nous créent les responsabilités de la souveraineté vis-à-vis des populations indigènes dont nous avons assumé la tutelle. Leur accroissement en dignité humaine autant que l'augmentation de leur bien-être matériel demeurent la légitimation première de notre autorité sur eux; après la lutte victorieuse à laquelle les fils de nos colonies ont pris, à nos côtés, une part si vaillante, notre persévérance dans les mêmes desseins devient une des expressions de notre gratitude; enfin, cette obligation morale de hausser la valeur humaine des populations coloniales s'impose à nous avec une force nouvelle dans le moment où le traité de Versailles étend sur de nouveaux territoires notre action de civilisation.

Mais le devoir fondamental d'instruire nos sujets et protégés indigènes concorde par surcroît avec les intérêts économiques, administratifs, militaires et politiques les plus évidents.

L'instruction a d'abord pour effet d'améliorer largement la valeur de la production coloniale, en multipliant dans la foule des travailleurs coloniaux la qualité des intelligences et le nombre des capacités; elle doit, en outre, parmi la masse laborieuse, dégager et dresser les élites d'auxiliaires qui, comme agents techniques, contremaîtres, surveillants, employés ou commis de direction, suppléeront à l'insuffisance numérique des Européens et satisferont à la demande croissante des entreprises agricoles, industrielles ou commerciales de colonisation.

L'instruction plus méthodiquement répandue doit également préparer les cadres des fonctionnaires indigènes, moins lourds à nos budgets coloniaux qui ploient sous l'augmentation des soldes européennes.

Elle doit, de la même manière, former les gradés indigènes indispensables à l'encadrement des troupes plus nombreuses levées aux colonies et diffuser parmi les éléments de nos troupes, avec la conscience plus claire des bienfaits de notre civilisation, les raisons profondes de la servir et de la défendre.

Enfin, et dans le moment où la généreuse et sage application d'une politique d'association nous fait progressivement ouvrir à des représentants indigènes l'accès d'assemblées consultatives où ils délibèrent sur les intérêts collectifs, l'instruction doit développer parmi eux les facultés et les capacités d'une utile collaboration avec nous.

Vous devez donc, pour toutes ces raisons, prendre à

tâche d'organiser partout, dans le domaine placé sous votre autorité, la diffusion de l'enseignement, en adaptant, dans chaque colonie, au caractère des besoins locaux comme aux mentalités des races différentes, la variété de programmes et de méthodes pédagogiques dont une application identique et uniforme en tout lieu est une lourde erreur condamnée par l'expérience. Sur ce point, il ne saurait m'appartenir de vous tracer des directions concrètes et rigides; vous savez mieux que moi, étant sur place, quelles sont les modalités d'enseignement les mieux appropriées au degré d'évolution des populations que vous gouvernez, et comment il faut judicieusement doser les connaissances qu'elles sont capables de s'assimiler. Vous devez donc garder, avec l'entière appréciation de leur opportunité, toute l'initiative des formes d'organisation de l'enseignement local.

Toutefois, il est un principe, valable sous toutes les latitudes, qui doit former la base commune et fondamentale de votre œuvre scolaire: c'est que l'enseignement indigène doit avoir avant tout un caractère pratique et réaliste, quels que puissent en être, par la suite, les développements dans le sens de la technique ou de la culture. S'il faut, à coup sûr, ne pas hésiter à fournir, à une élite que la preuve de ses capacités aura formellement sélectionnée, toutes les facultés d'accès aux domaines supérieurs de la science et au plein épanouissement de la personnalité, il importe d'envisager de prime abord l'utilité économique de l'instruction de la masse, et c'est dans ce but essentiel que votre effort doit poursuivre avant tout un ample développement de l'enseignement primaire, technique et professionnel.

C'est sur ce point que je vous demande d'agir sans délai, en perfectionnant les moyens et en accélérant les progrès de l'œuvre scolaire accomplie déjà dans votre colonie.

Dans cette entreprise, nous avons chacun notre tâche et notre rôle. Vous avez l'initiative de l'organisation et de l'exécution, en accord avec les suggestions ou les vœux des assemblées locales dont le conseil autorisé vous assiste. Ma volonté de décentralisation vous confère, à cet égard, toutes facultés d'agir. Mais il me revient aussi, en la matière, une part d'action directrice que l'importance d'une œuvre d'où dépend l'avenir même de nos colonies m'impose d'exercer avec une attentive vigilance.

C'est d'abord une action de contrôle permanent sur les réalisations de votre programme de développement scolaire, pour en observer les étapes, en noter les résultats, en encourager les progrès ou en signaler les négligences et les erreurs.

C'est ensuite une action de conseil pour les projets d'organisation locale ou générale que vous me soumettrez, chaque fois que la nécessité se fera sentir d'un recours aux apports de la science et de la pédagogie modernes dont la Métropole est naturellement le point de concentration.

C'est enfin et surtout une action d'aide et de concours effectif pour satisfaire à tous les besoins en personnel et en matériel que l'exécution du plan scolaire établi par vous pourra créer ou révéler dans votre colonie.

Telle est la tâche en vue de laquelle a été instituée, le mois dernier, la mission de l'inspecteur-conseil de l'Instruction publique au ministère des Colonies.

L'inspecteur-conseil sera spécialement l'organe de liaison entre le ministère des Colonies et les autres départements ministériels de la Métropole pour vous assurer toutes les formes de concours que ces divers ministères (Instruction publique, Sous-Secrétariat de l'Enseignement technique, Agriculture, Commerce) peuvent fournir à vos efforts dans le domaine de l'éducation indigène.

Dès aujourd'hui, pour l'œuvre d'organisation générale

de l'enseignement à laquelle elle travaillera avec vous, l'inspection-conseil met au premier plan de ses préoccupations la formation et l'appel immédiats du personnel enseignant qui vous est nécessaire. Le choix des maîtres coloniaux ne peut pas rester livré au hasard de l'occasion ou des circonstances. Il faut que, par un recrutement soigneusement organisé, par les vocations suscitées, par le choix d'une élite pédagogique, par la qualité d'une préparation judicieusement spécialisée, par une sauvegarde des intérêts professionnels d'autant plus attentive que le fonctionnaire est plus lointain, comme aussi et surtout par les difficultés, la noblesse et le rendement de la tâche à remplir, bref, par tous ses avantages ou privilèges matériels et moraux, la carrière de l'enseignement aux colonies n'apparaisse pas comme une carrière diminuée, mais au contraire, et de toutes façons, comme une carrière majorée.

En application des principes que je rappelais tout à l'heure, vous aurez à m'adresser prochainement, en même temps qu'un exposé de la situation actuelle de l'enseignement dans votre colonie, votre programme d'action prochaine, avec ses échelonnements et l'indication de moyens budgétaires de réalisation, que vous devrez prévoir avec cette profonde conviction que les dépenses de cette nature constituent le plus productif des placements.

Ces programmes devront me parvenir dans le moindre délai, et, en ce qui concerne les colonies les plus éloignées, au plus tard dans le courant du premier trimestre de l'année prochaine.

\*  
\* \*

A l'élaboration de ce programme, sans doute estimerez-vous comme moi qu'il serait utile d'associer le personnel enseignant. On ne saurait concevoir, en effet, pas plus aux colonies qu'en France, une orientation donnée à l'enseignement sans la collaboration de l'expérience des maîtres.

Cette collaboration est plus désirable encore aux colonies, parce que l'enseignement doit y être plus étroitement adapté au milieu indigène, dont le personnel enseignant a la connaissance directe et intime.

C'est pourquoi je souhaiterais qu'avant de définir votre programme, vous procédiez auprès des maîtres, par les moyens qui vous paraîtront les plus pratiques et les plus rapides, à une enquête répondant aux questions suivantes:

*Dans la formation de l'indigène comme homme et comme producteur:*

1°) *Quels résultats obtenez-vous?*

2°) *Si ces résultats vous paraissent insuffisants, pourquoi le sont-ils?*

3°) *Quels résultats, autres ou meilleurs, vous paraissent possibles?*

4°) *Par quels moyens pourriez-vous les obtenir?*

Vous m'adresseriez, d'une part, un résumé de cette enquête, auquel les réponses elles-mêmes seraient jointes, pour constituer au ministère comme les cahiers pédagogiques du personnel enseignant colonial, et d'autre part, votre programme propre dressé sur le même plan, accompagné de votre avis sur les résultats de l'enquête.

Tous ces documents, après avoir été des préfaces à l'action, resteront ensuite comme des guides pour la satisfaction des besoins de l'enseignement colonial et pour l'orientation des réorganisations nécessaires.

\*  
\* \*

Mais encore une fois, il importe que tout ce travail préparatoire, si essentiel qu'il soit, prenne le moins de temps possible. Il y a urgence à développer, sans trop tarder, toutes les institutions d'éducation qui doivent rendre nos sujets et nos protégés indigènes, hier nos compa-

gnons de sacrifice et de victoire, plus capables de prendre leur part de la civilisation française et du travail humain.

J'ai promis au Parlement une action énergique en ce sens. Partout il a été fait beaucoup, mais nulle part il n'a été fait assez. La France, comme nos colonies, comptent sur votre volonté créatrice et organisatrice.

La présente circulaire devra être, par vos soins, insérée au *Journal Officiel* de la colonie.

ALBERT SARRAUT.

Les questions soulevées par la circulaire qu'on vient de lire sont trop importantes pour ne pas mériter une minutieuse étude. En discutant avec le plus grand soin, au point de vue de l'Indochine, le très intéressant ouvrage de M. Vignon, *un Programme de Politique coloniale*, notre collaborateur M. Ch. Fournier-Vailly vient d'en fournir des preuves multiples. *L'Asie française* y reviendra donc, le jour où elle connaîtra les programmes d'action scolaire indigène que, comme à ceux de nos autres possessions, le ministre des Colonies vient de demander au Gouverneur général de l'Indochine et au Gouverneur des Etablissements français de l'Inde.

## Indochine

**M. Maurice Long et l'autonomie indochinoise.** — Au premier rang des raisons pour lesquelles M. le Gouverneur général Maurice Long vient de rentrer temporairement dans la métropole (cf. *L'Asie française*, n° de décembre 1920, p. 423), il convient de placer le régime politique actuel de l'Indochine; celui-ci ne répond plus en effet (a déclaré M. Long à un collaborateur du *Temps*) aux besoins des grandes collectivités et des grands groupements français et indigènes. Avant de s'embarquer pour la France, dans un discours important à plus d'un titre prononcé par lui à la fin d'août à la Chambre de Commerce de Saïgon, le Gouverneur général avait développé cette idée et indiqué ses vues sur l'autonomie indochinoise. Il convient de reproduire ici cette partie du discours de Saïgon.

Le moment est venu pour l'Indochine de vivre sa vie. L'Indochine n'est plus une colonie, c'est un Etat, c'est un grand pays qui a de grandes possibilités, qui a déjà obtenu des résultats immenses. Elle peut avoir son organisation monétaire, avec son Hôtel des monnaies, son crédit, ses emprunts, gagés sur ses impôts et sa situation dans le monde. Elle peut avoir demain sa flotte qui, même dans les conditions modestes des débuts, représente un effort très intéressant; elle a les magnifiques produits de son sol et de son sous-sol, elle peut compter sur ses mines, son élevage, son industrie, son agriculture. Elle a tout ce qui constitue la richesse et la puissance d'un peuple.

Dans ce moment où l'Europe et même l'Amérique sont accablés, ou du poids d'un excès de richesses, ou des ruines accumulées par la guerre; dans ce moment où, au point de vue social, il se produit dans le monde entier des convulsions dont nous avons été heureusement préservés jusqu'ici, il faut nous attacher plus que jamais à maintenir

ici cette tranquillité dans l'ordre sans laquelle on ne peut rien fonder, en unissant nos efforts non seulement au point de vue économique mais encore au point de vue politique.

Je crois vraiment que vous pouvez être un de ces points d'appui dont l'administration indochinoise a besoin. On parle beaucoup d'autonomie. Ce grand pays qu'est l'Indochine ne veut plus être dirigé comme un enfant débile du bout d'un fil, à 15.000 kilomètres, par les bureaux d'un Ministère, et ne veut pas davantage que syndicats ou comités lointains lui donnent des ordres sur des questions dont dépendent ses intérêts vitaux comme par exemple la réforme monétaire ou les communications maritimes. Il veut vivre sa vie.

Est-ce à dire qu'il veut un régime proconsulaire, qu'il entend livrer au gouverneur général ou au gouverneur de la Cochinchine ses destinées sans limite et sans contrôle? Non, il veut fortifier son âme, devenir une collectivité, un peuple. Il veut qu'il se crée une opinion indochinoise qui s'inspire directement des sentiments, de la pensée, de la volonté de ceux qui, de race ou de cœur, sont de loyaux Français, attachés à l'avenir de ce pays indissolublement lié à la France. Pour cela, il faut des organismes représentatifs de cette opinion. Vous êtes une des colonnes de l'édifice indochinois; il y en a d'autres. Il convient d'harmoniser tous les efforts, pour mener ce pays indéfiniment et sans heurt aux grandes destinées qu'il mérite.

De cette modification du régime actuel de l'Indochine, dont M. le Gouverneur général Long se constitue l'ardent protagoniste, nous nous garderons de parler longuement aujourd'hui; la question est trop importante, à tous égards, pour ne pas être examinée avec le plus grand soin, et sous ses multiples aspects. Nous nous contenterons donc de rappeler ici que, naguère, M. Albert Sarraut, alors Gouverneur général de l'Indochine, l'avait préconisée; si (disait-il peu de temps avant son départ définitif pour la France) la nécessité d'un organisme de tutelle a paru d'abord absolue, elle ne paraît plus telle aujourd'hui; à mesure que l'Indochine s'est transformée et a progressé, la tutelle a dû devenir plus lâche, et elle doit le devenir davantage encore, puisque l'Indochine a réalisé de nouveaux et tout récents progrès.

Les liens étroits qui la soutenaient la gênent maintenant, expliquait M. Albert Sarraut, l'autorité maîtresse qui règle sa marche ne peut s'en rendre compte si elle est trop loin, il faut donc qu'elle soit non en France, mais ici. L'organisme local de gouvernement qui préside à l'évolution de l'Indochine doit fester, bien entendu, soumis au contrôle supérieur de la Métropole; mais le véritable pouvoir de décision doit être sur place en Indochine. Or, il n'y est pas, malgré l'affirmation des textes solennels qui ont voulu établir la décentralisation logique du gouvernement général. Ce gouvernement n'a qu'une autorité précaire, déléguée par des textes qui permettent à la Métropole de reprendre d'une main le pouvoir qu'elle donne de l'autre. La théorie dit une chose; la pratique fait le contraire.... La direction responsable qui gouverne ici ne doit pas vivre dans l'inconnu du lendemain, et surtout sous le régime des retards imposés à l'action locale par l'obligation de demander sans cesse le consentement préalable de l'autorité métropolitaine. Il faut donc obtenir pour le gouvernement de la colonie, pour l'action administrative et politique locale un statut nouveau, leur accordant nettement, en échange de leurs responsabilités, une liberté et une autorité stables dont la concession est imposée à l'évidence par l'expérience des réalités.

Telle est la doctrine que fait sienne M. Long. Les différents groupes de la population de l'Indochine, qu'elle touche de façon particulière, ont pris très vite position en sa faveur, et s'en déclarent les partisans convaincus. C'est ce que faisait, il y a moins de trois mois, le *Courrier d'Haiphong*; après avoir, dans son numéro des 1<sup>er</sup>-3 novembre 1920, rappelé les paroles de M. Albert Sarraut que nous venons de citer, son directeur ajoutait :

Le principe a été posé de la façon la plus nette dans ces lignes; la grande réforme à réaliser aujourd'hui dans notre empire, et en particulier en Indochine, qui est, de nos possessions, la plus riche et la plus évoluée, c'est l'octroi à l'autorité locale, appuyée sur des assemblées consultatives représentant les intérêts engagés dans le pays, d'une véritable liberté d'action.

Comme les colons, les indigènes se déclarent favorables à la réforme et s'en constituent les ardens soutiens. Tel, entre autres feuilles annamites, est le cas pour la *Tribune indigène* de Saïgon. Pour s'en rendre complètement compte, il suffira de lire les lignes suivantes, qui constituent le passage le plus saillant d'un article récemment publié sur le sujet par ce journal.

La vie indochinoise, économique, politique et sociale, ne saurait continuer d'être livrée au hasard des organisations de fortune. Les Commissions, si vastes, si libérales et si compétentes qu'elles puissent être, ne peuvent apporter au Gouverneur général de l'Indochine tout l'appui moral nécessaire, toute l'autorité indispensable pour le soustraire à des influences généralement mal renseignées sur les besoins de la collectivité franco-annamite en voie d'évolution rapide. La nécessité d'une haute assemblée fédérale vraiment représentative des parties de l'Union, vraiment compétente et forte de ses traditions respectables, se fait brutalement sentir. L'opinion publique française locale, se dégagant peu à peu des préjugés dont elle reconnaîtra toute l'injustice, consciente des hautes destinées de la France et de l'Indochine à jamais unies, et que Français et Annamites ont un égal intérêt à voir se réaliser, sera la première à demander à la France les libertés compatibles avec notre degré de développement, sans essayer de rompre pour cela les liens indissolubles qui relient l'Indochine à la métropole française. Qu'on désigne ces libertés sous tels noms qu'il conviendra, autonomie, décentralisation, régionalisme, elles signifieront un desserrement des liens trop étroits qui entravent nos mouvements d'adultes, suppression des lisières trop nombreuses qui gênent nos gestes d'adolescents, pour permettre aux Français d'Indochine et aux indigènes du pays d'Annam, associés, de poursuivre le développement intégral de ce pays sous la bienfaisante protection française et pour le plus grand bien de la Métropole et de sa fille d'Extrême-Asie.

Contentons-nous, pour aujourd'hui, d'enregistrer ces témoignages et d'en constater la parfaite concordance, comme aussi l'attachement à la métropole. En revenant plus tard sur la question, nous aurons sans doute à tenir compte de plus d'une des considérations exprimées par leurs auteurs.

**Un recensement de la Cochinchine en 1921.** — Ce n'est pas seulement de l'autonomie

indochinoise que M. Maurice Long a, dans son discours à la Chambre de Commerce de Saïgon, entretenu cette Compagnie; il lui a également, comme il est naturel, parlé des affaires de la Cochinchine, et il lui a annoncé l'intention du gouverneur de la colonie de procéder à un recensement de sa population au cours de l'année 1921. En donnant son approbation à ce projet, le Gouverneur général a indiqué comment il souhaiterait voir exécuter le futur recensement de la Cochinchine; ses idées sont intéressantes et nous les reproduisons très volontiers ici.

Il y a (a dit M. Maurice Long), il y a tout un ensemble de mesures à prendre : recensement de la population, du nombre d'enfants, recensement des propriétés, des cultures rizicoles, etc. J'ai été très frappé du fait que nous n'arrivons pas à savoir, en dehors du chiffre de l'exportation, quelle est la partie de la récolte consommée dans le pays. En vérité, nous ignorons le rendement total d'une récolte. Nous disons tous les jours : il y a 1.200.000 tonnes de riz à exporter de la Cochinchine et 100.000 tonnes du Tonkin. Il semble que la production du riz pour les deux pays se manifeste par le rapport de 1 à 12 : c'est une donnée certainement inexacte, car, à côté du riz à exporter, il faut compter le riz qui est consommé dans le pays, et c'est ce dernier élément qui nous échappe.

Je voudrais voir l'évaluation de la récolte de riz établie suivant plusieurs méthodes, de la même façon qu'on évalue la production des céréales ou du blé en France. On commence par faire le recensement des quantités ensemencées, et ensuite, au fur et à mesure de l'état des cultures, on arrive à en prévoir le résultat avant la récolte. Et ce recensement est plus exact même que celui qui se ferait après la récolte rentrée, car il est plus difficile de cacher des superficies ensemencées que de dissimuler ce qui a été engrangé. C'est ainsi que les statistiques du ministère de l'agriculture et le *Bulletin des Halles* arrivent à être concordantes. Il nous faut établir la statistique des besoins de consommation pour dégager la quantité de la récolte exportable, et cette statistique prend sa base dans le recensement de la population. En somme, la statistique est l'instrument moderne sans lequel il est impossible d'administrer, si administrer c'est prévoir.

On ne saurait trop se féliciter de la décision prise par le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine et approuvée par le Gouverneur général de l'Indochine; voici vingt ans qu'a été effectué un recensement de la population de la colonie. Que de progrès de toute nature réalisés depuis 1901 ! Une telle opération ne pourra offrir que des avantages; elle permettra de préciser le présent en le comparant au passé; de se rendre un compte exact de la marche ascensionnelle de la Cochinchine et de toucher du doigt, pour ainsi dire, certains retards, certaines déficiences dont on ne se serait pas aperçu autrement.

**Une agence d'informations économiques relatives à l'Extrême-Orient.** — L'organisation d'un tout prochain recensement de la population de la Cochinchine n'est pas la seule nouvelle dont, dans son récent discours, M. le Gouverneur général Maurice Long ait donné la primeur à la Chambre de Commerce de Saïgon. Pour mettre à la disposition des commerçants,

comme des administrateurs, les réalisations économiques dont les uns et les autres ont besoin, il ne suffit pas de dresser des statistiques ; il faut encore multiplier et améliorer les moyens d'information, câbles, télégraphie sans fil, etc. ; il faut également organiser dans les pays circonvoisins de l'Indochine un service de renseignements commerciaux capable de fournir aux négociants de notre colonie tous les détails dont ceux-ci ont besoin. Aux vœux qui lui avaient été exprimés dans ce sens par la Chambre de Commerce de Saïgon, le Gouverneur général a répondu par une approbation complète.

Je partage votre avis, a-t-il déclaré. J'estime en effet que nous ne sommes pas suffisamment informés de ce qui se passe à Bangkok, à Rangoon, dans les Straits Settlements, dans les Indes néerlandaises, aux Philippines, même à Hongkong. Il nous faudrait avoir des renseignements quotidiens, tout au moins plusieurs fois par semaine, d'une façon certaine, non seulement sur les cours des denrées, l'allure du marché, mais sur l'état des récoltes, sur les stocks. Vous avez raison aussi de penser que je suis impuissant à organiser cela par des moyens purement administratifs ; malgré toute leur bonne volonté, ce ne sont pas des fonctionnaires qui peuvent journellement assurer un service pareil ; il faut que vous trouviez des correspondants parmi les maisons françaises installées dans ces pays, ou parmi les maisons alliées avec lesquelles vous créez ce courant d'informations, d'autant plus que, si nous avons un jour la T. S. F., vous pourriez leur donner la contre partie des renseignements sur l'Indochine. Quant à la mission que vous envisagez pour jeter les bases de cette organisation, je lui accorderai mon appui auprès de tous nos représentants dans les pays voisins et je l'accréditerai auprès d'eux. J'ajoute que le gouvernement général aussi bien que le gouvernement de la Cochinchine participeront volontiers à la dépense dont vous prendrez la charge pour témoigner de l'intérêt qu'ils vous portent.

**Un hôtel des monnaies à Saïgon.** — Sur un autre point encore, le discours de M. Maurice Long a contenu une nouvelle excellente : il a annoncé à la Chambre de Commerce de Saïgon avoir tout récemment reçu du Ministre des Colonies l'autorisation de créer un Hôtel des monnaies en Indochine, et se proposer de fonder cet hôtel dans la capitale de la Cochinchine. Voici dans quels termes M. Long a indiqué que se ferait la création nouvelle et justifié le choix de Saïgon pour son établissement.

Certes, on me demande des contrôles. Loin de les refuser, je les prendrai avec plaisir. Ce sont des contrôles techniques qui veillent à certaines garanties pour que les monnaies se fassent à un titre et à des poids déterminés. Cette surveillance et ce contrôle, nous y souscrivons volontiers, car nous voulons faire de la bonne et de la vraie monnaie. L'important, c'est que l'Indochine devienne maîtresse de ses frappes.

Avant même d'avoir fait une enquête approfondie, j'estime que c'est à Saïgon que devra être établi cet Hôtel des monnaies. C'est ici le port où seront débarqués nos lingots : c'est ici le siège des grandes banques : c'est ici le centre des vastes entreprises. Saïgon, comme vous le disiez, est la métropole économique de l'Indochine. Par conséquent c'est ici encore qu'un jour sans doute nous aurons

une Bourse des valeurs. Il est logique que l'Hôtel des monnaies soit érigé en votre ville.

Par la création d'un Hôtel des monnaies à Saïgon, va se trouver réalisé un nouveau progrès dans la voie de l'autonomie monétaire de l'Indochine.

**Les conseils provinciaux au Laos.** — Sur la proposition de M. Bosc, résident supérieur au Laos, le gouverneur général de l'Indochine a signé le 13 octobre dernier un arrêté par lequel il institue, dans chacune des provinces du Laos, un conseil consultatif indigène analogue à ceux qui existent déjà en Annam et au Tonkin. Ces différents conseils, que président de droit les administrateurs chefs de province ou leur adjoint, en qualité de représentants du résident supérieur du Laos, sont composés de la façon suivante :

- 1) Les Chaomuong de tous les Muong de la province, et les Oupahats, adjoints aux Chaomuong, membres de droit du conseil provincial ;
- 2) Deux notabilités de chaque Muong, désignées annuellement par décision du chef de province, approuvées par le Résident supérieur et choisies parmi les Laotiens ou assimilés, anciens fonctionnaires ou personnes influentes qualifiées par leurs aptitudes ou leur situation sociale ;
- 3) Pour la province de Vientiane, de trois notables annamites non fonctionnaires, résidant dans la province depuis au moins cinq ans et désignés annuellement dans la même forme que les notables laotiens.

Voilà pour la composition des nouveaux conseils provinciaux. En ce qui concerne maintenant leur fonctionnement, voici comment l'arrêté du gouverneur général l'a déterminé.

Les Conseils provinciaux ont chaque année une session obligatoire qui se tiendra au chef-lieu de la province, dans le courant du mois de novembre, à l'occasion de la cérémonie du Grand Serment.

Ils peuvent être convoqués pour une session supplémentaire à l'occasion de la cérémonie du Petit Serment, par décision du chef de province, au cas où celui-ci aurait à leur soumettre des questions administratives importantes.

Les séances des Conseils provinciaux ne sont pas publiques. Les procès-verbaux de ces séances sont établis en français et en laotien par un secrétaire français et un secrétaire laotien pris en dehors du Conseil.

Les procès-verbaux seront arrêtés au commencement de chaque séance et signés par le président et par les secrétaires. Ils contiennent le nom des membres qui ont assisté à chaque séance, l'énoncé de l'ordre du jour, les rapports présentés, l'analyse de la discussion, des opinions et vœux exprimés.

Le Conseil provincial n'a que voix consultative. Sa compétence embrasse l'examen de toutes les questions d'intérêt économique et social intéressant la province, qui lui sont soumises, notamment le programme des Travaux publics à établir pour l'année suivante.

Le Conseil provincial donne son avis et peut

émettre des vœux sur les changements proposés au territoire de la province ou de ses subdivisions; sur les questions relatives à l'assiette de l'impôt, à l'administration générale, l'intérêt économique et social. Tous les vœux politiques sont interdits.

Après la clôture de chaque session, le chef de province adresse au Résident supérieur les procès verbaux et pièces annexes accompagnées de ses observations et propositions.

Ainsi se manifeste, une fois de plus, la politique d'association et de souci des intérêts indigènes suivie par M. le gouverneur général Maurice Long en Indochine. Au Laos comme ailleurs, en définitive, se poursuit l'évolution administrative, plus lentement, mais non moins sûrement qu'en Annam et au Tonkin.

## Levant

**Les Grecs en Asie Mineure et le changement de régime en Grèce.** — Un correspondant du *Daily Telegraph*, M. A. Beaumont, a voulu se rendre compte par lui-même de la répercussion que les récents événements d'Athènes, la chute de M. Vénizelos et la restauration du roi Constantin, avaient pu avoir sur les sentiments des populations grecques du ci-devant empire turc, en Thrace, à Constantinople et à Smyrne. Partout, il a constaté le même état d'esprit. « Le calme a (dit-il) succédé aux excitations à la révolte et aux troubles des premiers jours (on sait en effet combien manifeste avait été, au début, l'hostilité de toutes ces populations au nouveau régime); les gens de Smyrne, de Constantinople, de Thrace, attendent. Il n'est plus question de savoir ce que sera la politique grecque, puisque le nouveau gouvernement a déclaré devoir ne rien changer à la politique de M. Vénizelos; il s'agit seulement de savoir si le gouvernement d'Athènes pourra appliquer cette politique. »

Voilà précisément ce dont doutent les Grecs, et de Constantinople, et de Smyrne; ils se demandent si, sans le concours des Alliés, le nouveau gouvernement d'Athènes sera capable de protéger leur liberté, cette liberté que M. Vénizelos leur avait acquise avec le concours des Alliés. A eux, comme au général Papoulas, le commandant en chef des forces grecques en Asie Mineure, la situation se montrait, en décembre, très différente de ce qu'elle était quelques semaines plus tôt. Alors, elle leur paraissait définitivement réglée; aujourd'hui elle leur semble inquiétante et incertaine.

Leur semble-t-elle ainsi inquiétante, incertaine, du fait des Nationalistes vainqueurs des Arméniens, ou encore de l'aide promise par les Bolchevistes aux Nationalistes turcs? Nullement;

les officiers grecs de Smyrne ne doutent pas du succès, le jour où ils entreront en lutte contre les soldats du maréchal Moustapha Kemal. Mais l'attitude des Alliés à l'égard de leur propre armée leur donne à réfléchir; elle préoccupe beaucoup plus, toutefois, les officiers de la Thrace et ceux de Constantinople que ceux de Smyrne. Différentes raisons, d'ordre ethnique aussi bien que politique et stratégique, expliquent cette différence; il suffira d'en signaler une aujourd'hui: la situation occupée par l'armée grecque en Asie Mineure.

A la fin de l'année 1920, les troupes du général Papoulas se trouvaient, en fait, maîtresses d'un territoire autrement étendu que celui dans les limites duquel elles devaient primitivement se renfermer. De Smyrne, elles s'étaient graduellement avancées, en guerroyant contre de faibles détachements nationalistes, jusqu'au delà d'Alachehr et jusqu'à Outchak. Elles avaient même, au mois d'octobre dépassé Outchak, pour se replier ensuite sur ce point; ainsi avaient-elles pénétré à l'intérieur de l'Anatolie jusqu'à environ 300 kilomètres de leur point de départ. Maîtres d'une partie de la voie ferrée de Smyrne à Panderma, tout proches, aux frontières du grand quadrilatère qu'ils occupent, de la grande ligne de Constantinople à Afion Kara Hissar, les Grecs estimaient avoir aisément raison des Nationalistes, le jour où ils entreraient à nouveau en lutte avec eux, et ne rien avoir à redouter de l'aide promise à Moustapha Kemal par le Gouvernement des Soviets.

### Grecs et Nationalistes en Asie Mineure.

— En étaient-ils aussi convaincus qu'ils voulaient bien le dire? Ils ont, dans tous les cas, peu avant le moment où les Premiers Ministres alliés devaient se réunir dans le Midi de la France (il n'était pas encore question alors, du moins officiellement, de la chute du ministère présidé par M. Leygues), ils ont fait en Asie Mineure une démonstration militaire dont il convient de dire quelques mots.

Deux offensives ont été conduites à la fois dans deux directions différentes: d'une part, à l'E. d'Outchak, vers Afion-Kara-Hissar, et, d'autre part, dans l'E. de Brousse.

La première de ces offensives, où les Grecs avaient devant eux la 57<sup>e</sup> division turque, n'a pas rencontré de résistance, au moins au début, et à atteint Tchilli-Keui. La seconde, celle qu'exécutait, plus au Nord, la division de l'Archipel, a atteint Karakeui, sur la ligne de Bagdad, tandis que la division de Smyrne se heurtait, quant à elle, à Kupruhissar, à l'infanterie et à l'artillerie turques et devait revenir sur ses positions de départ. Au total, sauf sur les points où l'armée grecque est parvenue jusqu'à la voie ferrée, elle est revenue en arrière jusqu'aux points qu'elle occupait au début de l'offensive. Le gouvernement d'Athènes a-t-il jugé inutile de poursuivre des opérations militaires destinées surtout à impressionner favorablement la future conférence? ou bien a-t-il été

ému de la résistance que les Turcs auraient opposée à ses soldats?... En attendant des renseignements précis et permettant de démêler la vérité, constatons que l'occupation de Denizli par les Grecs, dont on avait parlé un instant, a été aussitôt démentie, et que les Nationalistes turcs ont, sur certains points, énergiquement lutté contre les régiments grecs lancés en avant.

**Les transformations d'Angora.** — Ce même correspondant du *Daily Telegraph* dont nous avons tout à l'heure résumé les informations relatives aux Grecs de Smyrne, M. A. Beaumont, donne sur les transformations d'Angora de très curieuses indications. Là siège (on le sait) le Parlement nationaliste; là réside Moustapha Kemal; c'en est assez pour que la ville ait pris, très rapidement, un tout nouvel aspect.

« Ceux qui ont vu jadis Angora ne la reconnaîtraient plus aujourd'hui », raconte M. Beaumont. Le nombre des habitants est deux ou trois fois plus élevé que jadis, si bien que la population indigène est littéralement submergée par les nouveaux arrivants et par les aventuriers. Fort rares sont les femmes parmi les nouveaux venus, lesquels éprouvent de très grandes difficultés à se loger dans la ville, où tout est littéralement hors de prix. Les vieux habitants d'Angora, quelle que soit leur situation de fortune, ne se préoccupent que de gagner de l'argent; presque tous les propriétaires ont transformé leurs maisons en hôtels et exigent des locations excessives; les denrées sont, dans les boutiques, vendues à des prix exorbitants, les paysans ayant cessé, au cours de l'hiver, d'apporter les produits de leurs récoltes à Angora.

Bien entendu, Moustapha Kemal ne souffre pas de toutes ces difficultés. Il est installé dans une demeure confortable, en dehors de la ville d'Angora, loin du bruit, de l'agitation et de la boue. Il a fondé une Académie militaire pour l'éducation des jeunes officiers et vit en parfaite intelligence avec l'Assemblée nationale turque, qui lui a naguère décerné le grade de maréchal. Cependant le gouvernement municipal d'Angora fait travailler à la réparation des routes de Kotch-Hissar et de Kastamouni; il envisage la création de services d'autobus vers Erzeroum, Sivas, Amasia et Samsoun.

**Les récents événements d'Arménie,** d'après M. A. Beaumont. — A côté de ces indications qui ont leur très grand intérêt et qui montrent l'importance d'Angora, M. A. Beaumont a fourni sur les tout récents événements d'Arménie de précieuses informations qu'il n'est pas inutile de résumer ici.

D'après les renseignements recueillis par lui au cours de son dernier voyage à Constantinople, l'Arménie a été trompée par les Bolchevistes et par Moustapha Kemal tout à la fois. Lorsque les Arméniens eurent, à Alexandropol, engagé des

négociations avec les Bolchevistes, ces derniers s'offrirent comme médiateurs entre les Turcs et leurs adversaires. Moustapha Kemal, de son côté, envoya en Arménie 6.000 hommes qui pénétrèrent librement dans la contrée en proclamant qu'ils venaient se joindre aux agents de la République des Soviets et obtenir d'eux pour les Arméniens des conditions plus avantageuses... On sait quelles furent les clauses imposées aux Arméniens par les Bolchevistes; le jour où les premiers eurent accepté ces stipulations, et lorsque les délégués de la République arménienne se furent rendus à Alexandropol (début de décembre) pour y rencontrer Turcs et Bolchevistes, ils apprirent que les uns et les autres n'étaient plus d'accord avec eux-mêmes, que les nationalistes n'étaient plus disposés à tenir leurs promesses à l'égard de l'Arménie, ni les Bolchevistes à reconnaître l'indépendance complète de la contrée. Bientôt même un commissaire bolchevik leur faisait connaître les intentions du gouvernement des Soviets: occupation du pays, proclamation d'une République des Soviets à la place du régime existant, telles étaient les décisions prises à la requête d'un grand nombre de communistes arméniens... Et ce qui avait été annoncé fut exécuté. Sans qu'on leur opposât la moindre résistance — et pour cause, car il n'y avait plus d'armée arménienne, tous les anciens soldats ayant été licenciés — les Bolchevistes entrèrent à Erivan, où ils mirent à la tête des affaires la petite faction qui avait adopté leurs doctrines. Avec la connivence des troupes de Moustapha Kemal, ce Comité exécutif bolchevik obligea les membres de l'ancien gouvernement à démissionner, arrêta les chefs du parti adverse, fit occuper le Parlement; puis il envoya dans les petites villes du pays des émissaires qui proclamèrent le régime bolchevik, et les Arméniens, terrorisés par des bandes d'anciens soldats, acceptèrent sans répugnance, sinon même avec une certaine satisfaction, ce prétendu gouvernement.

Telles sont les grandes lignes de l'histoire de la dernière révolution arménienne, au témoignage de M. Beaumont, qui se refuse à croire à une longue entente entre Moustapha Kemal et le gouvernement des Soviets. Pour lui, le chef nationaliste turc a tiré parti des Bolchevistes pour détruire l'Arménie, dont il semble bien que le sort est réglé désormais; mais, une fois ce but atteint, comment l'entente pourrait-elle persister entre Nationalistes turcs et Bolcheviks. La création d'un Etat soviétique en Turquie ne pourrait que porter un coup mortel au gouvernement de Moustapha Kemal, et un coup très sensible à l'Islam; aussi une collaboration entre Nationalistes et Bolchevistes n'est-elle possible que dans certaines limites bien déterminées.

Deux faits se dégagent des informations recueillies à pied d'œuvre par M. Beaumont: l'impossibilité chaque jour plus grande de faire du Traité de Sèvres une réalité, le prestige personnel dont jouit, par toute l'Anatolie nationaliste, Moustapha Kemal, dans lequel ses partisans voient un grand homme d'Etat et un grand soldat.

**Les Nationalistes turcs et le Traité de Sèvres.** — L'avenir montrera sans doute quelque jour ce que l'on doit penser de la valeur attribuée à Moustapha Kemal par les Nationalistes turcs ; chaque semaine prouve dès maintenant, dans tous les cas, quelles erreurs contient le Traité de Sèvres et combien, s'il convient d'en maintenir certaines parties, il importe de se livrer à une minutieuse révision de la plupart de ses clauses. Telle qu'elle est établie, en effet, la paix du 10 août 1920 est inacceptable pour les Turcs, et les Kémalistes entendent en faire la démonstration par la force, puisque les protestations d'autre nature n'ont pas été écoutées. C'est ce que donne nettement à entendre un collaborateur du *Times*, qui, de Constantinople, écrivait naguère à propos des événements d'Arménie que Moustapha Kemal et son parti cherchaient surtout, de cette manière, à impressionner les Puissances alliées et l'Amérique, et que tel était le but poursuivi par eux quand ils intervenaient dans l'Ouest de l'Anatolie contre les Grecs, et en Cilicie contre les Français.

Leur objectera-t-on que cette politique causera la perte de Constantinople : « Constantinople n'a plus de valeur pour les Turcs, répondent-ils, puisque les Grecs sont à Tchataldja ». Pour eux, c'est en Anatolie que se trouvent désormais les véritables intérêts de la Turquie ; aussi convient-il d'y combattre à outrance les tendances séparatistes grecques, arméniennes, européennes et kurdes, avec l'appui du gouvernement *asiatique* de Moscou.

Telle est la situation ; il convient de la regarder en face et de s'en bien pénétrer. Les Italiens s'en sont depuis longtemps rendu compte, et ils ne se font pas faute de la résumer avec netteté : « La paix ne renaîtra pas en Turquie, tant qu'on n'aura pas révisé le Traité de Sèvres, et que les Grecs n'auront pas évacué l'Asie Mineure, Smyrne et les Détroits », écrivait encore le *Messaggero* le 14 janvier ; et il ajoutait que, pour amener l'Angleterre à consentir à une révision, même modérée, de la paix de Sèvres, il faudrait la défaite de la Grèce. « La protection que le gouvernement de M. Lloyd George accorde à nouveau à la Grèce, après le retour de Constantin, n'est qu'un épisode du développement logique de la politique britannique. Tant que la Grèce tient et ne s'est pas brisée les os, quelle que soit sa politique et sa constitution, elle représente toujours un instrument antitürk, bon pour défendre le Traité de Sèvres ».

Rien de plus exact qu'une telle appréciation ; le discours prononcé aux Communes par M. Lloyd George le mercredi 22 décembre en fournit la preuve manifeste. Depuis lors, la manière de voir du Premier britannique s'est-elle modifiée ? Attendons, avant de répondre à cette question, l'issue de la Conférence qui s'ouvre à Paris le 24 janvier.

**La Syrie au Sénat et la discussion des douzièmes provisoires.** — Le 30 décembre 1920, lors de la discussion des articles du projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables aux mois de janvier et de février 1921,

un court débat s'est engagé au Sénat au sujet de la Syrie.

C'est M. Victor Bérard, sénateur du Jura, qui a amorcé ce débat : M. Georges Leygues, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, M. de Selves, président de la Commission des Affaires étrangères, MM. Doumer, rapporteur général, Dominique Delahaye, d'Estournelles de Constant et Ribot sont intervenus dans la discussion, qui a eu l'article 2 du projet de loi pour point de départ.

Cet article 2 est ainsi conçu : « Il est ouvert aux ministres, au titre de l'exercice 1921, en vue de faire face aux dépenses du budget extraordinaire, des crédits provisoires s'élevant à la somme totale de 706.445.996 francs et applicables aux mois de janvier et de février 1921. »

M. Victor Bérard a proposé de réduire de 50 millions les crédits de l'article 2 pour les ramener à 656.445.996 francs, et il a justifié sa proposition en ces termes :

**M. VICTOR BÉRARD.** — Messieurs, au mois de juillet dernier, vous avez voté, pour l'expédition de Syrie, des crédits s'élevant à la somme de 338 millions.

On vous demande aujourd'hui des crédits provisoires qui correspondent, pour l'année, à un total de 611 millions. Mon amendement n'a qu'un but : revenir au chiffre voté en juillet 1920. Il est inadmissible qu'en six mois on vous demande de doubler ces crédits militaires.

*Un sénateur à gauche.* — L'année prochaine on nous demandera de les tripler.

**M. VICTOR BÉRARD.** — La question que je pose est très nette. On nous a dit, au mois de juillet, que la prise de Damas mettait fin aux entreprises militaires de la Syrie. On nous a dit que c'était le dernier effort militaire et, moins de six mois après, on vient nous demander de doubler cet effort.

C'est pourquoi je dépose, avec une demande de scrutin public, un amendement tendant à réduire de 50 millions les 105 millions qui vous sont demandés aujourd'hui. Avec le chiffre que je vous propose, vous rentrerez, purement et simplement, dans les crédits votés au mois de juillet dernier. Ils sont largement suffisants pour subvenir à tous les besoins militaires, si l'on veut supprimer en Syrie deux choses que tout le monde a constatées : le gaspillage, d'une part, et la gabegie, de l'autre. (*Très bien ! et applaudissements.*)

**M. GEORGES LEYGUES,** président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. — Je demande la parole.

**M. LE PRÉSIDENT.** — La parole est à M. le président du Conseil.

**M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.** — Messieurs, le Gouvernement demande au Sénat, avec la plus vive insistance, de repousser l'amendement présenté par M. Victor Bérard.

Dans une brève intervention, l'honorable sénateur vient de poser une question de la plus haute importance et que je ne m'attendais pas à voir soulever à propos des douzièmes.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans de longs développements ; mais je veux rappeler au Sénat que les crédits que nous discutons se rapportent à notre action à l'étranger.

Cette action, que M. Victor Bérard voudrait interrompre, en proposant de supprimer 50 millions, doit être poursuivie énergiquement, car elle a pour but de défendre les intérêts vitaux de la France en Orient.

La France a, dans la Méditerranée orientale, non seulement des traditions séculaires, un patrimoine glorieux, de grandes œuvres d'assistance et d'enseignement, mais



encore des intérêts économiques et politiques de la plus haute importance. Nous ne pourrions y renoncer sans déchoir.

La vie politique et une partie de la vie économique de la France sont dans la Méditerranée. Abandonner les positions que nous y avons conquises...

M. ALBERT PEYRONNET. — Ce n'est pas la question.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est toute la question. Permettez-moi, mon cher sénateur, de développer ma pensée. Je répète qu'abandonner nos positions dans le Levant équivaldrait à une banqueroute.

M. Victor Bérard rappelait que le précédent Gouvernement avait demandé au budget dernier un certain chiffre de crédits et avait pris l'engagement de ne plus faire, en Syrie, d'opérations militaires.

L'engagement pris a été tenu. La Syrie, affirme le général Gouraud, est pacifiée. Il n'y a plus que des opérations de police.

Je prie le Sénat de considérer que c'est à la suite du combat du 24 juillet dernier que nos troupes sont entrées à Damas; quelques jours après, le général Gouraud y est entré lui-même, et il a déclaré à la Commission des Affaires étrangères du Sénat, comme à la Commission des Affaires extérieures de la Chambre (1) que, sauf en Alsace, au lendemain de l'armistice, il n'avait reçu nulle part un accueil plus enthousiaste. Je crois, Messieurs, qu'on peut avoir confiance dans la parole de ce grand soldat. (*Très bien!*)

Peu de temps après notre entrée à Damas, l'émir Faïçal, qui avait soulevé contre nous des rebelles et qui combattait nos soldats, a été expulsé de Syrie.

L'administration des grandes villes, Damas, Alep, Homs, Hamah, dont plusieurs ont plus de 350.000 habitants, a été si habilement et si solidement organisée par le général Gouraud et par ses collaborateurs, que la sécurité y est devenue complète et que la vie économique y a repris avec une magnifique activité. Le trafic par les routes de caravanes, par les charrois et par les chemins de fer, ainsi que le transport des voyageurs s'effectuent sans difficulté. La confiance et l'ordre ont succédé à l'inquiétude et à l'anarchie. Si vous voulez compter le peu de temps qui s'est écoulé entre le mois de juillet et l'heure où je parle, vous conviendrez, Messieurs, que l'œuvre de pacification accomplie en Syrie fait le plus grand honneur à nos soldats et à nos administrateurs. (*Très bien!*)

Pas une Chambre française, quelle qu'elle soit, ne pourrait consentir à renoncer au fruit de nos efforts, à répudier l'œuvre de nos devanciers et à évacuer une région où nous occupons une situation privilégiée.

Je demande au Sénat de vouloir bien repousser l'amendement qui lui est présenté. Ce disant, je suis entièrement d'accord avec la Commission des Affaires étrangères, devant laquelle je me suis rendu chaque fois qu'elle m'a fait l'honneur de me convoquer et à laquelle j'ai fourni les explications les plus complètes. Je suis d'accord également avec la Commission des Finances. Je connais trop le patriotisme éclairé du Sénat et sa fermeté pour ne pas être sûr de son vote.

M. VICTOR BÉRARD. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Victor Bérard.

M. VICTOR BÉRARD. — Messieurs, il ne faudrait pas déplacer la question. Il ne s'est jamais agi de renoncer à quoi que ce soit; il n'a pas été question de suppression de crédit, comme vient de le dire M. le président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Suppression de 50 millions.

M. VICTOR BÉRARD. — Quand, sur 405 millions, on vous demande une réduction de 50 millions, on ne supprime pas le crédit: il reste 35 millions. Quant aux 330 millions, qui doivent permettre d'occuper un pays comme la Syrie, si l'on veut faire simplement une occupation militaire sans aventure au dehors, ils sont amplement suffisants. (*Marques d'approbation sur divers bancs.*)

Puisque M. le président du Conseil a bien voulu mettre en cause la Commission des Affaires étrangères, qu'il me permette de lui rappeler l'étonnement qu'il a éprouvé lui-même quand certains membres de cette Commission lui ont demandé des explications sur le décret du 11 décembre 1920. Ce décret, de l'avis de tous les techniciens — et ils sont nombreux parmi les membres de la Commission — organisait, non pas simplement l'occupation, ni même la tunisification, ou la marocanisation, mais l'algerisation de la Syrie. Voilà ce que nos collègues de la Commission, qui ont une expérience des affaires de Protectorat ou d'Administration coloniale, nous ont tous affirmé.

Dans ce décret du 11 décembre 1920, on vient nous demander pour cette opération de nouveaux crédits et l'on ajoute, je cite le décret :

« La charge incombant au crédit du ministère des Affaires étrangères comporte un dégrèvement au moins équivalent des crédits accordés à d'autres départements. »

L'opération qu'on vous propose est très simple. On vous demande 338 millions de crédits militaires en juillet, on vous en demandera aujourd'hui 630, et vous savez que pour 1921, on vous en demandera 782.

Vous continuez à voter des crédits militaires, pourquoi?

On nous dit que nous n'avons plus d'opérations militaires à faire là-bas, tant mieux. C'est donc un virement de crédits qu'on nous demande! On veut prendre l'organisation des bureaux arabes telle qu'elle fonctionne aujourd'hui en Syrie. On les baptisera contrôleurs civils et, par cette opération, on veut aboutir à une occupation permanente, à une administration directe, à une politique contraire à tous les engagements pris, à tout votre avenir là-bas, comme aux désirs et aux besoins des populations indigènes. M. le président du Conseil a pu apporter à cette tribune la parole du général Gouraud; il me permettra d'invoquer une parole qui, dans le sein de la Commission des Affaires étrangères, a produit une sensation que vous comprenez; c'est celle de l'ancien président de la République. Il est venu dire à M. le président du Conseil : « Vous comptez sur la satisfaction des populations syriennes et libanaises; je tiens à vous déclarer de la façon la plus ferme et la plus courtoise que les Syriens et les Libanais sont nettement mécontents. Vous leur aviez promis l'indépendance, vous leur avez apporté la servitude. »

C'est, Messieurs, parce que je ne veux pas de cette servitude, que je vous demande de réduire les crédits. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — La France n'apporte jamais la servitude pour personne, monsieur Bérard!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il m'est impossible de laisser passer sans protestation les paroles que vient de prononcer M. Victor Bérard. Jamais la France n'a apporté la servitude dans aucun pays.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — A la bonne heure! M. le président du Conseil souligne ma réplique.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Jamais elle n'a apporté la tyrannie dans les pays d'Orient. C'est la liberté et la justice qui y sont venues à sa suite. (*Vive approbation.*)

Je regrette qu'un pareil débat se soit institué d'une manière inopinée.

(1) Allusion aux deux séances tenues, la première, le 20 novembre par les deux commissions des finances et des affaires étrangères de la Chambre des députés; la seconde, le 8 décembre, par les deux commissions sénatoriales des affaires étrangères et des finances, pour entendre le président du Conseil et le général Gouraud. Nous ne pouvons pas, faute de place, publier le compte-rendu de ces deux réunions; on le trouvera dans la *Correspondance d'Orient* du 30 décembre 1920, p. 397-403.

Hier, à la Commission des Affaires étrangères, après m'avoir entendu, l'honorable M. d'Estournelles de Constant, dont l'intention était d'interpeller sur ce sujet, a bien voulu nous déclarer qu'il consentait à ajourner son interpellation. Il a pensé, avec nous, que ce n'était pas au moment où le Gouvernement traite ces délicates questions avec nos Alliés qu'il convenait de les porter à la tribune. Je le remercie de sa décision.

M. Victor Bérard n'a pas cru devoir user de la même réserve et il a prononcé des paroles que je n'ai pu laisser passer. La France n'apporte jamais l'oppression là où elle paraît. Est-il possible de tenir ce langage devant une Assemblée française! (*Mouvements divers.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — C'est une parole impie.

M. VICTOR BÉRARD. — Vous exagérez, Monsieur le président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est vous qui exagérez et non pas moi. Rappelez-vous, Monsieur Bérard, ce qui s'est passé en Syrie et en Arménie il y a quelques années. Lorsque les bandes turques et kurdes poursuivaient ces populations auxquelles vous portez, dites-vous, un vif intérêt, où celles-ci trouverent-elles un abri? Ce fut dans les hospices français, dans les écoles françaises de nos missions religieuses et laïques. Le drapeau français flottait sur ces établissements : et pour ces troupeaux de vieillards, de femmes et d'enfants que la mort traquait, il était l'emblème de la liberté et du salut. Voilà ce que représentent nos trois couleurs.

M. VICTOR BÉRARD. — Ce n'est pas une parole de moi. C'est un ancien Président de la République qui vous a rapporté les propos d'un Syrien, cordialement dévoué à la France, et qui nous a donné, depuis vingt années, toute la preuve de son dévouement.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ne mettez pas en cause, dans ce débat, un ancien Président de la République. Je connais assez bien M. Poincaré pour être certain qu'il ne s'associerait pas à vos paroles, s'il était présent.

M. HERVEY. — Tout ce qui se dit au sein d'une commission n'est pas toujours bon à répéter dans une Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Un pareil débat, animé d'un tel esprit, peut nuire à la défense de nos intérêts. Les paroles prononcées ici ont un profond retentissement. Nos ennemis les exploitent. Je regrette vivement que M. Victor Bérard ne l'ait pas compris. Nous faisons en Syrie une politique de justice et d'émancipation. Nous y sommes apparus non en conquérants, non en dominateurs, mais en libérateurs. C'est ainsi qu'on nous a accueillis. Notre action n'a contrecarré ni le vœu des populations, ni leurs intérêts. La division de la Syrie en quatre gouvernements : Alep, Damas, le pays des Alaouïtes, le Grand-Liban, a été accomplie d'accord avec les indigènes et sur la demande des indigènes. Je n'en dis pas davantage. (*Applaudissements.*)

M. DE SELVES, président de la Commission des Affaires étrangères. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président de la Commission des Affaires étrangères.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION. — Messieurs, je n'interviendrai dans ce débat qu'avec une extrême réserve; le Sénat comprend, en effet, que ce que nous disons ici a des répercussions au dehors. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

M. le président du Conseil, comme il vient de le dire, a été appelé ces temps derniers, à diverses reprises, à s'expliquer devant la Commission des Affaires étrangères. Celle-ci n'a pas manqué de lui faire connaître comment elle comprenait la politique de la France en Orient. M. le président du Conseil a déclaré qu'il partageait les sentiments manifestés par la Commission, et que toute sa politique allait s'orienter encore davantage dans le sens même que nous indiquions.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est exact!

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION. — Nous avons pris acte des déclarations de M. le président du Conseil, et je crois qu'à l'heure où je parle, celui-ci n'est pas sans avoir des conversations qui sont justement de nature à orienter notre politique dans le sens indiqué.

M. LÉON PERRIER. — Dans quel sens? (*Exclamations.*) Nous ne votons pas dans un tunnel!

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION. — Vous comprendrez, dès lors, que je ne puisse pas et que je ne doive pas, n'y étant pas autorisé, entrer, à l'heure présente, dans les détails. (*Très bien! très bien!*)

M. le président du Conseil nous a signalé que toute réduction des crédits demandés par le Gouvernement serait interprétée comme un acte de défiance à l'égard de la politique qu'il nous a expressément déclaré vouloir suivre, qu'elle affaiblirait cette politique, qu'elle la gênerait. Je dois dire que, tenant compte de ces considérations, la Commission des Affaires étrangères se range à l'avis de la Commission des Finances qui est de voter les crédits tels qu'ils sont demandés. (*Approbation.*)

Je fais, d'ailleurs, observer au Sénat qu'il ne s'agit, pour le moment, que de crédits provisoires. (*Très bien!*) que le budget devra être examiné par lui plus tard; à l'occasion de cet examen, vous pouvez compter qu'aussi bien la Commission des Affaires étrangères que la Commission des Finances sauront apprécier si effectivement l'orientation politique du Gouvernement est bien conforme aux engagements pris. (*Vive approbation.*)

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le rapporteur général.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Messieurs, la question de la Syrie et de la Cilicie est une grave question politique, qui ne peut se résoudre à l'occasion du vote d'un projet de douzièmes provisoires. (*Très bien! très bien!*)

Je suis d'accord avec ceux de nos collègues qui estiment nécessaire de savoir ce que l'on veut et où l'on va (*Très bien!*), et qui pensent qu'un débat doit avoir lieu qui détermine la volonté des Assemblées sur les directives à suivre.

Il faut aussi que l'on calcule les dépenses qu'il faudra faire et qu'on sache quelles ressources permettront de les couvrir.

Nous aurons l'occasion d'instituer ce débat prochainement, parce que le cahier dont j'ai parlé tout à l'heure contient précisément des crédits supplémentaires élevés pour la Syrie et pour la Cilicie. Nous serons moins pressés à ce moment par l'heure et la nécessité de fournir à l'Etat les crédits qui lui sont nécessaires pour vivre.

Je pense que M. le président du Conseil sera parfaitement d'accord avec nous pour estimer qu'à propos de ces crédits et avant le budget, il conviendra de déterminer bien nettement ce que l'on veut faire en Syrie.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Parfaitement.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Cela dit, je prie l'honorable M. Victor Bérard, qui a soulevé la question avec beaucoup d'éloquence — il l'a déjà développée à cette tribune, il y a quelques mois — de ne pas insister pour la réduction qu'il demande. Voici pourquoi.

Il y a là-bas des troupes dont l'effectif diffère de ce qu'il était l'année dernière. Il dépasse aujourd'hui 60.000 hommes. Il faut que nos soldats vivent, et, pour cela, que vous accordiez le crédit provisoire nécessaire à leur entretien, étant entendu que vous pourrez discuter avant le budget, à propos des crédits supplémentaires, et ensuite, lors du vote du budget lui-même, sur la politique à suivre en Orient.

Dans ces conditions, nous prions le Sénat de vouloir bien voter les deux douzièmes qui lui sont demandés. (*Très bien! très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Victor Bérard.

M. VICTOR BÉRARD. — Messieurs, je suis tout disposé à suivre les conseils de M. le rapporteur général, parce que je sais que lorsqu'il s'agit d'économies, il est toujours notre chef, et notre chef écouté. (*Sourires approbatifs.*) Mais, si j'insiste aujourd'hui sur la proposition que je viens de vous faire, c'est qu'il est des faits que véritablement vous devez connaître, qui soulèvent dans le pays une émotion facilement compréhensible.

Vous savez qu'à l'heure actuelle un capitaine de l'armée active, blessé à la Marne, le ventre ouvert, trois ans d'hôpital, touche 580 francs de pension par trimestre, alors qu'un capitaine d'état-major à Beyrouth touche 3.700 francs par mois.

Voilà la question. (*Dénégations.*) Il s'agit de réduire, non pas les dépenses de la troupe, mais le gaspillage dans les états-majors.

Vous me dites que dans deux mois nous pourrions le faire; quand vous aurez pris des habitudes pendant deux mois, croyez-vous que vous pourrez remédier à cet état de choses?

Second point. Le décret du 11 décembre 1920 engage de nouveaux crédits. Ce décret existe-t-il ou est-il retiré? (*Marques d'approbation.*) Si M. le président du Conseil vient me dire que ce décret est retiré ou suspendu, s'il vient s'engager à ne rien faire de nouveau sous le couvert de ce décret, je retire mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai dit à la commission des Affaires étrangères ce que j'avais à dire sur ce décret.

M. LÉON PERRIER. — Nous désirerions également savoir ce que vous avez dit.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le décret dont il s'agit a pour but, non pas d'établir un protectorat, ni de préparer une annexion, mais simplement de mettre des conseillers techniques à côté des différents directeurs des services indigènes. J'ai dit à la commission des Affaires étrangères que si ce décret était susceptible d'améliorations, j'étais tout prêt à les examiner et à les réaliser. C'est ce que je fais en ce moment. Sur nos intentions, il ne peut y avoir aucun malentendu. Je donne donc satisfaction au Sénat et aux préoccupations des critiques les plus rigoureux. Je ne peux faire davantage.

C'est la déclaration que j'ai faite. J'en appelle au président de la commission des Affaires étrangères.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Parfaitement.

M. FRANÇOIS ALBERT. — Je demande la lecture du décret.

M. VICTOR BÉRARD. — Messieurs, ce qui nous a émus dans ce décret, c'est qu'il n'est pas douteux que l'intention de M. le président du Conseil ait été d'installer en Syrie, comme il l'a dit lui-même, des conseillers techniques. Or, voici l'article du décret :

« Les conseillers contrôleurs sont seuls qualifiés... pour exercer sur place... l'action de la puissance mandataire, pour traiter... toutes questions qui n'auraient pas ou ne conserveraient pas un caractère exclusivement technique... »

S'il s'agit là de conseillers techniques nommés en Syrie pour traiter des Affaires techniques, je ne comprends plus le français! (*Mouvements divers.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Dominique Delahaye.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Messieurs, lorsque notre honorable collègue M. Victor Bérard a prononcé son discours du 28 juillet 1920, je suis arrivé trop tard pour pouvoir lui présenter aucune remarque, aucune objection.

Ce discours, à mes yeux, a été tout à fait fâcheux, car il tend purement et simplement à nous conseiller l'abandon même de la Syrie, parce que cela pourrait gêner l'Angleterre. Les petites propositions de détail que nous fait aujourd'hui notre collègue ne sont tout simplement que

des moyens stratégiques pour arriver à l'évacuation.

Il va de soi que je suis pour que personne, sauf M. Bérard, ne vote son amendement. Mais M. le ministre des Affaires étrangères me permettra d'aller plus loin que lui, et M. le président de la commission des Affaires étrangères me permettra de ne pas suivre tout à fait ses conseils de discrétion.

M. LE RAPporteur GÉNÉRAL DE LA COMMISSION DES FINANCES. — Vous avez tort.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Si nous avons péché en quelque manière, c'est par une excessive discrétion et timidité vis-à-vis de l'Angleterre. Il est temps que cela cesse, et, puisque vous avez des conversations engagées, il faut qu'enfin l'écho du sentiment français se soit fait entendre en temps utile à la tribune.

Messieurs, il y a eu, dans l'histoire, trois peuples géants : les Ninivites, les Babyloniens, les Egyptiens. Ils habitaient les terres les plus riches de l'univers, et c'est précisément parce qu'ils habitaient les terres les plus fertiles qu'ils ont eu à leur heure l'hégémonie du monde.

Il en est, d'ailleurs, toujours ainsi. Malgré la domination stérilisante des Turcs, nombreux sont encore autour de Mossoul et de Bagdad les villages prospères. La géographie actuelle confirme donc ce que nous apprend l'histoire.

L'Angleterre, au siècle dernier, s'est emparée de la terre des Egyptiens; elle vient maintenant de s'emparer de la terre des Ninivites et des Babyloniens, et elle ne nous laisse, sur la côte de la Méditerranée, qu'une espèce de Pondichéry auquel vous avez l'air de souscrire!

Et, chose triste, les premières inspirations n'en sont pas venues de l'Angleterre. Si je suis bien informé, elles sont sorties de notre ministère des Affaires étrangères.

C'est là un fait épouvantable, si l'on songe aux souvenirs de nos temps héroïques. O Charlemagne, dont je vois la statue en face de celle de Saint-Louis, quand, en 809, Haroun-al Raschid remettait à votre ambassadeur les clés du Saint-Sépulcre avec le droit de protéger les chrétiens, eussiez-vous prévu un tel aboutissement?

Le jour où Français et Anglais sont entrés victorieux à Jérusalem, je me félicitais devant vous de voir accompli le rêve de Jeanne d'Arc, disant aux Anglais : « Retournez dans votre pays, et nous irons ensemble délivrer le tombeau du Christ. »

Mais qu'ont-ils fait du beau rêve de Jeanne d'Arc? C'est un juif, sir Herbert Samuel, qu'ils ont pris pour gardien du Saint-Sépulcre! (*Rires à droite.*)

Ah! Jeanne d'Arc, plus puissante aujourd'hui qu'autrefois, maintenant que tu es la sainte de la Patrie, toi qui, déjà, sous le pas de ton cheval, as mis la loi de séparation, boute un peu dehors sir Herbert Samuel et les Anglais qui viennent prendre notre place en Orient. (*Mouvements divers.*)

Et il y a des Français pour oser dire que la Palestine, la Syrie, la Cilicie, la Mésopotamie du Nord nous coûteraient trop cher.

En Syrie, les Phéniciens ont été riches; Tyr et Sidon prospères, de même tous les peuples de cette contrée, quand ils avaient une administration normale.

La Cilicie, petit pays de grand rendement, est, en outre, un point stratégique plus important que Suez.

Souvenez-vous, en effet, que si les Francs avaient la ligne du Taurus, jamais les bolcheviks de l'époque, qui étaient les disciples de Mahomet (*Rires à gauche*), n'auraient enlevé à l'empire déliquescant de Byzance la ville de Constantinople; la face du monde en eût été changée.

Vous ne savez pas votre histoire ou vous ne voulez pas en garder le souvenir.

Tout ceci appartient à notre domaine historique le plus glorieux. Nous sommes là depuis 809, et ensuite avec les Croisés. Car, avec les Anglais, nous sommes descendants des Croisés. Nous avons eu en ces contrées des fortunes

merveilleuses au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècles. Lisez donc *Rey*, et voyez les établissements français en Palestine à cette époque. Les ordres religieux y étaient devenus si puissants et si riches qu'on le leur a reproché. Les Templiers, dont un certain nombre devinrent Manichéens, en ont su quelque chose. On leur attribuait des fortunes colossales, 200 millions qu'ils avaient gagnés par la banque et par le commerce, et vous venez aujourd'hui nous chipoter les frais généraux d'établissement que nous devons faire dans ce pays, alors que l'histoire vous apprend que ce sont les plus riches terres de l'univers, que les plus grands peuples les ont habitées et y ont maintenu leurs fortunes pendant 1.500 ans.

M. MILAN. — Ces pays, les plus riches du monde, nous coûtent 1 milliard par an. (*Rires à gauche.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Ce sont des frais de premier établissement qui donneront un bon rendement. (*Rires.*)

M. le colonel Brémond, revenu d'Adana, se fait fort de faire rapporter, bon an mal an, 100 millions à la Cilicie.

*Un sénateur à gauche.* — Allons donc!

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Ce sont des faits. Faites venir M. le colonel Brémond à votre commission.

La Syrie que, faussement, mensongèrement, on vous représente comme un pays pauvre, n'a jamais été en déficit, même sous l'administration déprimante et stérilisante des Turcs. Si vous consentez cette abdication, vous, les vainqueurs de Verdun, vous serez définitivement les vaincus! Car il faut que la France paye les centaines de milliards qu'elle doit. Comment pourra-t-elle payer si elle n'a pas des colonies ou des pays sous son influence, qui donnent, par l'activité des échanges, du fret à ses navires? Un grand pays comme le nôtre doit agir et s'étendre pour produire et payer ses dettes.

Allez-vous faire de la France une Espagne? En Espagne, on se console en rêvant sous l'oranger à la gloire passée. Les Français vont-ils rêver sous le poirier, arbre symbolique (*Sourires*), alors que nos alliés, les Anglais et les Américains, sont devenus nos usuriers d'aujourd'hui? C'est à eux qu'il faut faire entendre une parole nette et vigoureuse. Il faut les avertir de ne pas courir à ce désastre, de susciter la haine du Français contre l'Anglais!

Plus de juifs au Saint-Sépulchre et rendez aux Français tout ce que leur promettaient les accords de Londres de 1916! Il faut que le Traité de Sèvres, qui n'est pas ratifié, soit révisé pour que nous ne tolérions pas ce qui se passe en Grèce et qui est inadmissible.

Nos alliés et nous, nous aurons demain le bolchevisme à combattre. Il faut auparavant se remettre d'accord, France, Europe et Amérique et cela ne peut se faire que dans le respect de la justice.

N'y aurait-il donc plus qu'un pays honnête au monde? Les Allemands disaient: « L'Allemagne au-dessus de tout »; eh bien n'y a-t-il plus qu'un pays honnête, la France, à laquelle j'ajouterai sa sœur, la Belgique? les autres ne sont-ils plus que des usuriers et des égoïstes? (*Applaudissements à droite.*)

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. d'Estournelles de Constant.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Messieurs, je me trouve un peu embarrassé par le fait que j'ai accepté, non certes le rejet, mais l'ajournement d'une interpellation que je considérais comme nécessaire et urgente. M. le président du Conseil est venu hier soir, devant la Commission des Affaires étrangères, et après avoir entendu nos observations répétées et catégoriques, nous a fait remarquer qu'en ce moment mon interpellation pourrait le gêner dans son action. (*M. le président de la Commission des Affaires étrangères fait un signe d'assentiment*)

Je connais, en effet, cet argument. Il n'aurait pas suffi à me convaincre; M. le président du Conseil sait que nous

sommes tous passionnément attachés à la défense des intérêts séculaires de la France en Orient, que, par conséquent, ce n'est pas une observation gouvernementale qui peut nous faire renoncer soit à une interpellation, soit à un exposé de faits que nous considérons comme nécessaires. Mais, du moment que vous êtes venu nous dire, Monsieur le président du Conseil, et cela avec l'assentiment de la Commission des Affaires étrangères tout entière, qu'en ce moment, en fin d'année, une discussion publique forcément écourtée, à la tribune, ne pourrait se développer sur un tel sujet dans les conditions de liberté qu'elle comporte, et que, par conséquent, il valait mieux l'ajourner de quelques semaines que de la brusquer, j'ai reconnu qu'il y aurait avantage à la retarder de quelques semaines, jusqu'à la discussion des crédits supplémentaires.

M. DE LAMARZELLE. — Nous discuterons à ce moment-là.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — J'ai accepté alors de discuter plus tard et nos collègues présents ont été tous d'accord, à quelque parti qu'ils appartenissent, pour ajourner notre débat. Je ne reviens donc pas sur ma parole; vous pouvez compter, Monsieur le président du Conseil, que je la tiendrai; seulement, ce qui m'embarrasse dans les observations qui viennent d'être échangées, c'est quelque chose de tout à côté de la question et qui n'a pas trait à nos relations avec la Turquie: je voudrais savoir ce que le gouvernement va faire dans cet intervalle, au point de vue de l'administration et au point de vue de l'existence même de la Syrie et de la Cilicie; en d'autres termes, qu'allez-vous faire de ce décret du 11 de ce mois, dont vous avez reconnu les faiblesses et les dangers? Ce décret, dont il vous a été donné partiellement lecture, M. Bérard n'est pas seul — et je manquerais également à ma parole si je le constatais pas — il n'est pas seul, dis-je, à vous demander d'en suspendre l'application.

Vous êtes, Monsieur le président du Conseil, l'héritier d'une situation dont nous n'avons pas cherché à vous rendre responsable, et nous le déclarons de la meilleure foi du monde; mais l'application de ce décret, c'est bien plus que le protectorat, c'est l'annexion même de la Syrie et de la Cilicie. Vous nous dites: « Non! » Nous vous répondons, Monsieur le président du Conseil: « Prenez-y garde! »

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Nous sommes d'accord.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — C'est ce que nous avons tous dit; et, si nous avons été unanimes à ne vouloir en rien vous gêner, d'un autre côté nous n'avons pas voulu donner à votre administration carte blanche pour l'avenir, nous vous avons demandé de tenir compte de scrupules sérieux, respectables. Je n'ai pas été le seul à penser et à parler ainsi au sein de la commission. M. le Président, M. Ribot, M. Bompard, M. Victor Bérard, M. Hubert, bien d'autres encore, M. de Lamarzelle, M. de Las Cases et, je puis dire, les représentants de tous les partis, exprimaient le même sentiment.

M. DE LAMARZELLE. — Je dois dire que j'ai été satisfait des explications que nous a données M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, des engagements formels qu'il a pris, ainsi que la déclaration qu'il a faite: qu'il ne s'agissait pas du tout d'administration directe, mais simplement de conseillers techniques. M. le ministre des Affaires étrangères nous a ainsi prouvé qu'il était d'accord avec nous.

M. VICTOR BÉRARD. — C'est le contraire de ce que dit le décret. (*Mouvements divers.*)

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — C'est justement parce que j'entends encore la réponse que M. le président du Conseil a faite à nos observations unanimes que je m'adresse à lui, au nom de tous ceux qui ont l'expérience de cet engrenage où l'on commence par s'engager, mais où

l'on engage finalement le pays tout entier, avec ses milliards et ses hommes. (*Applaudissements.*)

Je vous le dis, Monsieur le président du Conseil : « Faites attention ; croyez-en l'expérience, parfaitement impartiale, des hommes qui vous parlent. » Nous vous demandons de suspendre l'application de ce décret. (*Très bien !*)

M. FRANÇOIS ALBERT. — Tout simplement !

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Dans un mois ou six semaines, nous reprendrons toute la question. Prenez garde de n'être pas alors obligé de nous opposer un commencement d'exécution et de constater devant le pays notre impuissance.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Pas de reculade !

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Je vous en prie, mon cher collègue, ne vous laissez pas entraîner. Vous êtes de bonne foi, je le sais et je comprends votre état d'esprit. Mais vous nous disiez tout à l'heure : « Ce sont des frais d'établissement. » Or, ces frais d'établissement représentent 1 ou 2 milliards par an. Mais, en outre...

*Un sénateur à gauche.* — Et des vies humaines !

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — ...ce dont vous ne parlez pas, c'est de l'emploi de ces 2 milliards, c'est de l'entretien des armées auquel ils seront en partie consacrés. Nous avons là-bas, toute l'année, de 70.000 à 80.000 hommes. Cela vaut la peine d'y penser, pourtant. Nous ne vous demandons pas de procéder en aucune manière, comme on vient de le dire, à quelque chose qui équivale à une répudiation, à un recul. Le règlement de notre expédition en Syrie et en Cilicie ne peut se faire malheureusement en quelques semaines. Il y aura des ménagements à observer. Nous le savons tous et c'est, en partie, sur quoi portera mon interpellation ; mais en attendant, nous vous demandons la plus élémentaire mesure de prudence et de précaution ; nous vous demandons simplement de suspendre, comme le demande M. Bérard, l'application du décret. (*Applaudissements.*)

M. DE LAMARZELLE. — Il ne faut pas laisser ce pays dans l'anarchie, en attendant...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je me suis mis complètement d'accord avec la Commission des Affaires étrangères. Je lui ai dit et je le répète ici une fois encore : ni annexion, ni Protectorat ; exercice pur et simple des droits que nous confère le mandat qui nous a été donné. Rien de plus, rien de moins.

Quant au décret, son esprit et sa tendance sont conformes à mes déclarations ; mais je prends l'engagement devant le Sénat, comme je l'ai pris devant la Commission des Affaires étrangères, d'y apporter les modifications qui, après un nouvel examen, paraîtront nécessaires.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Cette étude, Monsieur le président du Conseil, est naturellement suspensive de l'exécution ? Alors nous sommes d'accord.

M. MILAN. — A titre de transaction, pour bien montrer quelle est l'intention du Sénat et, en même temps, du pays, qui est entièrement derrière ses représentants et qui en a assez de ces expéditions, nous demandons au Sénat de voter purement et simplement une réduction de 5 millions au lieu de 50 millions, à titre d'indication. (*Mouvements divers.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Non ! aucune réduction ! Nous ne faisons même pas assez !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, il ne s'agit pas pour nous d'un chiffre. Qu'il s'agisse de 25 millions ou de 5 millions, le résultat sera le même. Il s'agit de la signification qui sera donnée à ce vote, hors d'ici.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Bravo !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Dans le monde entier et en Orient surtout, quand on considérera que le Gouverne-

ment n'a plus à ses côtés le Parlement pour la défense des droits essentiels de la France, notre puissance et notre autorité subiront une grave atteinte, et vous briserez entre nos mains l'instrument que nous avons en ce moment pour négocier. (*Applaudissements.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Très bien !

M. RIBOT. — Messieurs, si le vote que demande M. le président du Conseil, et auquel je vais m'associer sans hésitation, impliquait que nous devons rester militairement en Cilicie d'une manière indéfinie et établir en Syrie un protectorat coûteux, qui infligerait à la France des charges qu'elle ne pourrait pas supporter, je ne voterais pas les crédits. Mais nous sommes au 30 décembre, et il ne s'agit pas de savoir si nous toucherons aux crédits de l'administration civile.

J'aurais compris que mon ami, M. Victor Bérard, engageât un débat à propos des crédits civils qui instituent le haut commissariat civil ; j'aurais compris qu'il fit porter la réduction sur le sixième des 185 millions. Mais c'est, au contraire, sur les crédits militaires qu'il demande de la faire porter. Le Sénat tout entier comprendra que réduire en ce moment les crédits militaires serait faire un acte impolitique au premier chef.

Je le dis très nettement, je ne suis pas d'avis d'établir en Syrie — que nous ne devons évacuer à aucun prix. (*Vifs applaudissements*) — un protectorat coûteux. Je ne suis pas d'avis de mettre en valeur les richesses de ce pays tant que les ruines infligées à nos départements libérés par l'Allemagne n'auront pas été réparées. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je ne veux pas d'un budget permanent d'un milliard ou de 800 millions pour la Syrie. Nous avons le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, cela suffit pour le moment à la France. (*Très bien !*)

Mais réduire maintenant les crédits militaires, après que nous avons entendu le général Gouraud, et alors que nous sommes peut-être engagés dans des conversations importantes et des négociations difficiles, nous donner l'apparence d'évacuer, de réduire notre action avant d'être sûrs qu'il nous sera possible de modifier ce qui a été convenu auparavant, ce serait une faute politique évidente.

Il s'agit, je le répète, de crédits militaires. Il ne faut pas qu'on puisse croire que l'évacuation commence ; il ne faut pas qu'on ramène une division, puis deux : le moment n'est pas venu. Au surplus, la question reviendra tout entière dans quelques semaines : nous nous expliquerons au sujet des 185 millions du budget civil d'occupation de la Syrie. Je ne serai peut-être pas aussi loin de M. Bérard qu'il paraît le croire. Je ferai tout pour réduire ces crédits, mais je vous supplie de ne pas poser aujourd'hui la question, nous voterions sur une équivoque. Ce sont des crédits militaires : votons-les sans hésiter. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. VICTOR BÉRARD. — Je me rallie à l'avis de M. Ribot. Si, sur les crédits qu'on nous demande, on nous promet que l'on ne prendra rien pour exécuter le décret du 11 décembre, si ce décret est suspendu, supprimé ou mis dans un tiroir, je retire mon amendement.

M. LE RAPporteur GÉNÉRAL. — Je désirerais que nous puissions réaliser l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans une question comme celle qui vient d'être débattue, c'est à l'unanimité que le Sénat doit se prononcer. (*Vive approbation.*)

M. LE RAPporteur GÉNÉRAL. — Pour prouver que M. Bérard a satisfaction, je rappellerai que la Chambre des Députés, sur la proposition de sa Commission des Finances, a réduit de 1 million et demi, en chiffre rond, l'ensemble du crédit, afin d'indiquer que, dans cette période provisoire, aucune mesure nouvelle ne pourrait être prise.

M. VICTOR BÉRARD. — Je retire mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Victor Bérard n'ayant pas main-

tenu son amendement, je mets aux voix l'article 2, avec le chiffre proposé par la Commission.  
(L'article 2 est adopté.)

**La frontière syro-palestinienne.** — Le 23 décembre dernier, au moment même où nous mettions sous presse, a été signé entre la France et l'Angleterre un accord déterminant la frontière du Liban et de la Palestine, comme aussi, plus à l'Est, celle de la Syrie intérieure et de la Mésopotamie. Nous nous proposons de revenir très prochainement, et avec quelque détail, sur les négociations qui ont substitué à la ligne Sykes-Picot, aux confins de la Palestine (placée sous le mandat britannique) et du Liban (placé sous le mandat français), une frontière toute nouvelle et singulièrement moins avantageuse pour la France; aujourd'hui, il suffira d'indiquer de manière sommaire le tracé de cette frontière depuis la mer Méditerranée jusqu'à Nasib.

L'accord signé par M. Georges Leygues, alors ministre des Affaires étrangères, et par lord Hardinge, ambassadeur d'Angleterre, en fixe ainsi les principaux points.

C'est à l'échelle de Raz-el-Nakura que la frontière syro-palestinienne part de la Méditerranée pour s'enfoncer dans l'intérieur des terres; elle suit d'abord la ligne de partage des eaux entre les Wadi Farah-Kouroun et Kerbera et les Wadi el-Douhleh-el-Aïoum et Es-Serka. Puis, en se confondant avec la ligne de partage des eaux entre Jourdain et Litani, elle atteint Mutallah. De là elle se dirige sur Baniyas, gagne El-Kunitra, adopte le cours du Wadi-Jeraba et traverse le lac de Tibériade. Elle en sort à Semakh, passe ensuite au sud du Yarmouk, se dirige sur Deraa qu'elle laisse en territoire syrien, c'est-à-dire sous le mandat français et atteint Nasib.

En comparant, sur une carte, la frontière nouvelle à celle de 1916, on constate que la France a encore consenti quelques sacrifices territoriaux à l'Angleterre pour le compte de l'Etat sioniste. Nous raconterons comment elle a été amenée (pour ne pas dire davantage) à réduire ainsi la superficie d'un des pays syriens placés sous le mandat français; il convenait, auparavant, d'indiquer les traits essentiels de la nouvelle ligne de démarcation entre l'Etat du Grand-Liban et la Palestine.

### Deux protestations de Rabbins sionistes.

— L'Asie française ne saurait se désintéresser de ce qui se passe à Jérusalem et dans toute l'étendue de la Palestine placée sous le mandat britannique. D'une part, l'expérience sioniste est une tentative qui, en elle-même, mérite vraiment d'être suivie par tout esprit curieux; puis nous ne saurions oublier que la Palestine et la Syrie ont une frontière commune, et que la tranquillité d'un pays importe à celle de l'autre. Voilà pourquoi, à titre d'information, nous publions deux imprimés qui constituent de véritables protestations formulées par les Rabbins contre les

libertés que nombre de sionistes prennent avec la loi judaïque.

Il y aurait beaucoup à dire à propos de ces deux documents; mais ils sont, semble-t-il, par eux-mêmes, assez éloquents pour n'avoir pas besoin de commentaires. Peut-être, cependant, convient-il d'indiquer que le mouvement dont ils décèlent l'existence en Palestine met aux prises les Juifs nationalistes athées, très fiers et fêrus de leur nationalité, avec l'élément orthodoxe, lequel n'est pas moins orthodoxe, mais demeure profondément traditionnaliste. Voilà ce qui ressort nettement de l'examen des deux documents dont on va lire maintenant la traduction.

#### I

*Décision prise au cours de la réunion tenue chez le rabbin Isaac Yeroukam Diskin par les rabbins J. J. D. et J. H. S. et les membres de Betheddin, en présence de plusieurs autres rabbins versés dans la connaissance de la Thora.*

Contre l'opinion très répandue qu'il y aurait lieu de tolérer sous certaines réserves la participation aux travaux de la Chambre actuelle des représentants, nous décidons de publier cet avis destiné à prévenir le public qu'il est interdit aux Juifs de prendre part aux élections. Aucune légitimité ne peut leur être reconnue tant qu'est maintenue la disposition qui accorde aux femmes le droit de vote, actif ou passif, que ce droit soit reconnu au peuple entier ou à une partie seulement, ou même aux seuls libres-penseurs.

Signé : LES ASSISTANTS,  
Cent dix rabbins versés dans la connaissance  
de la loi.

#### II

### Purifiez-vous :

*A nos frères de Palestine restés fidèles à la tradition.*

L'assistance à toute réunion à laquelle prendraient part des femmes a déjà été condamnée l'année passée par toutes les autorités rabbiniques, lorsqu'il s'est agi de former l'Assemblée Constituante. Néanmoins, on persiste à vouloir faire être la Chambre des représentants au scrutin mixte. Rien de bon ne peut émaner d'une Assemblée convaincue, dès l'origine, d'infraction aux préceptes de la religion et de la morale. Elle menace d'ébranler les fondements de la Sainte Thora. Nous croyons devoir mettre nos frères en garde contre toute participation à cette œuvre néfaste.

Au nom du peuple juif resté fidèle à ses traditions, nous protestons contre la minorité d'athées qui se posent en tuteurs du peuple juif pour instituer une Assemblée dont ne veulent ni le peuple, ni le Gouvernement.

La Thora est la source de notre vie et de notre gloire. Si les puissances alliées estiment le peuple juif, c'est à cause de sa noble religion, conservée durant des milliers d'années d'exil. Si Dieu, dans sa miséricorde, inspire aux puissances de nous donner un foyer en Terre Sainte, c'est pour pratiquer ses commandements.

C'est faire fausse route que de reconstruire ce foyer dans un esprit contraire à la Thora. Ce n'est point là l'idéal pour lequel le peuple juif a lutté si longtemps.

L'Assemblée des représentants, non plus que les décisions qu'elle prendra, ne sauraient avoir aucune valeur légale ni morale pour le peuple juif ou pour une autre nation.

Et vous, fils de ces saints qui virent le miracle de Sinaï, vous qui suivez la tradition d'Israël, etc..., séparez-vous de ces athées, refusez-leur votre concours, ne prenez point part au vote. Sachez bien que quiconque suit leur voie s'éloigne de celle de Dieu, que celui qui prend part à des élections

où sont admises les femmes, s'écarte du chemin de la pureté et de la sainteté juives, mais que celui qui suit notre conseil est assuré de la paix avec Dieu.

Nous espérons que les pécheurs se repentiront et que nous pourrons nous unir pour servir Dieu, etc..., en attendant la guérison de tous nos maux par la venue du Messie, fils de David. Amen.

Tel est le vœu de ceux qui attendent la rédemption prochaine.

J. J. D. ISKIN.  
N. N. WALLENSTEIN.  
M. L. RUBIN.  
J. M. FRENKEL.  
J. H. SONNENFELD.

Imprimerie Salomon,

**La Mésopotamie à la Chambre des Communes.** — Quand on feuillette les journaux anglais et qu'on y parcourt les comptes rendus des séances du Parlement, on est immédiatement frappé de l'attention avec laquelle les députés des Communes en particulier suivent les affaires de Mésopotamie. Pas de semaines, pour ainsi dire, où un membre du cabinet n'ait à répondre à une question ou à fournir quelques explications sur un point déterminé. Nous avons déjà signalé quelques-uns des renseignements fournis ainsi à l'Angleterre tout entière, tel le total des troupes métropolitaines et coloniales massées en Mésopotamie à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1920 (cf. *l'Asie française*; n° de juillet-août, p. 289); d'autres ont été relatifs à l'état sanitaire des troupes, à leurs pertes, à ces attaques incessantes de la part des populations indigènes dont notre dernier numéro contenait, d'après le *Times*, une liste très résumée, aux dépenses militaires ou encore civiles entraînées par l'occupation du pays. C'est ainsi que, le 27 juillet, M. Chamberlain, chancelier de l'Échiquier, a pu dire que les dépenses de l'administration civile de la Mésopotamie coûteraient, en 1920-1921, environ 7 millions de livres sterling, sans tenir compte de celles du port et de la voie ferrée, qui étaient payées par ces entreprises elles-mêmes.

Au moment où le chancelier de l'Échiquier a fourni ces indications, la chambre des Communes avait entendu depuis plus d'un mois d'importantes explications de M. Lloyd George sur la politique anglaise en Mésopotamie. Nous aurions désiré publier plus tôt un compte rendu du débat qui s'est engagé aux Communes à ce propos le 23 juin dernier; nos lecteurs savent quelles raisons ne nous ont pas permis de le faire. Nous croyons utile d'en donner, même aussi tardivement, un résumé, ne serait-ce que comme introduction à d'autres plus récents et sur lesquels nous aurons à revenir, puisqu'ils touchent à une contrée limitrophe de la Syrie, et dont la tranquillité et l'essor important tant pour ce pays.

La discussion s'est engagée au sujet d'un télégramme parti de Bagdad et contenant le résumé de déclarations faites dans cette ville sur la future organisation de la Mésopotamie. Lors de l'examen du budget de l'armée, à propos d'un amendement relatif aux dépenses engagées en Mésopotamie,

M. Montagu, secrétaire d'Etat, a donné lecture de ce télégramme, qui est ainsi conçu :

L'Acting Civil Commissioner a fait, le 20 juin, la nouvelle déclaration suivante quant à la politique du gouvernement de Sa Majesté en Mésopotamie : « Le Gouvernement de Sa Majesté, auquel a été confié le mandat pour la Mésopotamie, prévoit que ce mandat constituera la Mésopotamie en Etat indépendant sous la garantie de la Société des Nations et sous réserve du mandat de la Grande-Bretagne lui imposant les responsabilités du maintien de la paix intérieure et de la sécurité extérieure et la chargeant de formuler une loi organique qui devra être révisée d'accord avec la population de Mésopotamie et en tenant compte des droits, des aspirations et des intérêts de toutes les collectivités du pays. Le mandat contiendra des dispositions destinées à faciliter le développement de la Mésopotamie comme Etat autonome, en attendant l'heure où elle pourra se maintenir par ses propres forces et où le mandat britannique prendra fin. Le Gouvernement de Sa Majesté a décidé de charger de cette tâche Sir Percy Cox, lequel retournera en conséquence à Bagdad en automne pour y reprendre, à l'expiration du régime administratif militaire actuel, ses fonctions de principal représentant britannique en Mésopotamie. Sir Percy Cox aura qualité pour instituer, à titre provisoire, un Conseil d'Etat sous un président arabe et une assemblée générale électorale représentant les populations de la Mésopotamie et librement élue par ces populations. Il devra enfin préparer, d'accord avec l'assemblée générale électorale, la loi organique permanente. »

Après la lecture de ce télégramme, M. Asquith a pris la parole et a élargi le débat en le faisant porter sur toute la question de Mésopotamie. Après avoir déclaré que ce télégramme constituait pour lui (et sans doute aussi pour la plupart des honorables membres de l'assemblée) une surprise absolue, il a repris une thèse qu'il avait déjà soutenue précédemment aux Communes quand il avait préconisé une politique d'évacuation et de concentration, — de concentration, si faire se peut, dans le vilayet de Bassorah (1). Au cours des trois mois qui se sont écoulés depuis — il en est toujours ainsi en pareil cas — de nouvelles difficultés se sont produites, des engagements ont eu lieu, notamment la déplorable affaire de Tel Afar. De nouvelles obligations ont peut-être été assumées qui rendent plus difficile l'adoption d'une politique bien déterminée d'évacuation et de concentration, politique que M. Asquith persiste à considérer comme la plus sage, tant au point de vue financier qu'au point de vue politique.

(1) C'est, on se le rappelle, le 25 mars, au cours d'une discussion à propos de la troisième lecture du *Consolidated Fund Bill*, que M. Asquith avait suggéré que la Grande-Bretagne bornât ses obligations directes à la zone de Bassora. Le Premier anglais lui avait répondu en s'y refusant : « Laisser ces régions (les régions mésopotamiennes) sous le despotisme turc serait les livrer à l'anarchie, expliqua-t-il; c'est là chose qui ne se peut soutenir. Le pays est d'ailleurs unanime à vouloir que le gouvernement britannique continue à en assumer la responsabilité. Mais la Grande-Bretagne n'a pas le droit de parler comme si elle possédait le mandat en Mésopotamie. Le traité avec la Turquie n'est pas encore signé, et c'est seulement quand il le sera que la question des mandats sera décidée. A ce moment, la Grande-Bretagne réclamera certainement les pouvoirs d'un mandat, y compris le mandat sur Mossoul. »

Il convenait de rappeler ces déclarations; elles sont intéressantes à rapprocher de celles que M. Lloyd George a faites dans le discours que nous reproduisons ci-après.

La Mésopotamie (a-t-il dit) n'a pas de frontières bien définies. Il faut la considérer dans son ensemble, aux points de vue administratif et stratégique. Jamais on n'aura de frontières bien définies, à moins de prendre la mer Noire et la mer Caspienne à une extrémité et le golfe Persique à l'autre. Il n'existe entre les deux aucun semblant de frontière stratégique véritable, ni vers le nord ni vers le sud. Voilà le pays auquel on a affaire, un pays dont la population est très disséminée, car malgré son immense étendue, il ne renferme certainement pas plus de 2 millions d'habitants, probablement un peu moins. Ces constatations faites, M. Churchill a été amené à se demander quel était l'effectif des troupes britanniques en Mésopotamie, et comment elles y étaient réparties, et il a posé au gouvernement des questions précises.

Quels sont au juste les effectifs de nos troupes actuellement en Mésopotamie et dans le nord-ouest de la Perse? Dans le budget, il est donné le chiffre de 70.600. D'après certaines réponses faites par le très honorable secrétaire d'Etat au cours des toutes dernières semaines, il semblerait que, depuis que le budget a été déposé, le nombre s'en est accru de 9.000 hommes environ... Quelle est, d'autre part, l'importance des services civils administratifs que nous entretenons en Mésopotamie? D'où vient, comment se recrute ce personnel et quel est ici le département responsable? On ne trouve pas mention dans tout le budget d'un seul penny destiné aux frais de l'administration civile de la Mésopotamie. Et cependant, ce n'est un mystère pour personne que les pionniers ou l'avant-garde de l'administration civile des Indes, se livrent, dans le pays, à un effort soutenu. Il s'affirme une tendance à appliquer là-bas les méthodes anglo-indiennes. Ce n'est pas pour me plaire. Au point de vue militaire, il faut compter qu'en réalité, ces opérations nous coûteront plus de 20 millions de livres sterling. On ne saurait espérer de réduction appréciable d'ici six mois, peut-être d'ici un an. J'estime qu'en mettant les choses au mieux, il faut s'attendre à ce que nous dépensions en Mésopotamie, au cours de l'année qui va suivre, une somme d'environ 35 millions de livres sterling.

Et cette somme, pour quoi la dépenserons-nous? (*Très bien! Très bien!*) Au mois de mars dernier, le premier ministre a dit que Mossoul était un pays présentant de grandes possibilités, ayant de riches gisements pétroliers, et que si nous ne nous chargions pas d'administrer la Mésopotamie, d'autres s'en chargeraient. Il est tout à fait incompatible avec les principes énoncés par nous, au moment de nous joindre à d'autres pays pour former la Société des Nations, c'est même la négation de ce principe que de permettre à des considérations pareilles de déterminer la politique de la Grande-Bretagne. Nous n'avons aucun droit légal à être en Mésopotamie. La seule autorité qui pourrait nous concéder ce droit, aux termes du grand pacte solennel par lequel nous nous sommes liés vis-à-vis d'autres pays, c'est la Société des Nations. C'est uniquement à titre de mandataires de cette Société que nous avons le droit de nous occuper de la Mésopotamie aux points de vue politique, militaire ou économique, c'est à elle seule qu'il appartient de prescrire les limites de notre mandat. Il me semble que, maintenir une grande armée dans le pays, y construire des lignes de chemins de fer stratégiques et en développer pour l'administration civile, c'est agir avant d'en avoir reçu le droit légal et moral. C'est pourtant ce que nous faisons, et cela au prix d'une dépense énorme, que j'estime à 35 millions de

livres sterling, somme qui dépasse de beaucoup ce que nous coûtait notre armée avant la guerre. De l'avis d'un très grand nombre de nos concitoyens, étant donné l'importance actuelle de nos engagements territoriaux et de nos besoins financiers nous n'avons nullement les moyens d'ajouter cette nouvelle dépense aux charges qui pèsent sur nous déjà. (*Très bien! Très bien!*)

Si la Société des Nations en exprime le désir, nous sommes tout disposés à examiner, peut-être à accepter tout mandat qui pourra nous être confié. Je me rends très bien compte que, si le mandat nous est offert, il est tout naturel que nous l'acceptions. Mais ce mandat devrait être limité, pour ce qui est de l'administration et de la responsabilité directes, aux régions de la Mésopotamie voisines du Golfe persique.

M. LLOYD GEORGE. — Cela comprendrait-il Bagdad?

M. ASQUITH. — Je ne le pense pas. Je ne dirai pas quelle devra être la limite précise, car c'est là une chose difficile à déterminer. Le reste de la Mésopotamie devrait être placé sous une administration indigène locale, jouissant du concours et des conseils d'agents et d'officiers britanniques, mais possédant une armée levée et entretenue par elle et dont les opérations se conduiraient tout à fait en dehors de nous. A mon avis, ce serait là une solution sage et logique de la question du mandat pour la Mésopotamie. Elle aurait assurément pour effet de réduire, en ce qui nous concerne, la responsabilité et les frais à des proportions raisonnables et modérées et nous ne serions pas réduits à envisager une dépense de 30 à 40 millions de livres pour un pays ayant près de 2 millions d'habitants et des ressources des plus aléatoires.

Après M. Asquith, plusieurs autres députés ont pris la parole. Pour M. Ormsby-Gore, ce n'est pas par une politique simpliste d'évacuation qu'il convient de diminuer les frais assumés par l'Angleterre en Mésopotamie. Il faudrait y créer des institutions politiques de nature à permettre aux habitants de se subvenir à eux-mêmes dans un avenir rapproché, et renoncer le plus tôt possible aux troupes indiennes que la métropole y entretient à grands frais et qui ne s'entendent pas avec l'habitant.

Le comte Winterton voudrait que l'on distinguât entre les frais d'administration, qui lui paraissent exorbitants, et les demandes de crédits du War Office que la défaite de nos ennemis sur tous les fronts a rendues inévitables. Quand M. Asquith condamne la politique des « petits paquets » de troupes disséminées par tout le pays, il ferait bien de se rappeler que, si l'on avait persévéré dans les errements qui caractérisaient le gouvernement du très honorable gentleman, au début de la guerre, nous ne serions pas aujourd'hui installés dans ces régions, pour la bonne raison que nous n'aurions pu vaincre l'ennemi. Certes, il conviendra de réduire le plus tôt possible le nombre des troupes maintenues en Mésopotamie et de constituer une armée de défense locale composée d'Arabes, sur le modèle de l'armée indigène formée au Soudan. En outre, les Arabes ont un préjugé contre les Indiens et tant que la majeure partie de nos garnisons en Mésopotamie se composera de troupes indiennes, les indigènes continueront à marquer de l'irritation.

Après quelques mots du lieutenant-colonel



Aubrey Herbert, M. Lloyd George a répondu aux précédents orateurs en débutant par indiquer que la politique du gouvernement en Mésopotamie n'a pas varié.

Nous avons fait une déclaration au mois de novembre 1918, et nous nous y sommes tenus fidèlement. Mais nous n'avons aucun pouvoir en qualité de mandataires, nous occupons militairement le pays, voilà tout. Jusqu'à ce que le mandat nous ait été confié, nous n'avons pas qualité pour choisir ou pour organiser la forme définitive du gouvernement. Le mandat nous a été confié par l'acte des puissances alliées et nous avons aussitôt commencé à agir. Ce n'est qu'à San Remo, il y a très peu de semaines, que cette décision a été prise et déjà nous venons de faire une déclaration à titre de mandataires désignés des puissances. Mon honorable ami est libre de dire que nous aurions dû régler il y a longtemps la question du traité, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Le gouvernement n'est pas entièrement responsable de ce retard. C'est un fait parfaitement connu qu'au moment où la discussion sur le traité turc s'est engagé, nous espérons encore que l'Amérique serait avec nous. (*Très bien! très bien!*) Nous avons été déçus à notre grand regret. Si l'Amérique s'était jointe à nous, le retard aurait été largement compensé. (*Applaudissements.*) Si nous n'avons pas consenti à la requête qui nous était adressée de vouloir bien remettre la discussion du traité turc jusqu'à ce que l'Amérique pût se décider à agir avec nous, on aurait dit en Amérique que c'était une manœuvre de la Grande-Bretagne pour empêcher les Etats-Unis d'avoir voix au chapitre dans le règlement de la question turque et, si coûteuse qu'elle ait pu être pour nous et pour la Mésopotamie, je suis convaincu que c'était la seule solution qui s'offrait à la France, à l'Italie et à nous-mêmes dès l'instant que cette requête se produisait. C'est à cela et à rien d'autre qu'il faut attribuer le retard; aussitôt que ces conditions ont été envoyées à la Turquie et qu'il a été pris une décision au sujet de la puissance à laquelle serait attribué le mandat, nous n'avons pas tardé un seul instant à agir selon la déclaration de novembre 1918. Notre politique n'a pas varié pendant tous ces mois.

J'arrive au discours de mon très honorable ami, le membre pour Paisley (M. Asquith). Ce discours m'a causé une certaine déception. (*Applaudissements.*) J'ai beaucoup entendu parler de ce discours. Même en France, il avait été annoncé à cor et à cri que la grande offensive allait enfin se produire. (*Rires et applaudissements.*) Je ne suis pas bien fixé, malgré toute l'attention avec laquelle j'ai suivi les débats, sur ce que l'on nous reproche, mais, pour conclure, mon très honorable ami nous a donné à entendre que c'était de ne pas avoir évacué la Mésopotamie il y a longtemps; sous prétexte que nos moyens ne nous permettraient pas d'y rester. Pour la même raison, le très honorable gentleman nous donne le conseil de quitter Bagdad et de venir nous cantonner dans les marais de Bassorah. Toutefois, si la Société des Nations nous le mande, il faut que nous retournions immédiatement à Bagdad, que nos moyens nous le permettent ou non. (*Rires et applaudissements.*) Que se serait-il produit si nous nous étions retirés? Le chaos, sous une forme ou sous une autre. Il y aurait eu la guerre civile; probablement on aurait vu Moustapha Kemal venir occuper le pays. En présence de cet état de choses, la Société des Nations aurait dit: Nous vous nommons comme mandataires et il nous aurait fallu recommencer la conquête du pays. Il nous aurait fallu le faire avec des forces écrasantes et cela nous aurait coûté très près de 150 à 200 millions de livres. Quelle politique!

Mon très honorable ami n'est pas bien fixé quant aux limites du pays. Il faut bien qu'il y ait une limite ou une

frontière quelque part. La question est de savoir où l'on fixera cette frontière. Mon très honorable ami semble avoir oublié que c'est lui qui porte la responsabilité de l'accord Sykes-Picot, aux termes duquel les Anglais devaient se charger de tout le vilayet de Bagdad, en même temps que de Bassorah. Etant données les vues intéressées que l'on nous reproche au sujet du pétrole et du blé de ces régions, il me sera peut-être permis de faire observer qu'aux termes de cet accord nous avons réclamé pour la Grande-Bretagne la priorité relativement aux entreprises et aux emprunts locaux, non seulement dans cette région, mais dans toute cette sphère d'influence. L'opinion de mon très honorable ami était à ce moment-là que nous devions accepter la responsabilité pour toute la Mésopotamie et voilà qu'aujourd'hui il se retire à Bassorah. Je voudrais bien savoir comment cela peut se défendre.

Mossoul se trouve dans une situation particulière. L'ensemble de nos troupes actuellement à Mossoul représente environ un huitième du total pour la Mésopotamie. La politique de mon très honorable ami imposée par l'accord Sykes-Picot aurait exigé, si nous avions abandonné Mossoul, une garnison d'au moins sept huitièmes de la garnison actuelle. Nous estimons qu'il est essentiel, pour la bonne administration de la Mésopotamie, que le vilayet de Mossoul en fasse partie.

Mon très honorable ami nous blâme d'avoir ajouté Mossoul: il ne trouve pas que cette région vaille la peine qu'on s'en occupe. Il se tient un débat, au Parlement français, probablement à cette heure précise, où l'on reproche au gouvernement français d'avoir abandonné Mossoul à la sphère d'influence anglaise. (*Le capitaine W. Bonn: La « foire d'empoigne »!*) Je n'ai pas aussi mauvaise opinion de mon prochain que semble l'avoir mon honorable et vaillant ami. (*Applaudissements prolongés.*) Il n'a pas le monopole de la loyauté en affaires. Je n'ai pas cette opinion de M. Briand, ni des autres orateurs français qui prétendent que Mossoul aurait dû être rattaché au territoire administré par eux. (*Applaudissements.*) Ils ont tout simplement une manière de voir différente de la nôtre en ce qui concerne l'organisation de ce territoire.

Toute la population de Mossoul a adressé une pétition au gouvernement britannique en faveur de la réunion de Mossoul au vilayet de Bagdad et de Bassorah, et je ne doute pas que, si on laisse le choix aux Arabes, ceux-ci ne préfèrent que la région soit considérée comme une unité. C'est essentiel, en effet. Il s'agit d'une unité commerciale, pour commencer. C'est, de plus, une unité politique, ayant la même population, la même race, la même religion. Rien ne sépare leur territoire de Bagdad, pas même une chaîne de collines. Au point de vue stratégique, les deux ne font qu'un. On a l'air de faire un reproche à Mossoul du fait qu'il s'y trouve du pétrole. Pourquoi? L'administration de la Mésopotamie sera pendant quelques années très coûteuse. N'est-il pas à désirer que l'on puisse développer une production naturelle de ce genre au profit de toute la Mésopotamie? (*Applaudissements.*) Cela tombe sous le sens. Aux termes du traité, des accords que nous avons conclus, toutes ces ressources appartiendront à l'Etat arabe que nous créons. On a insinué de divers côtés qu'il a été conclu des accords avec des sociétés particulières. Ce n'est pas le cas. (*Applaudissements.*) Il n'a été conclu aucun accord d'aucune espèce avec une société quelconque...

Toutes les richesses naturelles du pays appartiendront à l'Etat arabe, sous réserve seulement des accords qui ont pu être conclus avec la Turquie avant la guerre. Les Américains prétendent avoir certains intérêts dans ce pays. S'il en est ainsi, ils ont les mêmes droits que tous autres, à supposer qu'il y ait eu un document signé avant la guerre par le gouvernement turc et il y a lieu pour nous de sauvegarder, s'il en existe, les intérêts de ce genre.

Lord ROBERT CECIL. — Cet accord sera-t-il déposé sur le bureau de la Chambre?

M. LLOYD GEORGE. — Je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient. Je crois même que ce serait une bonne chose, mais il faut naturellement que j'obtienne d'abord le consentement des gouvernements français et italien à ce que ce document soit publié. Quant à la valeur plus ou moins grande de ces gisements, c'est un point sur lequel personne ne saurait rien affirmer de précis. Cependant l'opinion générale leur attribue une certaine valeur et, dans ce cas, il est essentiel, à mon avis, que l'Etat arabe puisse disposer de ces puits et gisements de pétrole de Mossoul, non pas seulement pour le développement de Mossoul même, mais pour le développement de la Mésopotamie tout entière.

Mon très honorable ami a fait des montagnes des frais de l'administration civile de ces régions. Il a demandé pourquoi nous avons inscrit de ce chef un crédit nominal de 100 livres sterling, pourquoi nous n'avons pas prévu un chiffre plus considérable. C'est parce qu'il n'en coûte pas davantage, du moins au trésor britannique. Il n'y a pas de déficit pour l'instant au chapitre des frais de l'administration civile. Elle se suffit à elle-même, tant en Palestine qu'en Mésopotamie. (*Applaudissements.*) On a inscrit ce chiffre de 100 livres sterling à titre de crédit nominal, pour permettre à la Chambre des Communes d'aborder le sujet de l'administration civile s'il lui convient de le discuter.

Je voudrais sans tarder m'inscrire en faux contre l'assertion émise par mon très honorable ami que l'attribution de ces mandats incombe nécessairement à la Société des Nations. C'est là un point de vue auquel je ne me rallie nullement. Ce n'est pas le point de vue auquel se plaçait aucun des signataires du Traité de Versailles. Ce n'est pas le point de vue auquel se plaçait M. Wilson, qui s'était constitué le champion de la Société des Nations. Aux termes du traité avec l'Allemagne, les colonies allemandes sont attribuées non pas à la Société des Nations, mais aux puissances alliées et associées, et c'est à ces puissances de décider quels seront les mandataires. Ce sont les Alliés, en somme, qui ont supporté les frais de l'émancipation de ces colonies. (*Applaudissements.*) Nous avons procédé de la même façon exactement par rapport au traité avec la Turquie. Je répudie absolument la thèse consistant à dire que c'est à la Société des Nations de décider quels seront les mandataires pour ces territoires. Mon très honorable ami entend-il dire que la Société des Nations pourrait se réunir et attribuer, par exemple, à l'Allemagne le mandat pour des pays comme la Mésopotamie et la Palestine, qui nous ont coûté des centaines de millions à émanciper? Ce serait une situation intolérable, une situation que, pour ma part, je ne saurais accepter et que personne n'a envisagée. Je n'avais jamais entendu soutenir cette thèse par personne... Le Président Wilson ne l'a certainement jamais formulée et cependant il assistait à la séance au cours de laquelle les puissances alliées et associées ont distribué les mandats. Le texte du mandat sera soumis à la Société des Nations. La manière dont sera exécuté le mandat sera discutée par la Société des Nations. Si ce texte a un caractère abusif, ce sera à la Société des Nations d'en connaître. Si les indigènes étaient opprimés par un mandataire, si quelque mandataire abusait des pouvoirs à lui conférés, il y aurait lieu pour la Société des Nations d'intervenir; mais c'est aux puissances alliées et associées qui ont émancipé des territoires de décider quel doit être le mandataire et c'est ce qui a été fait.

Je le répète, je ne sais pas très bien où l'on veut en venir. Je comprends, à la rigueur, que l'on dise : « Evacuez complètement le pays. » Mais je ne comprends pas ceux qui disent : « Acceptez le mandat si la Société des Nations vous le propose. » Que reproche-t-on au gouvernement?

le très honorable gentleman se figure-t-il que, comptant accepter le mandat le cas échéant, nous aurions pu évacuer le pays, l'abandonner à l'anarchie et à la confusion? Ayant occupé le pays, ayant décidé d'accepter le mandat, il s'agissait de s'y maintenir jusqu'à ce que nous ayons établi un gouvernement.

Qu'avons-nous fait? Aussitôt que le mandat nous a été donné, nous avons agi. Nous avons convoqué sir Percy Cox, qui est incomparablement la plus grande autorité dans cette partie du monde, où il joue un rôle important, où il jouit d'une influence considérable; un homme qui connaît à fond le pays et qui est un des serviteurs les plus qualifiés de l'Empire. (*Applaudissements.*) Nous espérons qu'il sera ici dans quinze jours ou trois semaines. Avant de prendre des mesures définitives, nous avons l'intention de le consulter au sujet de la meilleure manière de procéder. Nous avons l'intention de consulter les chefs de la population arabe sur ce qui serait à leur avis la meilleure manière d'instituer un gouvernement (*Très bien! très bien!*) Sir Percy Cox viendra ici et nous donnera les meilleurs conseils sur lesquels on puisse compter. Il retournera ensuite là-bas pour mettre à exécution la promesse bien déterminée faite aux Arabes en novembre 1918 et renouvelée sous son autorité dans cette proclamation. Quel que soit le gouvernement qui sera établi là-bas, il sera établi aux termes du mandat confié à la Grande-Bretagne et agira d'après les conseils et avec le concours effectif de la Grande-Bretagne. Nous serons responsables vis-à-vis de la Société des Nations du sort de cet Etat. Jusqu'à ce que nous ayons pris les mesures nécessaires pour le constituer, il nous faudra assumer la responsabilité du maintien de l'ordre dans cette partie du monde. Mais aussitôt ce gouvernement constitué, nul doute que nos dépenses ne diminuent ainsi que les forces militaires à entretenir. Avec le temps — je ne m'aventurerai pas jusqu'à fixer une date pour cela — on peut espérer que cet Etat formera une communauté se suffisant à elle-même et prospère. Personne ne suppose que nous ayons l'intention de maintenir indéfiniment une armée pareille en Mésopotamie. La population tout entière n'est que de deux millions d'âmes et quand les chefs arabes jouissant de quelque autorité auront été mis en rapport avec le gouvernement que nous établirons, je ne doute nullement qu'ils puissent administrer l'Etat à bien meilleur compte qu'aucun gouvernement étranger ne saurait espérer le faire. (*Très bien! très bien!*)

Après une digression relative à Constantinople et aux Détroits, pour répondre au lieutenant-colonel Aubrey Herbert, M. Lloyd George est revenu à la Mésopotamie.

Le ministre de la Guerre n'est nullement responsable des dépenses encourues en Mésopotamie. Il ne fait que mettre à exécution, avec les troupes dont il dispose, la politique convenue entre le gouvernement et les Alliés. Il est peut-être responsable de bien des choses (*Rires*), mais dans ce cas particulier il n'a pas la moindre responsabilité. Il n'est personne au monde qui puisse être plus content que ne le serait mon très honorable ami s'il pouvait, sans déshonneur, faire évacuer à ces troupes la Mésopotamie et la Perse. Rien ne sert de faire des reproches à mon très honorable ami ou au gouvernement en disant : « Voyez ce que vous dépensez par ci et ce que vous dépensez par là; 20 ou 25 millions de livres sterling en Mésopotamie et tant de millions à Constantinople. »

Toute la question est de savoir si, après tout ce que nous avons accompli, nous allons laisser notre œuvre inachevée par simple fatigue. Il fut un temps où beaucoup d'entre nous pensaient que la guerre durerait encore une année. L'effondrement s'est produit subitement; il s'est

produit avec un grand fracas à un moment où la guerre aurait pu continuer. Si elle avait continué, nous en aurions fait autant. Jamais l'Angleterre n'aurait renoncé à la lutte, si ce n'est avec la victoire (*Applaudissements*). Mais si la guerre avait duré un an de plus — et ce n'est pas nous qui aurions cherché à nous y soustraire — elle aurait ajouté 2 ou 3 milliards de livres sterling aux charges qui pèsent sur le pays. La victoire est venue. Est-ce que le pays qui eût été prêt à faire face à un surcroît de dépenses aussi gigantesque va perdre tout le fruit de son puissant effort, des grands sacrifices, des charges qui en ont résulté pour lui, sous prétexte que nous ne pouvons nous maintenir là-bas jusqu'à ce que la situation soit éclaircie? On ne peut pas, aussitôt qu'une guerre est finie, se dire tout à coup : « Voilà qui est fait. Allons-nous-en. Rentrons chez nous. Fermons le War Office (*Rires et applaudissements*) et l'Amirauté. » Et il semble que mon très honorable ami le chancelier de l'Échiquier a été fortement blâmé pour une chose dont il n'est nullement responsable et qu'il a été traité très injustement.

On ne peut pas s'en tirer ainsi après un aussi épouvantable bouleversement. D'aucuns disent : « Mais là, les choses vont de mal en pis. » C'est faux; elles tendent à s'améliorer. Aussitôt qu'une grande guerre prend fin, une période de calme s'ensuit forcément. Il se produit une paralysie générale. Les nations restent comme étourdies. A en juger par les apparences, il règne une soumission, une tranquillité absolues. C'est comme la nappe d'eau qui s'étend au pied d'une cataracte. Elle paraît immobile et paisible. Les eaux bouillonnantes ne viennent à la surface que plus tard. L'humanité vient d'être entraînée par-dessus le bord d'un précipice. Faisons de notre mieux pour guider notre barque au milieu des rapides et pour ne pas la laisser se briser sur les rochers, tandis que des deux rives, des spectateurs affolés nous lancent toute espèce d'avertissements contradictoires. (*Rires.*) Si l'on avait suivi les conseils de l'un d'entre eux, il se serait produit une catastrophe et cela lui aurait assez convenu, car il y aurait trouvé en tout cas matière à « copie »; et cela ne l'aurait pas empêché de recommencer avec le prochain batelier. Quoi qu'il en soit, j'estime que nous arrivons peu à peu à sortir du tourbillon. Gardons notre sang-froid. Le pays, qui n'a pas perdu la tête, qui n'a pas perdu le courage, au cours de la période la plus dure qui ait jamais mis à l'épreuve l'endurance et la ténacité de notre peuple, saura encore se montrer patient, tenace et courageux. Nous ne dépenserons pas dans ces pays un centime de plus qu'il ne sera nécessaire pour l'accomplissement de notre mission. Poursuivons jusqu'au bout, et ces pays nous béniront et nous aurons ajouté ainsi à l'éclat et à la gloire de ce puissant Empire. (*Applaudissements prolongés.*)

## Extrême-Orient

### CHINE

**La conférence des Chambres de commerce britanniques à Changhaï.** — Pour la seconde fois, la conférence des Chambres de commerce britanniques de la Chine s'est tenue à Changhaï au début du mois de novembre 1920. C'est le 5 novembre de l'année précédente qu'avait eu lieu la première réunion de ce genre; elle s'était ouverte sous la présidence du ministre d'Angleterre, et elle avait énoncé le vœu de voir

s'établir une étroite coopération entre marchands anglais et marchands chinois par une politique favorable à leurs intérêts communs. Il semble que ç'ait été pour réaliser ce vœu que deux clubs du commerce anglo-américain-chinois aient été fondés peu de temps après, l'un à Changhaï et l'autre à Tien-tsin; dans la seconde de ces villes en particulier, le club A. B. C. (tel était le nom du club en question) avait pour but de permettre aux Chinois et aux étrangers d'entretenir entre eux les meilleures relations.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir à la seconde conférence des Chambres de commerce anglaises, les membres de celle-ci ont voté un certain nombre de résolutions qui ont toutes leur intérêt. Celles-ci ont trait aux services des chemins de fer (qu'on souhaiterait voir dotés de trains plus réguliers, mieux organisés pour prévenir les fraudes, unifiés, etc.); celles-là concernent les irrégularités des services maritimes; d'autres visent la formation du nouveau Consortium, etc.

Mettons toutefois en évidence le vœu qui demande aux commerçants britanniques de se bien pénétrer de la nécessité d'une union pour le maintien et le développement des œuvres anglaises d'enseignement et de médecine en Chine. Ne pouvant s'occuper de toutes les œuvres de cette nature, la conférence a décidé de faire porter tout son effort sur les écoles d'enseignement secondaire et sur les missions médicales anglaises dont la hausse du change rend la situation très difficile... Ce doit être pour notre pays un exemple à imiter; nous ne pouvons pas, sans perdre la face, abandonner nos écoles en Chine, ni non plus laisser à l'abandon cette école d'ingénieurs et de médecins de Changhaï, dont on sait que l'article 134 du traité de Versailles a donné la propriété au gouvernement français, conjointement avec le gouvernement chinois, et dont, hélas! nous n'avons encore su tirer aucun parti.

**Un hôtel des monnaies à Changhaï.** — Voici déjà longtemps qu'on parle de la création d'un hôtel général des monnaies à Changhaï; le ministre des Finances de Pékin en avait arrêté le principe et M. F. S. Unwin, dans son dernier rapport sur le commerce en Chine, avait montré en quelques mots l'intérêt d'une telle fondation. On semble enfin devoir procéder à la réalisation de ce projet. Un expert américain a été engagé par le gouvernement chinois pour surveiller la construction de cet hôtel, à qui les Etats-Unis d'Amérique fourniront toutes les machines que ne peuvent pas fournir les manufactures chinoises. Ainsi, et en plaçant tous les hôtels des monnaies de la Chine entière sur le même pied et sous le contrôle du gouvernement, arriverait-on à réaliser cette mesure si désirable et même si nécessaire, l'unification du système monétaire.

**Le retour des Allemands à Canton.** — Peu à peu, les Allemands reviennent dans les

pays où ils étaient installés avant la guerre de 1914 et travaillent à reprendre les situations qu'ils y occupaient autrefois et qu'ils n'ont pas toujours effectivement abandonnées. Dans le Kouang-toung et le Kouang-si, lors de l'explosion du grand conflit, ils étaient 200, qui, employés dans les banques, contrôlaient une dizaine de sociétés chinoises et dirigeaient des agences de sociétés chinoises. A Canton seulement, trente-trois d'entre eux étaient réinstallés dès le milieu de 1920; aussi plusieurs maisons allemandes avaient-elles déjà pu rouvrir leurs bureaux, et d'autres se préparaient-elles à le faire.

Les nouveaux venus sont traités par les autorités chinoises exactement comme les autres étrangers; ils jouissent des mêmes libertés et doivent simplement faire connaître leur arrivée et leur changement de résidence. Il convient cependant de signaler qu'ils ne peuvent plus vivre à Shamen, mais ils ont toute liberté pour s'installer dans les autres quartiers du grand port du Si-Kiang.

**Désordres à I-tchang.** — La ville d'I-tchang est le chef-lieu d'une préfecture du Hou-Pé, en même temps qu'un port commercial situé sur le Yang-tsé-Kiang en aval des rapides. Grâce à sa situation en un point où le courant du grand fleuve ne se fait pas sentir avec violence pendant la majeure partie de l'année, I-tchang a pris une certaine importance, à la fois comme lieu de transbordement et comme entrepôt; aussi compte-t-elle une population de 40 à 45.000 habitants, et possède-t-elle une petite colonie étrangère d'une centaine d'individus, qui ont fondé à I-tchang des banques et des maisons de commerce.

L'état d'insécurité publique et de véritable anarchie dans lequel se trouve la Chine a causé la ruine d'I-tchang. A la suite d'une mutinerie militaire, la ville a été pillée, saccagée et incendiée à la fin de novembre; les établissements des étrangers ont, naturellement, été les premiers auxquels se sont pris les soldats révoltés, qui ont ainsi renouvelé dans le Hou-Pé des scènes analogues à celles qui s'étaient produites dans le Se-Tchouen à la fin de juillet.

**Troubles dans le Se-Tchouen.** — Alors de soi-disants soldats, dont 200 à peine portaient l'habit militaire yunnanais, avaient pénétré au nombre de 1.600 à 2.000 dans la ville d'Ivintchang, précédemment abandonnée par les soldats réguliers et par la garde nationale. Renforcés les jours suivants par de nouveaux individus de même espèce, ces prétendus soldats, qui se proclament pacifistes, ne font que prendre des otages et piller la campagne même aux portes de la ville, et ensuite imposer des contributions de toute nature aux habitants de celle-ci.

Nous avons naguère, en France, connu quelque chose d'approchant, durant le moyen âge. Les années présentes, c'est vraiment pour la Chine, un moment analogue à celui où, en France,

les « grandes Compagnies » vivaient sur le pays et aux dépens du peuple, pendant les répités que leur laissaient les Anglais.

**Massacre dans le Kouang-si.** — On sait que les « bandes » du temps de la Guerre de cent ans ne se faisaient pas faute de maltraiter, sinon même de tuer les paysans des campagnes; le même fait se produit actuellement en Chine. Voilà, par exemple, ce qu'on fait les soldats du Kouang-si, sous les ordres du général Ma-tchi, aux malheureux habitants du village de Niamao et de douze autres villages des environs de Waichao.

Comment la chose s'est faite à Niamao, un prêtre catholique des Missions Etrangères de Milan, le R. P. Grampa, l'a raconté en ces termes :

Le 7 septembre, je me trouvais à Hit Men-fou, dans le district de Waiyung, lorsque, sur le coup de midi, j'entendis le bruit du canon et des mitrailleuses dans la direction de Ma-On et à Niamao. Nous étions en train de nous demander ce que cela pouvait bien présager lorsque des chrétiens se sauvant de Niamao arrivèrent, nous annonçant que le village de Niamao avait été bombardé et brûlé.

Je me rendis aussitôt à Pak Lai-tong pour avoir des détails. Selon les renseignements que j'ai pu obtenir, le 7 septembre, les soldats du Kouang-si appartenant au général Ma-tchi vinrent de Waichow à Niamao qui se trouve sur une des branches de la rivière de l'est à environ 12 kilomètres de Waichow. Ils avaient avec eux des mitrailleuses.

La première chose qu'ils firent fut d'arrêter trois femmes du village, puis, leur liant les mains derrière le dos, ils les forcèrent de s'agenouiller et les fusillèrent.

Ils coururent alors à l'église qui se trouve sur une petite éminence. Ils arrachèrent de chez lui le gardien, un maître d'école et le fusillèrent; en même temps ils maltraitaient la nièce du maître d'école, une petite enfant. Dans l'église même ils détruisirent tout ce qu'ils trouvèrent. Du haut de l'éminence dominant le village, ils se mirent alors à tirer sur les habitations, tuant et blessant un grand nombre de personnes. Pour pousser leur orgie au comble, ils mirent alors le feu à tout le village, puis s'installèrent dans l'église et la résidence du missionnaire qui l'avoisine.

Je n'ai pu moi-même me rendre à Niamao, car les réfugiés m'ont prévenu que les soldats tirent sur toute personne qu'ils aperçoivent. Il m'a donc été impossible d'aller sur place enterrer les morts.

Il ne pouvait y avoir aucune raison justifiant pareille attaque, car les troupes cantonaises de Chen Kwing-ming se trouvaient à environ 40 kilomètres de cette localité et ce village n'avait fait aucune provocation.

**Les brigands au Koeï-tcheou.** — Ici ce sont des soldats ou de prétendus soldats qui agissent ainsi, et qui commettent des massacres; ailleurs, des brigands agissent exactement de la même manière. C'est ce dont une correspondance de Koeï-yang-fou, adressée à l'*Echo de Chine* à la date du 17 août, fournit des preuves multiples.

En l'absence des troupes (écrit le correspondant du journal de Changhaï), l'audace des brigands est décuplée. Ils pillent des marchés importants et les villes sont menacées. Le grand marché de Nieoutch'ang, dans la préfecture de Onggan, vient d'être complètement razzé. Quatre ou

cinq jours plus tard, c'était le tour de Tafongtong sur la grand'route de Tcheniuen. Lors du pillage de Nieoutch'ang, je me trouvais à 25 lys de là en villégiature chez un de nos compatriotes. Mon domestique qui s'était rendu à Nieoutch'ang fut emmené de force par les brigands qui l'obligèrent à porter un fardeau jusqu'à une journée de distance. Il ne fut pas maltraité et il put s'échapper pour me rejoindre. Par lui, je pus avoir quelques détails sur le pillage de Nieoutch'ang. Les brigands étaient plus de deux cents, armés pour la plupart de fusils à tir rapide. Arrivés au petit jour sur le marché de Nieoutch'ang, la garde nationale s'était sauvée à leur approche. Deux soldats placés en sentinelle seuls furent tués, s'étant laissés surprendre.

Les portes qui ne s'ouvraient pas assez vite étaient brisées à coups de crosses. Tout était enlevé aux malheureux habitants, plus morts que vifs. Mais les brigands jetaient sur la place du marché les objets de peu de valeur; ils dédaignaient même les sapèques et les sous dont ils faisaient cadeau aux malheureux. L'objet de leurs convoitises était surtout l'opium et l'argent monnayé. Ils purent emporter plus de trente charges d'opium, plusieurs charges de piastres et de nombreuses charges de toile. Je ne parle pas des bijoux, des montres et autres objets de valeur. Enfin ils emmenèrent une quinzaine de mules ou chevaux grâce auxquels certains d'entre eux, venus à pieds, purent chevaucher sur le chemin du retour.

Les faits de ce genre sont nombreux et les grandes routes en sont les témoins quotidiens. Aussi les commerçants n'osent-ils voyager qu'en grand nombre et fortement escortés par des centaines de soldats.

Il convenait d'insister sur ces faits. Après en avoir pris connaissance, peut-on s'étonner des massacres de missionnaires, protestants ici, et là catholiques, qui ont eu lieu en Chine l'été dernier?

## JAPON

**La reprise des relations officielles entre Allemagne et Japon.** — Le 9 août 1920 ont repris officiellement les relations entre l'Allemagne et le Japon. Jusqu'alors, depuis la Grande Guerre, les Américains d'abord, puis, à partir du 6 avril 1917, date de l'entrée des Etats-Unis dans la lutte, les Suisses avaient été chargés de la gestion des intérêts allemands au Japon. L'arrivée du Dr Solf à Tokio a changé cette situation; depuis le 9 août dernier, jour où il a présenté ses lettres de créance au comte Ushida, ministre des Affaires étrangères, ce chargé d'affaires a pris en main la défense des intérêts de ses nationaux, et le drapeau rouge, noir et jaune, flotte à nouveau sur la résidence du représentant de l'Allemagne à Tokio.

Celui-ci s'est plu, dès son arrivée au Japon, à souligner la réciprocité de bons sentiments qui, même pendant la guerre, avait subsisté entre les deux pays. « L'un et l'autre (a-t-il déclaré à un des rédacteurs du *Jiji* dans le train qui l'amenait à Tokio) auront, au point de vue commercial, avantage à se rapprocher. J'ai l'intention de faire des efforts pour aboutir dans ce sens ».

C'est là, dans les déclarations du Dr Solf, le seul point que nous ayons à retenir ici. Laissons

de côté les idées énoncées par lui, soit sur la propagande du bolchevisme, « qui serait aussi dangereuse pour le Japon que pour l'Allemagne », soit encore sur la révision du traité de Versailles, révision que, « probablement, toutes les Puissances de l'Entente, sauf la France, désirent de manière implicite ». Rendons-nous bien compte, au contraire, du rôle que se prépare à jouer, au point de vue économique, et même que joue dès maintenant le Dr Solf. Nous avons le devoir de veiller à ce que le rapprochement commercial désiré par le chargé d'affaires d'Allemagne au Japon ne se fasse pas au détriment de notre pays. A l'heure actuelle, l'Empire du Soleil levant est disposé à recourir à la France pour bien des choses; n'est-il pas engagé dans de grosses difficultés avec l'Amérique et avec la Chine? Et un refroidissement très réel n'est-il pas survenu entre lui et l'Angleterre? Aussi le Japon nous demande-t-il actuellement des instructions pour la fabrication de ses munitions; il désire que la visite officielle de son escadre lui soit rendue. Ne lui refusons pas les techniciens qu'il attend de nous; à défaut d'une escadre, envoyons-lui, pour lui rendre sa politesse, une de nos hautes personnalités militaires. Nous ne nous laissons pas, avec raison, de charger nos généraux de semblables missions aux Etats-Unis; n'oublions pas, toutefois, que, dès le début de la guerre, le Japon s'est rangé à nos côtés. N'oublions pas non plus que, si nous nous montrons trop distants, les Nippons se tourneront vers ceux qui affecteront d'être plus accueillants. L'Allemagne sera de ceux-là, soyons-en bien assurés; son passé nous en est garant, et le Dr Solf le donne nettement à entendre... Et cependant, l'Allemagne n'a pas les moyens d'action qui sont à notre disposition. Son chargé d'affaires l'a lui-même reconnu. Interrogé par le rédacteur du *Jiji* sur la possibilité de l'alliance germano-japonaise dont ont rêvé certains Nippons germanophiles, il s'est étonné que des hommes politiques pussent préconiser une alliance avec l'Allemagne, « faible comme elle est à présent ». Ne négligeons pas les avantages que nous possédons; sachons jouer nos atouts, et, tout en continuant à nous occuper de la Chine, gardons-nous de négliger le Japon.

**Une carte du « nouveau Japon ».** — Une telle sollicitude ne saurait nullement impliquer, bien entendu, l'approbation des rêves, poursuivis, et avoués, du parti militariste. Les partisans du « plus grand Japon » nourrissent des ambitions très considérables et excitent ainsi contre leur pays des méfiances, sinon même des haines dont pâtit naturellement le commerce national. En voici un exemple. Le 3 novembre dernier, le journal *Tsao-Je-Sin-Weng* de Tokio a publié dans son numéro 12352 une carte géographique du « nouveau Japon » dans laquelle il représentait comme Japonais, indépendamment de l'archipel lui-même, le Chang-toung, la ville de Fou-tcheou, le Kirin, le Fong-tien, la Mon-

golie et la Sibérie. La publication de cette carte, dans un journal qui n'appartient cependant pas au parti militariste, mais qui est un journal populaire, a provoqué en Chine une réelle émotion. Le *Sinwenpao*, par exemple, a protesté énergiquement. « On est indigné en regardant cette carte », dit un article cité par l'*Echo de Chine* du 13 novembre 1926, et il s'étonne de sa publication dans le *Tsao-Je-Sin-Weng*, si vraiment (comme le disent souvent les Nippons) « les militaristes japonais sont seuls ambitieux et si le peuple japonais désire entretenir des relations d'amitié avec les Chinois ». Puis il ajoute :

Le Japon cherche depuis longtemps à absorber des territoires. Le fait qu'il a occupé le district de Sakal'na, qu'il laisse en Mandchourie et en Mongolie les troupes qu'il a retirées du territoire russe, et qu'il a envoyé des troupes à Huncheng sous prétexte de réprimer la révolte des Coréens, en est une preuve évidente. Toutefois, les Japonais cherchent encore à cacher leurs ambitions, en déclarant qu'ils n'ont pas l'intention d'occuper le district de Huncheng et que ce qu'on a dit a été provoqué par des malentendus de la part des Chinois ; les Chinois seraient-ils, par hasard, les auteurs de la carte géographique en question ? En tout cas, nous ne croyons pas que les journalistes japonais ignorent les conséquences du fait qu'ils dessinent déraisonnablement la carte géographique du Japon.

Nous ne savons pas si la carte publiée par le *Tsao-Je-Sing-Weng* en est la raison déterminante ; dans tous les cas, neuf associations de Changhaï, l'Union générale des étudiants de la République chinoise entre autres, ont lancé un manifeste faisant connaître à tous que le Japon veut s'emparer des provinces de l'Est, et demandant aux Chinois de protester contre eux.

Une de ces associations, la « Ligue des différentes classes du pays entier » a envoyé au ministre des Affaires étrangères de Pékin, un télégramme dans lequel elle déclare formellement qu'« il appartient à la Chine de protéger les résidents japonais et coréens des trois provinces de l'Est : le Japon ne peut pas envoyer de troupes sur le territoire chinois, soi-disant pour protéger ses nationaux ». Ainsi se manifeste en Chine un fait que le *Nichi-Nichi* généralisait au début de novembre quand il écrivait : « Pour dire la vérité, le Japon est boycotté par plusieurs contrées, il ne jouit de la sympathie d'aucune nation et, spirituellement, il est isolé du monde entier ».

**La résistance coréenne à la domination japonaise.** — Chacun sait avec quelle brutalité le Japon a, naguère, eu raison des résistances coréennes et comment, après avoir promis de respecter l'indépendance du « Pays du matin calme », il l'a placé sous son protectorat en 1905, puis annexé en 1910. Jamais les Coréens n'ont accepté, quant à eux, ces actes accomplis par les Nippons ; ils les ont toujours tenus pour arbitraires et n'ayant aucune autre légitimation que celle de la force, et jamais ils ne se sont résignés à la perte de leur indépendance nationale.

Bien des raisons expliquent cette attitude. Raisons historiques — comment ne souffriraient-ils pas de se voir sujets du Japon, eux dont la civilisation est très ancienne et qui furent dans des temps près de deux fois millénaires, les éducateurs et les instructeurs des Nippons ? — Raisons morales — quel contraste entre le pacifisme des habitants de la « pauvre et douce Corée », et l'esprit militariste des Japonais ! — Raisons sociales enfin, car le régime de tyrannie militariste et d'espionnage généralisé qui leur a été imposé n'était nullement pour les réconcilier avec le Japon. Sans doute, grâce à la construction de voies ferrées et à l'ouverture de grandes routes, grâce aussi à la création de plusieurs hôpitaux et à d'autres mesures encore, les Coréens ont vu s'améliorer leur condition matérielle, mais aucun de ces bienfaits n'a suffi pour les réconcilier avec la domination japonaise, pour la leur faire accepter. De là, chez eux, une attitude toujours hostile à l'égard du Japon ; sans doute, le plus souvent, l'hostilité est latente ; mais elle se manifeste très fréquemment, même alors, et elle le fait bien davantage encore en temps de révolte ouverte. Voilà pourquoi les Japonais sont si peu désireux de laisser visiter la Corée par des étrangers ; ils ont peur que la vérité ne se fasse jour et que le monde ne sache en quel état d'oppression ils tiennent la presqu'île qui sépare la mer du Japon de la mer Jaune.

Bien entendu, cette oppression pèse plus lourdement encore sur l'ex-empire en temps de révolte ouverte qu'en temps ordinaire. C'est ainsi que les brusques résistances qui se sont produites en mars 1919 et au début de 1920 ont été durement réprimées : M. Félicien Challaye en a naguère, dans l'*Europe nouvelle* (n° du 22 août 1920), fourni des preuves incontestables. Depuis, la résistance n'a pas cessé de continuer ; ce n'est en effet ni la substitution d'un gouvernement civil à un gouvernement militaire, ni même une autonomie plus ou moins sincère que veulent les Coréens ; ils réclament leur indépendance totale, et, par tous les moyens dont ils peuvent disposer, ils travaillent à contraindre le Japon à la leur accorder.

## ASIE ANGLAISE

**Le nouveau vice-roi.** — La nouvelle, donnée (sur la foi du *Times*) dans notre dernière chronique, de la désignation de Lord Willingdon, gouverneur de Madras, comme successeur de Lord Chelmsford, était prématurée. Il eût été trop beau de voir un fonctionnaire initié depuis huit ans aux affaires de l'Inde présider aux destinées de la péninsule à un moment particulièrement difficile. Une fois de plus, des considérations politiques l'ont emporté, et lord Reading a été choisi.

M. Rufus Isaacs, né à Londres en 1860, est le

fil d'un négociant de la Cité; sa femme, née Alice Edith Cohen, appartient au même milieu. Toute sa vie a été consacrée au barreau, où sa carrière fut des plus brillantes : *King's Counsel* en 1898, il remplit les fonctions d'*Attorney General* de 1910 à 1913, et il était *Lord Chief Justice* depuis cette époque. De 1904 à 1913, il représenta la ville de Reading à la Chambre des Communes. Il a été comblé d'honneurs : anobli en 1910, créé baron en 1914, vicomte deux ans plus tard, comte en 1917, lord l'année suivante. En 1915 il fut président de la commission anglo-française chargée de négocier un emprunt aux Etats-Unis; il alla dans ce pays en 1918 en mission extraordinaire.

On ne peut qu'admirer le courage du nouveau vice-roi : la tâche devant laquelle ont reculé lord Derby et Mr. Austen Chamberlain ne l'effraie pas. Cependant, toute son intelligence d'israélite, son habileté d'avocat d'affaires, sa grosse fortune, ses multiples relations ne sauraient compenser son manque d'expérience dans les choses de l'Inde. Il lui faudra s'initier à une foule de questions épineuses, compliquées et envenimées par cent fermentations de discorde : mouvement de non-coopération, boycottage des produits anglais, troubles agraires, extension du syndicalisme, mécontentement des Sikhs, revendications des Musulmans, combats sur la frontière, menées bolchevistes, crise du change, diminution des exportations, etc. Et cela au moment où la mise en pratique du nouveau système semi-autonome de gouvernement fait faire à cet immense pays, nous ne dirons pas un saut dans l'inconnu, mais du moins un grand pas sur une route semée d'obstacles. Vraiment, c'est une gageure. Heureusement, comme le dit Kipling, « le Destin veille sur l'Empire des Indes, parce qu'il est si vaste et si incapable de se tirer d'affaire ». Et puis, lord Reading a peut-être la vocation du martyr; car, ainsi que le fait remarquer le *Times*, « le poste de vice-roi comporte de grands risques, et a rarement rapporté à ceux qui l'ont occupé autre chose que des épreuves et des malheurs ».

Le 11 janvier, lord Reading a pris solennellement congé des membres de la magistrature. Le discours qu'il a prononcé à cette occasion a des airs de proclamation anticipée à ses futurs sujets. Nous y relevons le passage suivant :

Je quitte cette fonction (de Lord Chief Justice), mais je n'abandonne pas l'exercice de la justice; je le poursuis plutôt dans un champ plus vaste où, j'en ai peur, le chemin n'est ni aussi sûr, ni aussi bien tracé... Une dernière remarque : j'espère que ceux qui, dans l'Inde, apprendront ma nomination, et qui se trouvent au début de grandes réformes de progrès introduites dans leur pays par le gouvernement du roi, reconnaîtront ceci : en choisissant, pour occuper la première place dans l'Inde en tant que représentant du roi, le représentant de la justice en Grande-Bretagne, Sa Majesté désire montrer d'une façon éclatante (et les fonctionnaires de Sa Majesté également) que la justice continuera à être le suprême-principe directeur des destinées de l'Inde, autant qu'il est possible à des êtres humains de tenir égaux les plateaux de la balance.

**La visite du duc de Connaught.** — Le duc de Connaught est arrivé à Madras le 10 janvier. S'il faut en croire le *Times*, la population indigène l'a acclamé avec enthousiasme. Le beau temps ne s'est malheureusement pas mis de la partie : la mer, très houleuse, a rendu le débarquement difficile, et une pluie torrentielle a empêché la garden-party projetée pour le lendemain.

Répondant aux souhaits de bienvenue de la corporation, le duc a assuré le peuple indien de toute la sympathie du peuple anglais.

Ne vous imaginez pas que je reviens vers vous comme Rip Van Winkle, m'attendant à retrouver les choses telles que je les avais laissées, surpris et choqué qu'elles ne le soient pas. Un esprit nouveau souffle sur l'Inde, un fort esprit de progrès. Quoi qu'on puisse vous dire en sens contraire, croyez-moi : dans votre marche en avant, vous emportez, je vous l'assure, la chaude sympathie et la ferme bonne volonté de la population de la Grande-Bretagne, et vous pouvez compter sans hésitation sur son appui, maintenant et toujours.

Il a vanté l'esprit d'entreprise, l'intelligence, l'initiative et le patriotisme du peuple indien.

Il a prêché l'oubli des torts passés. « Vous venez de traverser une période de troubles et de difficultés. N'y appesantissez pas vos pensées; rappelez-vous qu'il s'est produit dans le monde une terrible explosion et que des étincelles volent encore partout. »

Il a fait appel à la concorde. « Ce n'est pas par les dissensions et l'amertume, ce n'est pas en suivant les chemins qui mènent clairement à la dissension et à l'amertume que l'Inde poursuivra la course si glorieusement commencée... Ne fixez pas les yeux sur les eaux agitées du sillage de votre navire; allongez le champ de votre longue-vue et regardez devant vous ».

Enfin il a protesté de son dévouement.

Je viens participer à l'inauguration des nouveaux conseils législatifs. C'est ma mission officielle. Mais si, par ma présence une fois encore au milieu de vous, il m'était accordé d'aider, dans la mesure de mes moyens, à cicatriser d'anciennes plaies, à effacer de cuisants souvenirs, à resserrer d'anciens liens, à renouveler une confiance et une bonne volonté plus grandes, alors vraiment je sentirai que je joue un rôle digne d'un fils de la reine Victoria, ma chère mère, dont l'affection constante envers l'Inde m'inspire dans la tâche qui m'incombe aujourd'hui.

Cet habile souvenir de l'*impératrice blanche*, toujours populaire, a fait une excellente impression.

**Le Congrès National.** — La session du Congrès national indien qui s'est tenue à Nagpour à la fin de décembre a été marquée par le triomphe des extrémistes. M. Gandhi s'est montré le véritable chef du parti nationaliste. Il a fait voter la modification aux statuts que nous avons déjà signalée (cf. *Asie française*, nov. 1920, p. 385), d'après laquelle le but du Congrès est « d'arriver à l'autonomie du peuple indien par tous les moyens pacifiques et légitimes »; il n'est plus

question que ces moyens soient constitutionnels.

Le Colonel Wedgwood a vainement essayé de faire repousser cette modification; il faut noter, comme un indice grave, cet échec du député travailliste anglais, débordé par ses amis indiens.

Dans des discours très violents, M. Gandhi a préconisé la non-coopération la plus absolue et envisagé la rupture complète avec la Grande-Bretagne.

Le président du Congrès, M. Achariar, estime que le boycottage des écoles et des tribunaux serait une erreur qui ferait retomber l'Inde dans la barbarie. Mais il a demandé qu'on affame les Anglais en n'achetant aucun de leurs produits et en cessant de leur envoyer des matières premières. Il a réclamé aussi l'usage des langues indigènes dans les écoles, le rapatriement des Indiens employés hors de leur pays, le relèvement des tribus criminelles. Il est partisan de grèves systématiques parmi le personnel subalterne des chemins de fer et des P. T. T.

M. Jinnah, musulman et avocat connu, est opposé à l'idée de la non-coopération; suivant lui, l'Inde ne peut obtenir son indépendance sans effusion de sang, et elle est actuellement incapable de le faire.

Lajpat Rai a prononcé des paroles non moins incendiaires: mieux vaut mourir que de faire partie d'un empire souillé de sang.

\*  
\*\*

Il ne faut pas se dissimuler le danger de pareilles assemblées. Tous les délégués étaient-ils régulièrement investis d'un mandat par les habitants? certains journaux prétendent que plusieurs s'étaient désignés eux-mêmes ou avaient acheté le droit de siéger au Congrès. Peu importe: ils passent pour représenter l'opinion de la majorité du peuple indien. Ces appels à la violence ne peuvent manquer d'être entendus. Déjà on annonce que les Provinces Centrales, qui cependant, dans un congrès spécial, s'étaient opposées au mouvement de non-coopération, vont lancer un manifeste déclarant la république la seule forme de gouvernement possible pour l'Inde.

Les modérés ont obtenu la majorité des sièges dans les nouvelles assemblées, grâce à l'abstention des candidats extrémistes. Mais le Gouvernement ne peut pas compter absolument sur eux. La Fédération Nationale Libérale, composée surtout de transfuges du Congrès National, a tenu sa troisième session annuelle à Madras le 29 décembre. Le Président, M. Chintamani, a fait appel à l'équité du Gouvernement pour « comprendre la situation actuelle du pays, reconnaître qu'il est responsable du mécontentement du peuple indien, réviser le traité avec la Turquie, calmer le cœur du Pendjab, et traiter les Indiens qui sont dans d'autres parties de l'Empire comme des êtres humains et des sujets britanniques ». Il a condamné le mouvement de non-coopération: « Nous pouvons arriver et nous arriverons par des moyens constitutionnels à l'autonomie complète telle que la possèdent les Dominions ».

Comme on le voit, modérés et extrémistes diffèrent non pas sur le but à atteindre, mais seulement sur les moyens à employer. Tous veulent l'autonomie.

De son côté, M. B. C. Spoor, député travailliste, qui assistait lui aussi au Congrès National, a déclaré: « La coopération entre la Grande-Bretagne et l'Inde, pour continuer, exige la liberté et l'égalité de part et d'autre... Le Gouvernement britannique est-il disposé à fournir un terrain d'entente? »

Les princes indigènes continuent à être les fermes soutiens du Gouvernement. Le Maharajah de Patiala, dans une proclamation récente, condamne toute agitation déloyale. Celui de Nabha compte sur le bon esprit des Sikhs: « Prétendre que la non-coopération n'aboutit pas à la violence est aussi faux que de dire que le feu ne produit pas de fumée ».

**La réforme constitutionnelle.** — La nouvelle constitution est entrée en vigueur le 3 janvier.

**Indian Unrest.** — Cette rubrique ne semble pas près de disparaître de notre chronique. Des troubles agraires ont éclaté dans le district de Rae Bareilly (province d'Oudh); les fermiers, dont les réclamations semblent en partie justifiées, ont formé des soviets, pillé, brûlé les récoltes; on a dû faire venir des troupes; il y a des morts et des blessés. Les détails manquent; les dépêches sont retardées.

## Compagnie des Messageries Maritimes

### RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Dans sa séance du 22 décembre, le Conseil d'administration des Messageries Maritimes a procédé au renouvellement de son bureau pour l'exercice 1921.

MM. Max Boucard et Alfred Fraissinet ont été élus vice-présidents.

M. Max Boucard, qui remplacera M. le baron Hély d'Oissel, décédé, est administrateur du Crédit foncier de France et de la Banque de l'Union parisienne.

M. Alfred Fraissinet qui est entré dans le Conseil de la Compagnie des Messageries Maritimes au mois de juin dernier, est président de la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur (Compagnie Fraissinet), des Chantiers de Provence et administrateur de la Compagnie P. L. M.

En l'appelant à sa vice-présidence, le Conseil de la Compagnie des Messageries Maritimes, souligne à la fois et renforce de la façon la plus heureuse les liens qui attachent la Compagnie au port de Marseille et à l'armement marseillais.

Le Gérant:  M. ALFRED FRAISSINET.